

# **LA CITÉ DE RHODES**

## **DE LA CHRONOLOGIE À L'HISTOIRE**

VOLUME I : TEXTE

Thèse en cotutelle

présentée à la Faculté des Lettres et sciences humaines  
Institut de Préhistoire et des sciences de l'Antiquité classique  
Université de Neuchâtel

et à l'Université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III  
Ausonius – Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge  
UMR 5607 – CNRS

pour l'obtention du grade de docteur ès sciences humaines

Par

**Nathan Badoud**

Adoptée sur proposition du jury :

Prof. Alain Bresson, codirecteur de thèse  
Prof. Denis Knoepfler, codirecteur de thèse  
Prof. Jean-Louis Ferrary, rapporteur  
Prof. Adalberto Giovannini, rapporteur

Soutenue le 20 décembre 2007

Université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III  
Université de Neuchâtel

2007



**Faculté des lettres et  
sciences humaines**

**La doyenne**

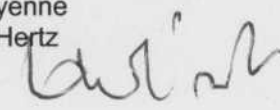
- Espace Louis-Agassiz 1
- CH-2000 Neuchâtel

## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Denis Knoepfler, co-directeur de thèse, professeur ordinaire d'archéologie classique et d'histoire ancienne à l'Université de Neuchâtel ; M. Alain Bresson, co-directeur de thèse, professeur à l'Université Michel-Montaigne Bordeaux III ; M. Jean-Louis Ferrary, directeur d'études à la IVe section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris ; M. Adalberto Giovannini, professeur honoraire de l'Université de Genève, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Nathan Badoud, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 20 décembre 2007

La doyenne  
Ellen Hertz

*J. B.* 



## Mots-clefs

1. Rhodes
2. Antiquité
3. Inscriptions
4. Timbres amphoriques
5. Chronologie
6. Digeste
7. Lex Rhodia de iactu
8. Droit romain

## Key-words

1. Rhodes
2. Antiquity
3. Inscriptions
4. Amphora stamps
5. Chronology
6. Digest
7. Lex Rhodia de iactu
8. Roman law



## Résumé

La thèse se compose de deux parties distinctes, respectivement consacrées à la chronologie des inscriptions rhodiennes et à *lex Rhodia de iactu* (*Digeste* 14.2).

1. Quelque 4800 inscriptions rhodiennes ont été publiées à ce jour. Mise au point dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et très largement admise depuis, leur chronologie méritait d'être repensée. Il s'est agi d'une part de montrer comment la cité de Rhodes et les communautés qui la composaient – Ialysos, Kamiros et Lindos – ont acculturé le temps au travers d'institutions comme le calendrier ou les cycles tribaux. Il s'est agi d'autre part de dater deux types de documents : les catalogues de magistrats, qui constituent des séries de noms opposés diachroniquement, et diverses listes constituant des ensembles de noms associés synchroniquement. Ancrés dans le temps, ces documents fournissent une échelle de datation à laquelle les indices paléographiques, linguistiques et prosopographiques permettent de rattacher plusieurs centaines d'autres inscriptions, sans compter les monnaies ni surtout les timbres amphoriques.

2. La *lex Rhodia de iactu* a été soumise à une étude philologique, juridique et historique. Après avoir démontré l'authenticité des dix extraits de la jurisprudence classique qui composent la *lex*, et rendu compte de leur disposition, on se base sur les huit premiers d'entre eux pour reconstituer la doctrine romaine de l'avarie commune, dont on établit l'ancienneté et les origines grecques. L'analyse du neuvième fragment permet non seulement d'identifier plusieurs clauses du droit maritime rhodien, mais aussi d'entrevoir comment ce dernier a pu être intégré dans le droit romain.

## Abstract

The dissertation consists of two distinct parts. One tackles the chronology of Rhodian inscriptions ; the other focuses on the *lex Rhodia de iactu* (*Digest* 14.2).

1. Some 4800 Rhodian inscriptions have been published so far. Their chronology, which had been built in the first half of the XXth century and is widely accepted today, deserved to be thought through again. On the one hand, it was necessary to explain how the city of Rhodes and the communities which make it up – Ialysos, Kamiros, Lindos – have acculturated the time through various social institutions such as the calendar and the tribal-cycles. On the other hand, two sorts of documents had to be dated : the catalogues of the magistrates which form series of diachronically opposed names, and numerous lists of synchronically associated names. Located on the axis of time, these documents form a scale to which several hundreds of other inscriptions, coins and amphora stamps may be related, through palaeographic, linguistic and prosopographic clues.

2. In this part, I study philologically, juridically, and historically the *lex Rhodia de iactu*. I prove the authenticity of the ten extracts of the classical jurisprudence which form the *lex* and I explain their arrangement. The first eight extracts permit to establish the Roman doctrine of general average, the antiquity and Greek roots of which are demonstrated. The study of the ninth extract allows us to identify several clauses of Rhodian maritime law and to understand how it could be integrated in the Roman law.





Ec - co - la !

*Don Giovanni*



# TABLE DES MATIÈRES

## VOLUME I

REMERCIEMENTS .....	13
ABRÉVIATIONS COURANTES .....	15
CONVENTIONS .....	17
AVANT-PROPOS .....	19
<b>PREMIÈRE PARTIE: LA CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS RHODIENNES.....</b>	<b>29</b>
INTRODUCTION.....	31
I. OBJET .....	31
DÉFINITION.....	31
PUBLICATIONS.....	32
LES ÎLES (SAUF MÉGISTÉ).....	33
Le corpus des <i>Inscriptiones Graecae</i> .....	33
Travaux postérieurs.....	33
Ile de Rhodes .....	34
La ville de Rhodes .....	34
Lindos .....	35
Camiros.....	36
Ialysos .....	37
Autres îles .....	37
Carpathos et Casos.....	37
Chalké .....	38
Télos.....	38
Nisyros.....	38
Symé et Teutloussa .....	39
LA PÉRÉE ET MÉGISTÉ .....	39
DOCUMENTS DE LA CITÉ GRAVÉS À L'ÉTRANGER, PIERRES ERRANTES .....	40
RECUEILS DIVERS.....	40
CONSERVATION.....	41
QUANTIFICATION .....	42
DESCRIPTION.....	44
TIMBRES AMPHORIQUES .....	47
II. OBJECTIF .....	47
UN SYSTÈME GARANTI PAR LES INSTITUTIONS RHODIENNES .....	48
UN SYSTÈME COMPARTIMENTÉ MAIS COHÉRENT .....	48
UN SYSTÈME BASÉ SUR UNE ANALYSE TRANSVERSALE DES SOURCES .....	48
III. PROCÉDURE .....	49
IV. HISTORIOGRAPHIE .....	49
LES SIGNATURES DE SCULPTEURS .....	50
LES CATALOGUES.....	50
LES TIMBRES AMPHORIQUES .....	52
BILAN .....	53
CHAPITRE I: LE CALENDRIER RHODIEN.....	55
I. LES SOURCES .....	56
LES INSCRIPTIONS .....	56
LES TIMBRES AMPHORIQUES .....	57

LES SOURCES LITTÉRAIRES.....	58
II. APERÇU HISTORIOGRAPHIQUE.....	59
III. LE CALENDRIER DE LA CITÉ.....	60
CONCORDANCE ENTRE LE CALENDRIER RHODIEN ET LE CALENDRIER JULIEN.....	66
RÉFUTATION DE LA CONCORDANCE DE CHR. BÖRKER.....	67
PERMANENCE DU CALENDRIER RHODIEN.....	69
LE COMPARATISME ET SES LIMITES.....	70
IV. LE CALENDRIER DES COMMUNAUTÉS ET LA DATE DU SYNÉCISME.....	71
V. LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE RHODIENNE.....	74
LA DÉDICACE DU CONSEIL ET DES MAGISTRATS.....	74
L'INSCRIPTION D'EYΔHMOS.....	76
LES PRÉTENDUES RÉFORMES DU CALENDRIER RHODIEN.....	79
LA THÉORIE DE FR. HILLER VON GAERTRINGEN.....	79
LA THÉORIE DE CHR. BÖRKER.....	81
VI. LA COURBE DE PRODUCTION DES AMPHORES RHODIENNES.....	86
LE RYTHME DE PRODUCTION.....	86
LA PART DU CLIMAT.....	89
LA PART DE L'ÉCONOMIE.....	90
CHAPITRE II: LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA LINDIA.....	95
I. LA PRÊTRISE D'ATHANA LINDIA.....	97
MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES PRÊTRES D'ATHANA LINDIA.....	97
EXCLUSION DES LINDIENS ISSUS DES TERRITOIRES INTÉGRÉS.....	97
RÈGLE TRIENNALE ET COMPOSITION DES TRIBUS LINDIENNES.....	98
Composition des tribus.....	99
Premier état du cycle tribal.....	100
Deuxième état du cycle tribal.....	100
Effets de la réforme.....	100
Date de la réforme.....	101
Cause de la réforme.....	102
RÔLE DE L'ADOPTION DANS L'ACCÈS À LA PRÊTRISE.....	103
Changement de tribu.....	103
Changement de communauté.....	105
Statut des prêtres adoptés.....	105
IRRÉGULARITÉS.....	106
MODE DE DÉSIGNATION.....	107
PROPOSITION DES CANDIDATS.....	107
DATE DE L'ÉLECTION.....	108
LIEU DE L'ÉLECTION ET NOMBRE D'ÉLECTEURS.....	108
TITULATURE DES PRÊTRES ÉPONYMES.....	109
ASPECTS HISTORIQUES.....	109
Prêtrise de Zeus Polieus.....	109
Prêtrise d'Artamis Kékoia.....	112
ASPECT LINGUISTIQUE.....	114
RANG DU PRÊTRE D'ATHANA LINDIA.....	114
PRÊTRESSES D'ATHANA LINDIA.....	115
II. CHRONOLOGIE DES PRÊTRES D'ATHANA LINDIA.....	115
LES FRAGMENTS.....	115
LES MARQUES DE NUMÉROTAGE.....	116
L'ÈRE DE LINDOS.....	116
ΘΕΥΓΕΝΗΣ ΠΙΣΤΟΚΡΑΤΕΥΣ.....	116
ΦΙΛΙΠΠΟΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ Ὁ ΑΣΤΥΚΡΑΤΕΥΣ.....	118
407 OU 406 ?.....	120
LES FRAGMENTS A-H.....	122

LE FRAGMENT A .....	122
LE FRAGMENT B.....	125
L'INTERVALLE B-C.....	125
LE FRAGMENT C.....	126
Précédente datation.....	127
Morphologie.....	128
Prosopographie.....	128
Σωσίλας Σμιά.....	128
Παυσανίας Ἀγαθαγήτου.....	129
Prêtres nommés dans le fragment C.....	130
L'INTERVALLE C-D.....	131
LE FRAGMENT D.....	132
Précédente datation.....	134
L'INTERVALLE D-E.....	135
LE FRAGMENT E.....	135
L'INTERVALLE E-F.....	137
LE FRAGMENT F.....	137
Précédente datation.....	139
Les prêtres nommés dans le fragment F.....	139
La carrière des sculpteurs.....	141
Μνασίτιμος Τελέσωνος.....	141
Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος.....	141
L'INTERVALLE F-G.....	142
LE FRAGMENT G.....	142
Précédentes datations.....	143
L'INTERVALLE G-H.....	144
LE FRAGMENT H.....	144
Précédentes datations.....	146
La chronologie des prêtres de Poséidon.....	148
Les autels d'épistates.....	149
La carrière des sculpteurs.....	150
Λέων Μενίππου.....	150
Πυθόκριτος Τιμοχάρτιος.....	151
L'INTERVALLE H-I.....	152
Le pivot de l'intervalle H-I : Νικαγόρας Πανατιίου ὃ Αἰνησιδάμου.....	152
Νικότιμος et Ἀθανόδορος Μοιρέα.....	153
Autres prêtres de l'intervalle H-I.....	155
Reconstitution de l'intervalle H-I.....	156
ATTRIBUTIONS INCERTAINES.....	157
Groupe α.....	158
Groupe β.....	162
Groupe γ.....	165
APERÇU D'ENSEMBLE.....	166
Dynasties lindiennes.....	169
Le cycle tribal.....	173
LA STÈLE I-K ET LA STÈLE L.....	174
III. RECONSTITUTION DU CATALOGUE.....	174
LA RECONSTITUTION DE CHR. BLINKENBERG ET DE M. SEGRE.....	175
UNE RECONSTITUTION PROBLÉMATIQUE.....	176
LES STÈLES I-K ET L.....	177
EMPLACEMENT DU CATALOGUE.....	178
REMPLOIS.....	178
APPENDICE: CALCUL DE L'INTERVALLE MOYEN ENTRE DEUX GÉNÉRATIONS DE PRÊTRES D'ATHANA LINDIA.....	181
CHAPITRE III: AUTOUR DE DEUX INSCRIPTIONS LINDIENNES.....	183
I. DESCRIPTION DES INSCRIPTIONS.....	184
LA SOUSCRIPTION <i>CDR-I 15</i> .....	184
ETABLISSEMENT DE TEXTE.....	186
LE DÉCRET <i>CDR-I 22</i> .....	186
CONTEMPORANÉITÉ DES DEUX DOCUMENTS.....	187

II. CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS.....	189
PRÉCÉDENTES DATATIONS.....	189
CHRONOLOGIE DE CHR. BLINKENBERG.....	189
CHRONOLOGIE D'E. LIPPOLIS .....	190
BILAN HISTORIOGRAPHIQUE.....	191
NOUVELLE DATATION.....	191
LA SOUSCRIPTION <i>CDR-I 15</i> .....	191
Le κόσμος et les ποτήρια .....	194
Modalité d'emploi.....	195
La Victoire disparue.....	198
LE DÉCRET <i>CDR-I 22</i> .....	199
CHAPITRE IV: LE CATALOGUE DES PRÊTRES DE POSÉIDON HIPPIOS.....	201
I. LE CATALOGUE ET LES PRÊTRES DE POSÉIDON .....	203
LE TEXTE ET LA STÈLE .....	203
COLLATION DES COPIES DE L'INSCRIPTION.....	203
Manuscrit de J. Hedenborg.....	203
Fragments A et B .....	204
Fragment C .....	204
Fragment <i>CDR-I 14</i> .....	205
RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DE LIGNES ET LE NOMBRE DE NOMS .....	206
ÉTABLISSEMENT DU TEXTE .....	206
LA STÈLE .....	208
LES PRÊTRES DE POSÉIDON HIPPIOS .....	208
LES ΙΕΡΕΙΣ ΣΤΑΤΟΙ .....	208
LES PRÊTRES ANNUELS .....	210
II. DATATION .....	211
CHRONOLOGIE DE CHR. BLINKENBERG.....	211
NOUVELLE CHRONOLOGIE.....	211
III. EXPLOITATION CHRONOLOGIQUE DU CATALOGUE.....	212
ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣ ΑΡΧΟΚΡΑΤΕΥΣ .....	213
ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΣ ΜΙΚΙΩΝΟΣ .....	214
CHAPITRE V: LES CATALOGUES CAMIRÉENS .....	217
I. LES INSCRIPTIONS ET LEURS MAGISTRATS.....	218
LE CATALOGUE DES DAMIURGES .....	219
LES PILIERS.....	219
Lacunes .....	221
LA STÈLE .....	222
L'ENSEMBLE DU CATALOGUE .....	223
Rapport des piliers et de la stèle.....	223
Etablissement de texte .....	223
Modalités d'enregistrement.....	224
Erreurs de transcription .....	224
LES DAMIURGES .....	225
Modalités de désignation .....	226
Autres damiurges rhodiens .....	228
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA POLIAS.....	229
LA STÈLE .....	229
Etablissement de texte .....	229
Modalités d'enregistrement.....	230
LES PRÊTRES D'ATHANA POLIAS .....	232
Modalités de désignation .....	233
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON .....	234
LA STÈLE .....	234
LES PRÊTRES D'APOLLON.....	234
Les épiclèses du dieu .....	234

LE CATALOGUE DES APXIEPIΣΤΑΙ .....	236
LA STÈLE .....	236
LES APXIEPIΣΤΑΙ .....	237
II. CHRONOLOGIE DES CATALOGUES .....	237
CHRONOLOGIE DE J. BENEDIKTSSON .....	239
LE CATALOGUE DES DAMIURGES .....	239
Datation des inscriptions associées au catalogue des damiurges .....	240
Les deux catalogues lindiens .....	240
La dédicace <i>NESM 31</i> .....	240
La liste des proxènes de Delphes.....	241
Datation du catalogue des damiurges .....	241
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA POLIAS .....	242
BILAN .....	244
NOUVELLE CHRONOLOGIE .....	244
<i>TERMINVS POST QVEM</i> DU DAMIURGE N° 87 .....	244
Le décret <i>CDR-I 21</i> .....	244
Quel Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου ? .....	245
Carrière de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου.....	246
- ιεροποιός και άγωνοθέτας.....	247
- ... και γραμματεύς μαστρών.....	247
- ... και έπιστάτας.....	249
<i>TERMINVS ANTE QVEM</i> DU DAMIURGE N° 91 .....	250
DATATION DU CATALOGUE DES DAMIURGES.....	251
Φιλοκράτης Τιμοκράτους .....	251
Παυσάνιος Κλεινομβρότου.....	251
DATATION DES TROIS AUTRES CATALOGUES.....	253
CHAPITRE VI: LES CATALOGUES ANNOTÉS ET LA GRANDE LISTE DES ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΙ..	255
I. LES INSCRIPTIONS ET LEURS MAGISTRATS .....	256
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON ERÉTHIMIOS .....	256
LA STÈLE .....	256
Les annotations.....	257
DEUX AUTRES INSCRIPTIONS IALYSIENNES .....	257
LES PRÊTRES D'APOLLON ERÉTHIMIOS .....	258
LE CATALOGUE DES PROPHÈTES .....	259
LA STÈLE .....	259
Les annotations.....	260
LES PROPHÈTES .....	260
La théorie de Chr. Blinkenberg et de M. Segre.....	261
Réfutation de cette théorie et identification des prophètes.....	263
L'épithète d'Apollon .....	263
L'architecture du temple d'Apollon.....	264
Fonction des prophètes rhodiens .....	265
προ-φήτης .....	265
Le sanctuaire des prophètes.....	266
έπιλαχών ιερεύς Άλίου .....	267
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ASKLAPIOS .....	270
LA FACE PRINCIPALE.....	271
LES FACES LATÉRALES.....	272
Les annotations.....	272
LES PRÊTRES D'ASKLAPIOS .....	272
DEUX FRAGMENTS DE CATALOGUES ANNOTÉS .....	273
LE FRAGMENT <i>CDR-I 3</i> .....	273
LE FRAGMENT <i>CDR-I 4</i> .....	274
LA GRANDE LISTE DES ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΙ .....	274
L'INSCRIPTION .....	274
LE ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΣ ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΣ ΚΑΤΑ ΡΩΜΑΙΑ .....	275
II. LES ANNOTATIONS .....	277
RATIONALITÉ DES ANNOTATIONS .....	277

CONSÉQUENCES DE L'IDENTIFICATION DES PROPHÈTES .....	279
PÉRIODICITÉ DES FÊTES RHODIENNES .....	281
LE CATALOGUE DES PROPHÈTES .....	281
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ASKLAPIOS .....	282
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON ERÉTHIMIOS .....	283
Les fêtes absentes du catalogue .....	284
La série des Ἀλεία .....	284
L'année de la cité et l'année des communautés .....	285
III. LA DATE DES INSCRIPTIONS .....	287
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON ERÉTHIMIOS .....	287
CHRONOLOGIE DES ΕΠΕΘΙΜΙΑ .....	288
LE CATALOGUE DES PROPHÈTES .....	288
CHRONOLOGIE DE CHR. BLINKENBERG .....	288
NOUVELLE CHRONOLOGIE .....	289
LE FRAGMENT <i>CDR-I 3</i> .....	292
LA GRANDE LISTE DES ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΙ .....	292
CHRONOLOGIE DE J. BENEDIKTSSON .....	292
NOUVELLE CHRONOLOGIE .....	293
LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ASKLAPIOS .....	296
Sur la date de quelques Ἀλεία .....	297
Les Ἀλεία de 170 .....	297
Les Ἀλεία de 217 .....	298
Les premiers Ἀλεία .....	298
L'ORIGINE DES CATALOGUES ANNOTÉS .....	299
CHAPITRE VII: LE CYCLE INTERCALAIRE ET LA CHRONOLOGIE DES TIMBRES AMPHORIQUES .....	301
I. LE CYCLE INTERCALAIRE .....	303
L'ÉTYMOLOGIE ET LE STATUT DES ΔΙΠΙΑΝΑΜΙΑ .....	303
LE RYTHME DES ΔΙΠΙΑΝΑΜΙΑ .....	305
LA DATE DES ΔΙΠΙΑΝΑΜΙΑ .....	307
PERMANENCE DU CYCLE INTERCALAIRE .....	307
II. LA CHRONOLOGIE DES TIMBRES AMPHORIQUES .....	308
III. ÉPONYMES ASSOCIÉS AU MOIS INTERCALAIRE SUR LES TIMBRES AMPHORIQUES .....	314
CHAPITRE VIII: LA CHRONOLOGIE DES PRÊTRES D'HALIOS .....	323
LA CHRONOLOGIE DES « ÉPONYMES AMPHORIQUES » .....	324
Travaux de Fr. Bleckmann .....	324
Travaux de V. Grace et de G. Finkielsztejn .....	325
Les amphores de Tarse .....	326
Le catalogue des prêtres d'Halios .....	326
Les amphores de Koroni .....	327
Premier abaissement .....	328
Deuxième abaissement .....	329
Un bilan contrasté .....	329
AUX MARGES DE L'AMPHOROLOGIE RHODIENNE .....	332
Travaux d'A. Wilhelm et de H. van Gelder .....	332
La thèse de B. Turzynski Drushell .....	333
L'article de Chr. Habicht .....	335
I. LA PRÊTRISE D'HALIOS .....	338
RAPPORT DE LA PRÊTRISE D'HALIOS AVEC LA PRÊTRISE D'ATHANA LINDIA ET LA DAMIURGIE .....	340
II. LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'HALIOS .....	343
ÉTAT DE LA STÈLE .....	343
DÉCOUVERTE ET ORIGINE DE LA STÈLE .....	343
DATATION DU CATALOGUE .....	344

LA PREMIÈRE COLONNE .....	344
LA DEUXIÈME COLONNE .....	345
Précédente datation .....	348
RECONSTITUTION DE LA STÈLE .....	350
LA DATE DES PREMIERS TIMBRES AMPHORIQUES RHODIENS .....	351
<b>III. AUTRES INSCRIPTIONS MENTIONNANT DES PRÊTRES D'HALIOS.....</b>	<b>352</b>
ÉPONYMES ATTESTÉS ÈS QUALITÉ .....	352
SECTION I .....	352
Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα, Πυθάννας Ἀρχιπόλιος et la date du synécisme.....	354
SECTION II .....	357
SECTION III.....	399
IDENTIFICATIONS INCERTAINES.....	401
PRÊTRES DE STATUT INCERTAIN.....	404
IDENTIFICATIONS ERRONÉES .....	405
ÉPONYMES NON ATTESTÉS DANS LEUR SACERDOCE.....	408
PÉRIODE I .....	408
PÉRIODE II .....	410
PÉRIODE III.....	411
PÉRIODE V .....	412
PÉRIODES VI ET VII.....	412
ΑΣΤΥΜΗΔΗΣ (ΘΕΑΙΔΗΤΟΥ).....	414
<b>IV. RAPPORTS FAMILIAUX ENTRE LES PRÊTRES D'HALIOS.....</b>	<b>416</b>
<b>V. RAPPORTS TRIBAUX ENTRE LES PRÊTRES D'HALIOS .....</b>	<b>417</b>
<b>VI. APPORTS DE L'ÉPIGRAPHIE À L'ÉTUDE DES TIMBRES AMPHORIQUES .....</b>	<b>419</b>
FONCTIONNEMENT DU TIMBRAGE .....	419
CHRONOLOGIE .....	423
DÉFINITION DES PÉRIODES DU TIMBRAGE.....	423
PÉRIODE III.....	423
PÉRIODE V .....	424
CHRONOLOGIE RELATIVE DES ÉPONYMES .....	424
Le cycle des tribus.....	424
Le cycle des fêtes .....	425
Le cycle embolismique .....	425
CHRONOLOGIE ABSOLUE DES ÉPONYMES .....	425
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>427</b>
<b>ANNEXE: SIGNATURES DE SCULPTEURS .....</b>	<b>435</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE: LA <i>LEX RHODIA DE IACTV</i>.....</b>	<b>441</b>
INTRODUCTION.....	443
I. RÉCEPTION DE LA <i>LEX RHODIA DE IACTV</i> EN OCCIDENT .....	445
II. RÉCEPTION DE LA <i>LEX RHODIA DE IACTV</i> EN ORIENT .....	446
LE ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ .....	446
LE PROLOGUE .....	447
LES DISPOSITIONS RELATIVES AU JET.....	448
III. APERÇU HISTORIOGRAPHIQUE .....	450
CHAPITRE I: LE TEXTE DE LA <i>LEX RHODIA DE IACTV</i> .....	453
I. LE TITRE 14.2 DANS LE PLAN DU <i>DIGESTE</i> .....	453
II. LA RUBRIQUE « <i>DE LEGE RHODIA DE IACTV</i> » .....	456

III. LES SOURCES ALLÉGUÉES PAR LE <i>DIGESTE</i> .....	457
MISE EN ŒUVRE DES SOURCES .....	461
IV. NOTES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE DE LA <i>LEX RHODIA DE IACTV</i> .....	466
ALTÉRATIONS DU SENS DES FRAGMENTS .....	467
ALTÉRATIONS DE LA FORME DES FRAGMENTS .....	468
CHAPITRE II: LA RÉGLEMENTATION DE L'AVARIE COMMUNE EN DROIT ROMAIN .....	471
I. DOCTRINE .....	471
DÉFINITION DE L'AVARIE COMMUNE .....	471
LE JET DES MARCHANDISES .....	472
a) Le navire doit avoir été sauvé .....	472
b) Un danger commun doit avoir causé le jet .....	475
c) Il doit rester une partie de la cargaison .....	476
d) Le jet doit avoir été utile .....	476
STATUT DES CHOSES JETÉES .....	477
LE SACRIFICE DES AGRÈS .....	478
LE RACHAT DU NAVIRE À DES PIRATES .....	479
II. DISPACHE .....	480
BASE DE LA CONTRIBUTION EN CAS DE JET DE MARCHANDISES .....	480
ESTIMATION ET COMPOSITION DE LA MASSE ACTIVE .....	481
ESTIMATION ET COMPOSITION DE LA MASSE PASSIVE .....	481
CALCUL DE LA CONTRIBUTION .....	482
III. PROCÉDURE .....	486
MODALITÉS CONTRACTUELLES DU TRANSPORT MARITIME EN DROIT ROMAIN .....	486
DE LA RÉTENTION À LA COMPENSATION .....	488
LA RÉTENTION .....	489
LA COMPENSATION .....	490
<i>LOCATIO REI ET LOCATIO OPERIS FACIENDI</i> DANS LA <i>LEX RHODIA DE IACTV</i> .....	491
CHAPITRE III: ROME ET LE DROIT RHODIEN .....	493
I. LE PRINCIPE DE LA CONTRIBUTION .....	494
<i>COMMUNE PERICVLVM</i> ET <i>KOINOS KINAYNOS</i> .....	494
LA CONTRIBUTION DANS LE DROIT MARITIME DES CITÉS GRECQUES .....	495
RHODES .....	497
L'inscription intitulée « <i>Lex R(h)odia</i> » .....	497
Hékaton de Rhodes .....	499
Bilan .....	500
RÉCEPTION DU PRINCIPE DE LA CONTRIBUTION DANS LE DROIT ROMAIN .....	500
II. LE <i>NOMOS POAIQN NAYTIKOS</i> .....	502
LE FRAGMENT DE <i>VOLVSIVS MAECIANVS</i> .....	502
<i>VOLVSIVS MAECIANVS</i> .....	502
L'INTITULÉ DU FRAGMENT .....	503
L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE .....	504
LA STRUCTURE DU FRAGMENT ET LES TERMES JURIDIQUES .....	505
L'ÉTAT DE FAIT ET LES PARTIES EN LITIGE .....	507
LA JURIDICTION .....	510
LES NOMS D'EMPEREUR ET LA TITULATURE IMPÉRIALE .....	510
L'EMPEREUR MAÎTRE DU MONDE, LA LOI MAÎTRESSE DE LA MER .....	514
BILAN I .....	516
SOURCES CONNEXES .....	516
LES SOURCES JURIDIQUES .....	517
LES SOURCES LITTÉRAIRES .....	521
BILAN II .....	523

LE DROIT APPLIQUÉ AU CAS D'EUDAIMÔN .....	524
PREMIÈRE HYPOTHÈSE : LE DROIT ROMAIN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON À EUDAIMÔN .....	524
DEUXIÈME HYPOTHÈSE : LE DROIT ROMAIN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON AUX ΔΗΜΟΣΙΟΙ.....	524
Théorie d'A. Pinzone.....	524
TROISIÈME HYPOTHÈSE : LE DROIT RHODIEN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON À EUDAIMÔN.....	525
Théorie de G. Purpura.....	525
Théorie de J. Rougé .....	529
QUATRIÈME HYPOTHÈSE : LE DROIT RHODIEN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON AUX ΔΗΜΟΣΙΟΙ .....	532
Théorie d'A. Manfredini.....	532
Théorie de J. Godefroy .....	533
QU'EST-CE QUE LE ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ ?.....	534
RÉCEPTION DU ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ DANS LE DROIT ROMAIN .....	536
Note sur le Monument d'Ephèse.....	537
III. UNE DOUBLE RÉCEPTION .....	538
CONCLUSION .....	541
APPENDICE: RÉFUTATION DES THÈSES DE HANS KRELLER ET DE FRANCESCO DE MARTINO.....	543
LA THÈSE DE HANS KRELLER.....	543
LA THÈSE DE FRANCESCO DE MARTINO.....	544
LE FRAGMENT DE MAECIANVS.....	544
LES AUTRES FRAGMENTS DE LA <i>LEX RHODIA DE IACTV</i> .....	546
LE PROBLÈME DE LA RESPONSABILITÉ.....	547
1) Le <i>receptum</i> .....	548
2) La <i>locatio conductio</i> .....	550
3) La <i>custodia</i> .....	553
4) Rapport du <i>receptum</i> , de la <i>locatio conductio</i> et de la <i>custodia</i> .....	554
RESPONSABILITÉ DU MAGISTER EN CAS DE <i>IACTVS</i> .....	554
CONTRIBUTION ET DOMMAGE AQUILIEΝ .....	555
RATIONALITÉ DU SYSTÈME.....	556
ANNEXE I: <i>DIGESTA</i> 14.2, <i>DE LEGE RHODIA DE IACTV</i> .....	557
ANNEXE II: IVLIANVS, FRAG. LENEL 857.....	567
ANNEXE III: EXTRAITS DU <i>DE INVENTIONE</i> ET DE L' <i>ARS RHETORICA</i> .....	569

## VOLUME II

<b>CATALOGUES</b> .....	<b>571</b>
INSCRIPTIONS.....	573
Liste des inscriptions .....	575
TIMBRES AMPHORIQUES .....	679
<b>RÉPERTOIRES</b> .....	<b>685</b>
INSCRIPTIONS RHODIENNES .....	687
TIMBRES AMPHORIQUES RHODIENS.....	701
<b>PLANCHES</b> .....	<b>779</b>
Liste des illustrations.....	781



## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à M. Alain Bresson, professeur à l'Université de Bordeaux III, et à M. Denis Knoepfler, professeur à l'Université de Neuchâtel, qui ont bien voulu diriger ma thèse de doctorat.

Ils vont également à M. Jean-Louis Ferrary, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, et à M. Adalberto Giovannini, professeur honoraire de l'Université de Genève, qui ont accepté de faire partie du jury.

Issus d'un mémoire de DEA, les derniers chapitres de ma thèse me renouvellent l'occasion de témoigner ma gratitude à ceux qui en furent les premiers juges : M. Jean-Jacques Aubert, professeur à l'Université de Neuchâtel, M<sup>mes</sup> Anne Bielman et Regula Frei-Stolba, professeures à l'Université de Lausanne.

M. Yvon Garlan, professeur émérite de l'Université de Rennes II et doyen des amphorologues, a constamment suivi mes recherches depuis le jour de 1999 où je partis l'assister dans une fouille qui n'eut jamais lieu ; il n'a eu de cesse de me prodiguer ses conseils et de me faire partager son savoir.

M. Giovanni Pugliese Carratelli, professeur honoraire à l'Ecole normale supérieure de Pise et doyen des épigraphistes, n'a pas ménagé ses efforts pour que je puisse achever la rédaction de ma thèse à Rome, où il me réserva le meilleur des accueils lorsque je fis sa connaissance en 2006.

A tous deux, qu'il me soit permis de dire à quel point je m'honore de leur soutien.

Je dois en outre des remerciements particuliers à celles et ceux qui m'ont fourni ou permis de consulter des documents inédits ou difficiles d'accès :

- M. Donald Ariel, chef du Département de numismatique de la Direction des Antiquités d'Israël,
- M. Alexandru Avram, professeur à l'Université du Maine,
- M. Jurij Badal'janc, professeur à l'Université de Riazan,
- M. Wolfgang Blümel, professeur à l'Université de Cologne,
- M. Jean-François Boyer, ingénieur à l'Université de Montpellier II,
- M<sup>me</sup> Michèle Brunet, professeure à l'Université de Lyon II,

- 
- M<sup>me</sup> Livia Buzoianu, conservatrice au Musée d'histoire nationale et d'archéologie de Constanța,
  - M<sup>me</sup> Véronique Chankowski, secrétaire scientifique de l'Ecole française d'Athènes,
  - M<sup>me</sup> Melina Filimonos-Tsopotou, éphore du Dodécanèse,
  - M. Gérald Finkielsztejn, membre de la Direction des Antiquités d'Israël,
  - M<sup>me</sup> Pia Grüner, première secrétaire de l'Académie royale des sciences et des Lettres de Danemark,
  - M<sup>me</sup> Rosalba Guarneri, responsable des manuscrits de la Bibliothèque du Sénat de Palerme,
  - M. Klaus Hallof, directeur des *Inscriptiones Graecae*,
  - M<sup>me</sup> Jan Jordan, secrétaire des fouilles de l'Agora d'Athènes,
  - M. Mark Lawall, professeur assistant à l'Université de Manitoba,
  - M. John Lund, conservateur au Musée national de Danemark,
  - M<sup>me</sup> Vasilica Lungu, chercheuse à l'Académie des Sciences de Roumanie,
  - M<sup>me</sup> Béatrice Meyer, chargée de mission au fonds Louis Robert, Académie des Inscriptions et Belles Lettres,
  - M. Henryk Meyza, chercheur à l'Université de Varsovie,
  - M<sup>me</sup> Caitlin Verfenstein, photographe de l'*American School of Classical Studies at Athens*,
  - M<sup>me</sup> Natalia Vogeikof, responsable des archives de l'*American School of Classical Studies at Athens*.

Enfin, à Deborah Badoud, François Badoud, Michèle Ben Ichou, Daniele Bertoletti, Stefania Chiatti, Gauthier de Salis, Ivan Ebel, Daniel Elmiger, Bernt Frenkel, Jacqueline Garlan, Francesco Garufo, Bernadette Gavillet, Miltiades Hatzopoulos, Philippe Hebeisen, Maria Letizia Lazzarini, Patrick Marguerat, Philippe Marti, Isabelle Molinier, Jean-Daniel Morerod, Frédéric Noyer, Grégoire Oguey, Serge Reubi, Tullia Ritti, Adrian Robu, Marc Rolli, Federica Rossi, Martin Steinrück, Dimitris Thanos et Katerina Tzavelopoulou, je sais gré de leur aide indispensable, qui a revêtu toutes les formes possibles.

Une allocation de recherche de la Région Aquitaine, lorsque je travaillais à l'Université de Bordeaux III (2003-2006), et un subside du Fonds national suisse de la recherche scientifique, pendant l'année de mon rattachement à l'Université de Rome I « La Sapienza » (2006-2007), m'ont permis de concevoir et de réaliser la présente thèse.

# ABRÉVIATIONS COURANTES

## RENOIS INTERNES

**CDR** désigne le volume de texte de la présente thèse.

**CDR-I** renvoie à une inscription, **CDR-T** à un timbre amphorique du catalogue.

## PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**AER I** : V. KONTORINI, *Inscriptions inédites relatives à l'histoire et aux cultes de Rhodes au II<sup>e</sup> et au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Rhodiaka I*, Louvain-la-Neuve, Providence, 1983

**AER II** : V. KONTORINI, *Ἀνέκτοδες ἐπιγραφές Ρόδου II*, Athènes, 1989

**Catalogue** : A. BRESSON, « Catalogue général », *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.). Volume de catalogue et planches*, thèse de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 1994, pp. 155-285

**Dédicaces** : A. BRESSON, « Dédicaces de Lindos et de Rhodes pour Titus Flavius Aglôchartos », in S. Follet (ed.), *L'hellénisme d'époque romaine. Nouveaux documents et nouvelles approches (I<sup>er</sup> s. a. C. - III<sup>e</sup> s. p. C.)*, Actes du colloque international à la mémoire de Louis Robert Paris 7-8 juillet 2000, Paris, 2004, pp. 178-192

**HTC** : A. BRESSON, P. BRUN, E. VARINLIOĞLU, « Les inscriptions grecques et latines », in P. Debord, E. Varinlioğlu (edd.), *Les hautes terres de Carie*, Bordeaux, 2001, pp. 81-311

**IdI** : W. PEEK, *Inschriften von den dorischen Inseln*, Berlin, 1969 [ASAWL 62.1]

**Lindos** : CHR. BLINKENBERG, *Lindos. Fouilles de l'acropole (1902-1914) II. Inscriptions... avec un appendice contenant diverses autres inscriptions rhodiennes*, Berlin, Copenhague, 1941

**NESM** : G. IACOPI, « Nuove epigrafi dalle Sporadi meridionali », *Clara Rhodos II*, Rhodes, 1932, pp. 169-255

**NISM** : A. MAIURI, « Nuove iscrizioni greche delle Sporadi meridionale I. Iscrizioni del Museo Archeologico di Rodi », *ASAA* 2 (1916), pp. 127-179

**NSCIR** : A. MAIURI, « Nuovi supplementi al corpus delle iscrizioni rodie », *ASAA* 8-9 (1925-1926) [1929], pp. 313-322

**NS** : A. MAIURI, *Nuova silloge epigrafica di Rodi e Cos*, Florence, 1925

**NSEI** : G. PUGLIESE CARRATELLI, « Nuovo supplemento epigrafico rodio », *ASAA* 33-34 [n.s. 17-18] (1955-1956) [1957], pp. 157-181

**Nisyros** : A. BRESSON, « Recueil des inscriptions de Nisyros », *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.). Volume de catalogue et planches*, thèse de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 1994, pp. 11-153

**Peraia** : W. BLÜMEL, *Inschriften von Kleinasien 38. Die Inschriften der rhodischen Peraia*, Bonn, 1991

**Pérée** : A. BRESSON, *Recueil des inscriptions de la pérée rhodienne*, Besançon, 1991

**PSA** : G. PUGLIESE CARRATELLI, « Per la storia delle associazioni in Rodi antica », *ASAA* 21-22 [n.s. 1-2] (1939-1940) [1942], pp. 147-200

---

**SE** : G. PUGLIESE CARRATELLI, « Supplemento epigrafico rodio », *ASAA* 30-32 [n.s. 14-16] (1952-1954) [1955], pp. 247-316

**TC** : M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, « *Tituli Camirenses* », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 141-318

**TC suppl.** : G. PUGLIESE CARRATELLI, « *Tituli Camirenses. Supplementum* », *ASAA* 30-32 [n.s. 14-16] (1952-1954) [1955], pp. 211-246

#### BULLETINS

**BA** : « Bulletin archéologique – Amphores et timbres amphoriques grecs », *REG*

**BE** : « Bulletin épigraphique », *REG*

# CONVENTIONS

## SIGNES CRITIQUES

(d'après les conventions PETRAE)

[ ]	Restitution de lettres disparues
( )	Résolution d'abréviation
[[ ]]	Rature
{ }	Suppression de lettres gravées par erreur
< >	Inclusion de lettres qui n'étaient pas gravées sur la pierre
+	Lettre non identifiable
[...]	Lacune non restituable de longueur déterminée : chaque point indique une lettre manquante
[---]	Lacune non restituable de longueur indéterminé, à l'intérieur d'une ligne
---	Ligne(s) manquante(s) non restituable(s) en nombre indéterminé
◊	Lettre qui ne se lit pas entièrement sur la ligne
'ou'	Lettres en ligature
<sup>2</sup> αβγ <sup>2</sup>	Lettres gravées à une époque nettement plus récente que le reste de l'inscription
<u>αβγ</u>	Transcription non vérifiable sur l'original, sur une photographie ou sur un estampage
⌈ ⌋	Correction d'une transcription

## NUMÉROTATION ET SIGNALISATION DES INSCRIPTIONS

1, 2...	Inscription (un message gravé sur un ouvrage)
1.1, 1.2...	Partie d'une inscription (un message gravé sur plusieurs ouvrages)
a, b...	Segment (division horizontale du texte, causée par un changement de bloc ou de mise en page)
I, II...	Colonne (division verticale du texte)
A, B ...	Face ou côté
A, B...	Fragment (division étrangère à la rationalité de l'ouvrage, volontaire ou accidentelle)
a, b...	Document reproduit dans une inscription (plusieurs messages gravés sur un même ouvrage)

Lorsqu'une inscription fragmentaire comporte plusieurs sections, la mention du fragment est abandonnée au profit de celle de la section. Le changement de fragment provoque le changement de section.

---

## NUMÉROTATION ET DATATION DES MAGISTRATS

Dans le catalogue, la numérotation des magistrats court depuis le début de l'inscription ou, le cas échéant, depuis le début de chaque fragment. Lorsque le numéro d'ordre (par suite d'une lacune) et/ou la date (pour quelque raison que ce soit) comportent une marge d'erreur, ils figurent en italiques.

408 **1**            Date et numéro d'ordre exacts  
*100 25*            Date et numéro d'ordre approximatifs

## INDICATION DE L'ADOPTION

Dans les inscriptions rhodiennes, la formule « καθ' ὕθεσίαν δὲ » (pour un homme), « κατὰ θυγατροποιάν δὲ » (pour une femme) peut être rendue par « καθ » ou par « ὅ ». Ces abréviations sont reproduites telles quelles dans la transcription des documents. Pour des raisons d'ordre typographique, le signe « ὅ » est parfois utilisé dans le texte français.

## INDICATION DE LA PSILOSE

Dans les inscriptions rhodiennes, la psilose est à peu près restreinte à la racine ἰερ-. A moins que la graphie ne s'y oppose, IEP- (ou IAP-) est donc transcrit ἰερ- (ou ἰαρ-).

## INDICATIONS PROSOPOGRAPHIQUES

= identique à

< fils ou fille de

<< petit-fils ou petite-fille de

*etc.*

~ frère ou sœur de

> père ou mère de

>> grand-père ou grand-mère de

*etc.*

## AVANT-PROPOS

Jusqu'en 408, Rhodes n'était qu'une île divisée en trois Etats ou cités – Ialysos, Camiros et Lindos – dont Pindare et Thucydide attribuent la fondation à des colons venus d'Argos. En 408, ces trois Etats se réunirent par un synécisme : ils donnèrent ainsi naissance à la cité de Rhodes, qui se matérialisa dans la ville construite à la pointe nord de l'île.

Durant le premier siècle de son histoire, la cité de Rhodes, déchirée par les luttes entre oligarques et démocrates, subit la domination de Sparte puis d'Athènes, avant d'être occupée par les Cariens, auxquels succédèrent les Macédoniens. La mainmise d'Alexandre le Grand ne fut toutefois pas sans profit pour la cité, puisque c'est probablement sous son règne que se mit en place un régime démocratique très stable, dans lequel les Anciens et les Modernes s'accordent à reconnaître l'une des sources de la puissance rhodienne.

De cette puissance, l'expulsion de la garnison macédonienne marquait l'affirmation dès 323. Selon Diodore, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, Rhodes disposait d'une flotte importante et passait pour la mieux gouvernée des cités grecques ; elle s'était déjà engagée dans la lutte contre la piraterie et avait fait alliance « avec tous les dynastes », en ayant soin toutefois de ne pas se

---

laisser entraîner dans leurs conflits. C'est à la même époque que – si l'on en croit Polybe – les Rhodiens s'associèrent aux Romains « dans les entreprises les plus éclatantes et les plus belles », sans doute dirigées à l'origine contre les Tyrrhéniens. Pour assurer son approvisionnement en blé, et parce que ses marchands y trouvaient de nombreux débouchés, Rhodes entretenait néanmoins des relations privilégiées avec l'Égypte. Or, en 305, Antigone le Borgne, roi de Macédoine, est en guerre contre Ptolémée. Après avoir vainement tenté de briser les échanges entre Rhodes et le royaume lagide, puis échoué à prendre la ville par la ruse, il ordonne à son fils de l'assiéger : Démétrios Poliorcète se présente sous les remparts à la tête d'une armée forte de 200 navires et de 40 000 hommes – sans compter les forces auxiliaires. Le siège dure jusqu'en 304 : Rhodes résiste et son destin bascule. Elle aurait pu n'être qu'un satellite de la Macédoine ; elle sera la plus grande cité libre de l'époque hellénistique, l'égale d'Athènes à l'époque classique.

Les sources littéraires fournissent fort peu de renseignements sur la majeure partie du III<sup>e</sup> siècle : la guerre qui, peu avant 250, opposa Ptolémée II aux Rhodiens, pourtant alliés traditionnels des Lagides, reste par exemple très énigmatique. Mais à l'époque où Polybe fait commencer son récit, Rhodes exerce déjà sa domination sur les mers : en 220, les cités lésées par les taxes que les Byzantins lèvent à l'entrée du Pont-Euxin lui demandent donc d'intervenir en leur nom ; la même année, les Rhodiens lancent des opérations à Sinope et en Crète. Dès la fin du III<sup>e</sup> siècle, les inscriptions montrent que les Rhodiens contrôlent la ligue des Nésiotes, qui regroupe plusieurs cités des Cyclades. Délos n'en fait pas partie, mais les nombreuses théories que les Rhodiens dépêchent dans l'île témoignent elles aussi de leur implication dans les affaires de la région.

Dans sa relation des événements de 220, Polybe déclare que les Rhodiens surent montrer aux Byzantins « la lance du guerrier et le caducée du négociateur ». Inférieure par le nombre à celle des grands empires – elle comptait peut-être une soixantaine d'unités à la fin du III<sup>e</sup> siècle –, la flotte de guerre rhodienne tirait sa force de la qualité de ses navires, servis en outre par des marins d'une habileté proverbiale (un Carthaginois du nom d'Hannibal, fameux pour avoir forcé le blocus de Lilybée, fut surnommé « le Rhodien » ; on disait aussi « dix Rhodiens, dix navires »). Fortement impliquée dans la répression de la piraterie, cette flotte fut l'un des principaux instruments de la politique internationale de la cité ; l'armée de terre, quant à elle, avait une vocation essentiellement défensive.

Rhodes pouvait aussi compter sur une diplomatie efficace, qui contribua fortement à la prospérité de la cité : les auteurs anciens soulignent que les Rhodiens firent affluer quantité de richesses dans leur île en se conciliant les puissances du moment. A cet égard, le tremblement

de terre qui survint vers 227 est très révélateur : la cité dévastée fut très rapidement reconstruite grâce aux cargaisons de vivres, de matériel, de métal qui lui parvinrent de Sicile, d’Égypte, de Syrie, du Pont.

D’autre part des Rhodiens interviennent au titre de juges étrangers dans les cités divisées, et d’arbitres dans les conflits internationaux : en 218-217, ils offrent ainsi leur médiation à Philippe V et aux Étoliens, avant d’être requis pour résoudre les différends opposant Antiochos III à Smyrne et à Lampsaque en 196, Milet à Magnésie du Méandre la même année, Samos à Priène un peu plus tard.

Usant ainsi de la lance et du caducée, les Rhodiens parviennent à ménager leurs intérêts non seulement dans le premier conflit crétois (204-202), mais surtout, après l’irruption de Rome en Méditerranée orientale, dans la deuxième guerre de Macédoine (200-197) et la guerre antiochique (192-188). Par le traité d’Apamée, conclu en 187, les Romains font « don » de la Carie et de la Lycie à leurs alliés rhodiens.

Mais les Lyciens se soulèvent bientôt, et le Sénat, revenant sur son engagement, demande aux Rhodiens de les traiter en alliés, non plus en sujets. Les Rhodiens passent outre et s’efforcent de mettre un terme à la révolte. Dans le même temps, pour contrer l’influence grandissante des Attalides en Asie mineure, ils s’emploient à rapprocher les vaincus des deux dernières guerres – le royaume de Macédoine et l’empire séleucide. Les rapports avec Rome se dégradent rapidement.

Lorsque la troisième guerre de Macédoine éclate, en 171, les Rhodiens n’en prennent pas moins le parti de Rome, mais on renvoie leur flotte sans la laisser combattre. La cité est réduite à l’attentisme, et les partisans de Persée font entendre leur voix. En 169, Q. Marcus Philippus convainc les Rhodiens d’envoyer une ambassade à Rome pour proposer la paix avec Persée. Lorsque celle-ci parvient à destination, la victoire est déjà acquise aux Romains. Le Sénat châtie durement les Rhodiens : en 167, il leur retire la Carie et la Lycie, qu’il leur avait lui-même accordées ; en 166, Caunos et Stratonicée, pourtant acquises avant le traité d’Apamée – la première vers 191, la seconde vers 241. Certains sénateurs voudraient même déclarer la guerre aux Rhodiens ; il s’en faut de peu pour qu’ils n’obtiennent gain de cause. Par comble, la création du port franc de Délos (dont rien n’indique qu’elle fût conçue comme une mesure de rétorsion) porte un grave préjudice à l’économie de la cité, qui repose pour une large part sur les taxes portuaires.

De 168 à 164, Rome contrôle directement les affaires rhodiennes : la mainmise ne prend fin qu’avec le traité d’alliance – un *foedus iniquum* – conclu entre les deux cités. Un siècle de relative prospérité s’ouvre alors pour les Rhodiens, si l’on en juge par le nombre

---

d'inscriptions, et singulièrement de dédicaces, qui remontent à cette époque. Néanmoins la cité ne peut plus compter sur ses seules forces pour régler le second conflit crétois (155-153) ; ayant échoué à obtenir l'appui de la confédération achéenne, elle fait appel à Rome. Lorsque la première guerre mithridatique éclate, Rhodes, au contraire d'Athènes et des cités d'Asie, lui reste fidèle. Assiégée par le roi du Pont mais soutenue par les Lyciens, elle résiste cette fois encore, puis contribue à la victoire de Sylla, qui lui accorde la possession de Caunos et de quelques îles en 81.

Au cours des guerres civiles, les Rhodiens prennent d'abord le parti de Pompée ; après la bataille de Pharsale, ils rejoignent le camp de César, qui, pour les remercier des services rendus pendant la guerre d'Alexandrie, leur octroie un nouveau traité – un *foedus aequum*. Après l'assassinat du dictateur, les Rhodiens refusent de se rendre aux exigences du parti sénatorial. Leur ville subit un nouveau siège, et tombe : Cassius Longinus la pille en 43. Les partisans de César finissent néanmoins par l'emporter, et en 41 (probablement) les Rhodiens reçoivent Myndos, Naxos, Andros et Ténos des mains d'Antoine ; les trois Cyclades pourraient être les îles accordées par Sylla, sans doute perdues après 44, ou en faire partie. A la bataille d'Actium, en 31, les Rhodiens sont encore dans le camp d'Antoine, qui est celui du vaincu : Octave leur retire probablement les territoires acquis dix ans plus tôt, mais il leur laisse leur liberté. Il faudra en effet attendre la décision de Claude, et l'année 44 ap. J.-C., pour que Rhodes intègre la province d'Asie. Le statut de la cité varie ensuite au gré des empereurs : la liberté retrouvée sous le règne même de Claude, grâce à l'intervention de Néron, est perdue sous Vespasien, puis rendue par Domitien. Au milieu du II<sup>e</sup> siècle, quand Aelius Aristide prononce son *Rhodiakos*, la cité est encore libre, ce qui signifie que son territoire échappe à la compétence des magistrats romains. Sans doute est-ce l'édit de Caracalla, passé vers 212 ap. J.-C., qui met fin à ce régime d'exception : comme tous les ressortissants de l'Empire, les Rhodiens qui ne la possèdent pas encore reçoivent la citoyenneté romaine<sup>1</sup>.

\* \* \*

\*

---

<sup>1</sup> Sur l'histoire politique, voir H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Hague, 1900, pp. 63-177. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 763-714. H.H. SCHMITT, *Rom und Rhodos. Geschichte ihrer Beziehungen seit der ersten Berührung bis zum Aufgehen des Inselstaates im römischen Weltreich*, Munich, 1957. R. BERTHOLD, *Rhodes in the Hellenistic Age*, Ithaca, Londres, 1984. A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 119-181, 1018-1021. H.-U. WIEMER, *Krieg, Handel und Piraterie. Untersuchungen zur Geschichte des hellenistischen Rhodos*, Berlin, 2002.

La cité de Rhodes se compose de trois communautés, elles-mêmes divisées en dèmes comprenant plusieurs *ktoinai*. Les trois communautés – appelées « tribus » dans les inscriptions agonistiques – sont les héritières des cités antérieures au synécisme. Depuis 408, Ialysos, Camiros et Lindos ne sont plus en droit de traiter avec l'étranger, de battre monnaie ou d'entretenir une armée – c'est précisément la délégation de ces compétences qui a donné naissance au nouvel Etat –, mais elles conservent une souveraineté presque absolue sur leurs affaires intérieures, qu'il s'agisse des cultes ou de la fiscalité. Les dèmes constituent l'unité territoriale à la base du système politique rhodien, tandis que les petites circonscriptions que sont les *ktoinai* jouent un rôle important à l'échelon communautaire. Division gentilice, les *patrai* n'ont laissé que peu de traces dans l'épigraphie ; leur statut et leur fonction demandent encore à être précisément définis.

COMMUNAUTÉ	IALYSOS	CAMIROS	LINDOS	NON IDENTIFIÉE
<b>TERRITOIRE</b>				
ÎLE DE RHODES	Ἄστυπαλαιεῖς	Ἄριοι	Ἀργεῖοι	
	Βρυγινδάριοι	Εὐριάδαι	Βουλίδαι	
	Δαματρίεῖς	Ἡριεῖς	Βράσιοι	
	Ἰστάνιοι	Κυμισαλεῖς	Δρυῖται	
	Νεοπολίται	Λέλιοι	Καμύνδιοι	
	Πολῖται	Λοξίδαι	Καττάβιοι	
	Ποντωρεῖς	Παλαιοπολίται	Κλάσιοι	
	Σιβύθιοι	Πλάριοι	Λαδάρμιοι	
	Ἵπερεγγεῖς	Ῥογκίδαι	Λινδοπολίται	
		Σιλύριοι	Νεττίδαι	
		Φαγαῖοι	Πάγιοι	
			Πεδιεῖς	
AUTRES ÎLES		Χαλκῆται	Ἄρκασειεῖς	
			Βρυκούντιοι	
			Καρπαθιοπολίται	
			Νισύριοι	
			Τήλιοι	
PÉRÉE	Κρυασσεῖς	Ἀμνίστιοι	Ἄμιοι	Ἵγασσεῖς
		Βυβάσσιοι	Φύσκοι	
		Εὐθηνῖται		
		Θουσανούντιοι		
		Κασαρεῖς		
		Τλῶιοι		
		Τύμνιοι		
NON IDENTIFIÉE	Ἐριναεῖς			Πατωρεῖς

Fig. 1 – Liste des dèmes Rhodiens (d'après I. Papachristodoulou et A. Bresson).

---

Il faut en outre évoquer le statut des îles et des différents secteurs du continent asiatique (pérée) qui devinrent rhodiens après le synécisme : depuis les recherches de P. Fraser et G. Bean, il est convenu d'opposer les territoires « intégrés » aux territoires « sujets ». En réalité, la nécessité de nuancer cette opposition n'échappait pas à ses auteurs ; à compter de la fin de l'époque hellénistique tout au moins, il pourrait être judicieux de distinguer entre les territoires « totalement intégrés », « partiellement intégrés » et « sujets ».

La situation des îles, de Nisyros, au nord, à Carpathos, au sud, est claire : elles ont été rattachées aux *dèmes* des trois communautés, et de ce fait leurs ressortissants sont des citoyens de plein droit. Selon toute vraisemblance, l'îlot de Mégisté, à l'extrême sud, a lui aussi été incorporé à un *dème*, mais celui-ci reste non identifié. La situation du continent n'est pas aussi uniforme. La péree méridionale, qui comprend la péninsule de Lôryma, à l'exception de la presqu'île de Cnide, fait partie des territoires totalement intégrés ; sans doute en va-t-il de même de Daidala – du moins Strabon affirme que les Rhodiens contrôlent cette enclave, qui s'apparente à une île sur le continent lycien. En revanche, la péree septentrionale, qui forme une zone encore assez floue (touchant la frontière d'Idyma au sud, englobant Pisyé et Mobôlla au nord), n'a été que partiellement intégrée : ses ressortissants sont des *Rhodioi*, mais des *Rhodioi* privés de *démotiques* et par conséquent exclus des magistratures. Entre les deux pérées, les cités d'Idyma et de Kallipolis déterminent une solution de continuité : elles font partie des territoires sujets, comme en firent partie, mais pour un laps de temps plus bref, Caunos, Stratonicée, la Carie, la Lycie, Myndos et les Cyclades concédées par les Romains.

Les îles et la péree méridionale ont été intégrées à haute époque, entre le IV<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, à la seule exception, semble-t-il, de Casos, qui était encore indépendante au II<sup>e</sup> siècle. Les ressortissants de la péree septentrionale ne semblent avoir collectivement acquis la citoyenneté rhodienne qu'à la fin de l'époque hellénistique ou au début de l'époque impériale<sup>2</sup>.

\* \* \*

\*

---

<sup>2</sup> Sur l'organisation du territoire, voir P.M. FRASER, G.E. BEAN, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954. I.CHR. PAPAHRISTODOULOU, *Oí áρχαίοι Ροδιακοί δήμοι. Ιστορική έπισκόπηση. Η Ίαλυσία*, Athènes, 1989. A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 183-231. V. GABRIELSEN, « The Rhodian Peraia in the Third and Second Centuries BC », *C&M* 51 (2000), pp. 129-183. A. BRESSON, « Introduction », in A. Bresson, P. Brun, E. Varinlioğlu, « Les inscriptions grecques et latines », in P. Debord, E. Varinlioğlu (edd.), *Les hautes terres de Carie*, Bordeaux, 2001, pp. 81-84.

A l'époque hellénistique et sous l'empire, Rhodes dispose d'une Assemblée et d'un Conseil renouvelé chaque semestre, au même rythme que les cinq prytanes qui en assument la présidence. Vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (selon toute apparence), le Conseil se double d'un « Sénat », la *gérousia*, dont les membres sont nommés à vie.

Le prêtre d'Halios, institué au moment du synécisme, assume la fonction d'éponyme ; en vertu de la « règle triennale », il est tiré au sort dans un petit contingent de candidats que les trois communautés fournissent tour à tour ; il est assisté par un nombre variable de hiérothytes.

Généralement au nombre de dix, les stratèges sont (notamment ?) chargés de la protection du territoire. En temps de paix tout au moins, l'organisation de la flotte nous échappe : contrairement aux stratèges, le navarque, qui n'était nommé qu'en période de conflit, et les *archontes* commandant aux différentes catégories de navires ne sont jamais cités dans les dédicaces de magistrats.

Camiros et Lindos possèdent l'une et l'autre une Assemblée et un Conseil dont les membres ne sont pas des bouleutes, comme à Rhodes, mais des *mastroi* ou « contrôleurs ». Les *mastroi* sont désignés par les *ktoinai* ; ils restent en poste pendant une année et sont présidés par trois épistates.

A Camiros, c'est le damiurge, secondé par un collège de hiéropes, qui a rang de magistrat éponyme, tandis qu'à Lindos cet honneur revient au prêtre d'Athana Lindia et de Zeus Polieus, entouré par les hiérothytes. Ces éponymes communautaires ne sont pas tirés au sort comme celui de la cité, mais élus ; chaque communauté étant divisée en trois tribus, leur élection est régie par la règle triennale.

Les institutions d'Ialysos, mal connues faute de sources en nombre suffisant, sont sans doute construites sur le même modèle que celles de Camiros et de Lindos.

Dèmes, *ktoinai* et *patrai* possèdent également leurs propres magistrats<sup>3</sup>.

\* \* \*

\*

On a pu parler de « miracle rhodien » pour qualifier l'exceptionnelle destinée de la cité. Si l'on songe à la longévité des institutions, à la prospérité de l'économie, ou encore à l'activité des artistes, des ingénieurs, des astronomes, des philosophes, des rhéteurs et des juristes,

<sup>3</sup> Sur les magistratures et d'autres aspects des institutions rhodiennes, cf. A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 233-257, 916-929, et V. GABRIELSEN, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997.

---

l'expression n'a assurément rien d'exagéré, mais elle pose le même problème que le « miracle athénien » auquel elle fait écho : il faut rendre compte de ce phénomène historique en définissant les conditions de sa réalisation. Les travaux d'Alain Bresson et de Vincent Gabrielsen, consacrés à l'ensemble de la société rhodienne<sup>4</sup>, ou ceux de Richard Ashton, centrés sur le monnayage<sup>5</sup>, nous ont beaucoup fait progresser dans cette voie.

Pour ma part, je songeai dans un premier temps à une thèse sur *Rhodes et l'étranger dans le droit et l'économie*, dans laquelle je projetais d'intégrer le mémoire de DEA que je consacrai à la *lex Rhodia de iactu* en mars 2004. Au cours de la lecture et du dépouillement des inscriptions, qui devaient m'occuper du printemps 2004 à l'été 2005, je pris progressivement conscience de la nécessité d'accorder une large place à la chronologie des documents, afin de saisir le dynamisme des relations de Rhodes avec l'étranger. Cette chronologie, fondée sur les catalogues de magistrats publiés dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, était couramment admise depuis : la tâche s'annonçait donc relativement facile. A la lecture des inscriptions de Lindos, il me sembla néanmoins que la datation de l'un des fragments du catalogue des prêtres d'Athana (C) posait problème. Je n'y accordai guère d'importance jusqu'à découvrir que la chronologie du catalogue des prophètes pouvait elle aussi être remise en cause. Il me sembla alors que quelques remarques sur la « chronologie des inscriptions rhodiennes » auraient tout lieu de figurer dans l'introduction d'une étude sur *Rhodes et l'étranger* : elles ont fini par constituer la première et plus importante partie d'une thèse sur *la cité de Rhodes, de la chronologie à l'histoire*.

La seconde partie de cette thèse est restée consacrée à la *lex Rhodia de iactu* : faut-il préciser qu'elle se distingue nettement de la première ? D'un côté, près de cinq mille inscriptions grecques, gravées pour la plupart à l'époque hellénistique ; de l'autre, dix extraits tirés de la jurisprudence classique romaine, compilés sur ordre de l'empereur Justinien entre 530 et 533 ap. J.-C. Certes, l'unité thématique des deux parties est plus grande qu'il n'y paraît à première vue, puisque la seconde a notamment pour objet de démontrer ce que les fragments réunis sous le titre 14.2 du *Digeste* doivent aux institutions rhodiennes. Mais l'essentiel est ailleurs : qu'il s'agisse de droit romain ou d'épigraphie grecque, la date donne sens. De même que les inscriptions, la *lex Rhodia de iactu* pose ainsi des problèmes de chronologie dont la résolution est riche d'implications sur le plan historique.

---

<sup>4</sup> Cf. notes précédentes.

<sup>5</sup> R.H.J. ASHTON, « The Coinage of Rhodes 408-190 BC », in A. Meadows, K. Shipton (edd.), *Money and its Uses in the Ancient Greek World*, Oxford, 2001, pp. 79-115.

De là provient le sous-titre que j'ai donné à ma thèse : *de la chronologie à l'histoire*. Ce faisant, je n'ai pas voulu donner l'illusion que l'on se libérerait du temps pour accéder au devenir ; j'ai voulu évoquer un mouvement dialectique entre la partie et le tout. Le temps n'est en effet que l'une des trois coordonnées historiques, au même titre que le lieu et le milieu. Mais c'est assurément la plus contraignante, de sorte que l'on tient souvent l'histoire pour l'étude du passé, alors qu'elle est à parité étude et constitution de l'altérité.



## PREMIÈRE PARTIE

### LA CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS RHODIENNES



# INTRODUCTION

## I. OBJET

### DÉFINITION

L'objet archéologique qu'est l'inscription a donné lieu à plusieurs définitions contradictoires et bien souvent implicites<sup>1</sup>. Je m'en tiendrai à celle-ci: tout écrit destiné à rester en un lieu donné. Leurs caractéristiques physiques ayant entraîné la disparition totale de matériaux tels que le bronze<sup>2</sup> ou le bois, il s'agira ici de textes gravés dans la pierre, le plus souvent extraite des carrières de Lartos, au sud-est de l'île de Rhodes. Je m'en tiendrai en outre aux textes totalement ou partiellement rédigés en grec.

L'ensemble d'inscriptions étudié ici n'a d'autre étendue, chronologique et géographique, que la cité de Rhodes. Seuls les documents postérieurs au synécisme de 408 av. J.-C. s'y trouvent

---

<sup>1</sup> PH. BRUNEAU, « L'épigraphie moderne et contemporaine », *Ramage* 6 (1988), pp. 13-39, qui considère l'inscription comme un « écrit ostentatoire » (p. 16).

<sup>2</sup> Les tessères de bronze des juges rhodiens ont été écartées du répertoire des inscriptions en raison de leur caractère mobilier.

---

inclus. Comme les dernières inscriptions à attester la survivance des institutions de la cité précédent de peu l'édit de Théodose (391 ap. J.-C.), ce sont près de huit siècles d'épigraphie qui entrent en ligne de compte ; la grande majorité des textes remonte cependant à l'époque hellénistique. D'autre part, tous les territoires dont les ressortissants ont collectivement reçu la citoyenneté rhodienne ont été pris en considération: l'île de Rhodes elle-même; Chalké, Eulimnia, Carpathos, Saros, Casos, Symé, Teutloussa, Télou, Nisyros, Mégisté; la pérée intégrée; la pérée dite « sujette ». Les documents de la cité gravés à l'étranger et les pierres errantes ont également été étudiés.

Au-delà de cet ensemble, je me suis contenté de relever les documents susceptibles d'intéresser la chronologie des inscriptions rhodiennes. J'ai en particulier procédé ainsi dans les territoires qui ne furent plus assujettis à Rhodes après 167/166 (la Lycie, la majeure partie du sud de la Carie, Caunos et Stratonicée), ainsi que dans les Cyclades, sur lesquelles Rhodes exerça un contrôle discontinu au cours des deux derniers siècles de l'époque hellénistique.

Si les légendes imprimées sur les timbres amphoriques ou frappées sur les monnaies ne constituent pas, techniquement, des inscriptions (telles qu'elles ont été définies ci-dessus), elles ne leur en sont pas moins logiquement associées par les messages dont elles sont porteuses. Au moment de traiter du calendrier ou des prêtres d'Halios, j'accorderai donc une large place aux timbres amphoriques, datés de la même manière que les inscriptions.

## **PUBLICATIONS**

Il n'existe pas de corpus des inscriptions rhodiennes, et il n'en existera pas avant longtemps. Aussi ne sera-t-il pas inutile de présenter les différentes publications dans lesquelles se trouve dispersée la documentation, sans prétendre toutefois à l'exhaustivité : je distinguerai pour ce faire les îles, incluses dans le tome XII des *Inscriptiones Graecae* (sauf Mégisté), et la pérée, exclue de ce corpus comme le reste du continent asiatique. Les chiffres et les lettres indiqués entre crochets renvoient au répertoire des sources : elles sont en caractères droits lorsqu'il s'agit d'inscriptions, en italiques lorsqu'il s'agit de timbres amphoriques.

## LES ÎLES (SAUF MÉGISTÉ)

### *Le corpus des Inscriptiones Graecae*

Fr. Hiller von Gaertringen est l’auteur des deux fascicules des *IG XII* qui englobent la partie insulaire du territoire rhodien, hormis Mégisté : s’y trouvent rassemblés tous les documents relevés par ses devanciers (à de très rares exceptions près<sup>3</sup>) et par lui-même en 1892 et 1895. Rhodes, Chalké, Carpathos, Saros et Casos sont traitées dans le fascicule 1, paru en 1895 [3], Symé, Eulimnia (Alimnia), Téos et Nisyros dans le fascicule 3, paru en 1898 [12].

L’absence presque totale d’illustrations dans les *IG* rend obligatoire la consultation de certains ouvrages antérieurs à 1895, publiés comme les *Inschriften griechischer Bildhauer* d’E. Loewy « mit Facsimiles » [o].

Les inscriptions rhodiennes découvertes après 1895 n’ont pas été portées au *supplementum* du tome XII, paru en 1939. Fr. Hiller von Gaertringen notait en effet: *magnae Rhodiorum civitatis tituli adeo sunt aucti, ut non supplementa, sed novum corpus requiring*<sup>4</sup>.

### *Travaux postérieurs*

De 1895 à 1929, Fr. Hiller von Gaertringen versa lui-même une série de nouveaux documents à son corpus ; il le corrigea aussi sur certains points, en démontrant notamment que le sanctuaire d’Apollon Eréthimios, attribué à l’*ager Camirensium* dans le fascicule 1 des *IG XII*, appartenait au territoire d’Ialysos, et que l’antique Teutlussa<sup>5</sup>, identifiée à Alimnia (Eulimnia) dans le fascicule 3, n’était autre que la moderne Seskli<sup>6</sup>. D’autres épigraphistes ont également fait connaître quelques inscriptions isolées, mais l’immense majorité des documents publiés après 1897 provient des fouilles et recherches entreprises à Lindos par les archéologues danois (1902-1914) et dans l’ensemble du Dodécanèse par leurs collègues italiens (1912-1945) et grecs (dès 1947).

<sup>3</sup> Ainsi l’inscription *CIG IV*, 6950, publiée *ex novo* par E. PFUHL, H. MÖBIUS, *Die ostgriechischen Grabreliefs II*, Mainz am Rhein, 1979, n° 1520. Cf. A. BRESSON, *Nisyros* 66.

<sup>4</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae XII. Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum. Supplementum*, Berlin, 1939, p. 1.

<sup>5</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Deme der rhodischen Städte », *MDAI(A)* 42 (1917), pp. 179-183.

<sup>6</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, in D. Chiavaras, Fr. Hiller von Gaertringen, S. Saridakis, « Inschriften von Syme Teutlussa und Rhodos », *JÖAI* 7 (1904), pp. 90-91.

---

## Ile de Rhodes

### La ville de Rhodes

Jusqu'à la fin de l'époque ottomane, il ne fut pas entrepris de fouille dans la ville de Rhodes, restée presque intacte depuis 1522, date à laquelle les Turcs en avaient chassé les chevaliers de St-Jean. Fr. Hiller von Gaertringen [4, 5, 7, 15, 18, 19, 23, 26, 31, 33, 46], Th. Reinach [9, 22, 24, 28], Th. Homolle [16], J. Hatzfeld [30], A. Rutgers van der Loeff [25] et M. Chaviaras [36] purent néanmoins publier un certain nombre de nouveaux documents. D'autre part, A. Scrinzi fit connaître la partie épigraphique du manuscrit que le médecin et naturaliste J. Hedenborg avait consacré à l'histoire de Rhodes [13] : beaucoup de ces inscriptions copiées dans l'île au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avaient déjà disparu lorsque Fr. Hiller von Gaertringen mit au point son corpus, et ne s'y retrouvent donc pas.

Après 1912, les fouilles, le profond remaniement de la ville des chevaliers et la construction de nouveaux quartiers sur les nécropoles et l'acropole antiques ont fait surgir plusieurs milliers d'inscriptions, qui restent pour la plupart inédites.

Les archéologues italiens ont consacré de très nombreux travaux (illustrés de dessins puis de photographies) aux documents découverts jusqu'en 1945. On peut y distinguer trois séries de publications intéressant l'ensemble de la ville de Rhodes :

1. les « Nuove iscrizioni greche delle Sporadi meridionale » [38], la *Nuova silloge* [44] et les « Nuovi supplementi al corpus delle iscrizioni rodie » [45] d'A. Maiuri ;
2. les « Nuove epigrafi dalle Sporadi meridionale » [47] de G. Iacopi ;
3. le « Supplemento epigrafico rodio » [77] et le « Nuovo supplemento epigrafico rodio » [80] de G. Pugliese Carratelli, auxquels s'ajoute son mémoire « Per la storia delle associazioni in Rodi antica » [60].

Les archéologues grecs ont également publié une partie des inscriptions placées sous leur responsabilité après la guerre. Il faut en particulier citer les « Ἐπιγραφαὶ ἐκ Ρόδου » [87] de Gr. Konstantinopoulos, auxquelles succéderont de nombreux articles dans l'*Ἀρχαιολογικὸν Δελτίον*, et les deux *Rhodiaka* [125, 150] de V. Kontorini, qui se signalent par les commentaires développés que l'auteur a donnés des documents.

En outre, les *Inschriften der dorischen Inseln* [99] de W. Peek et plusieurs ouvrages relatifs aux autels et monuments funéraires rhodiens [115, 119, 185] contiennent des inscriptions par ailleurs inédites.

Signalons enfin la réédition d'un certain nombre d'inscriptions trouvées dans la ville de Rhodes, qui appartiennent soit à l'époque hellénistique [167, 178, 172, 180, 184, 192] soit à l'époque impériale [92, 174, 200, 201].

## Lindos

Sur la base des matériaux laissés par K.-Fr. Kinch (estampages, descriptions, premiers commentaires, etc.), Chr. Blinkenberg a publié les inscriptions relevées par la mission danoise dans *Lindos II*, en 1941 [62]. L'ouvrage ne constitue pas à proprement parler un corpus des inscriptions de Lindos, puisque « les textes épigraphiques publiés antérieurement d'une manière satisfaisante » [3, 5, 13, 44, 47, 53, 55] ne s'y trouvent inclus « que dans des cas exceptionnels »<sup>7</sup>. En outre, si la plupart des documents publiés par Chr. Blinkenberg ont été découverts sur le territoire de Lindos, lors des fouilles réalisées sur l'acropole et à l'emplacement de l'ancienne église Ἅγιος Στέφανος ou en prospection (nos 1-670), quelques autres ont été trouvés ailleurs dans l'île de Rhodes ou sont de provenance inconnue (nos 671-710).

Les inscriptions, classées dans l'ordre chronologique à l'exception des documents majeurs que constituent le catalogue des prêtres d'Athana et la *Chronique du Temple*, sont en règle générale illustrées d'excellentes photographies, qui permettent de saisir l'évolution de la paléographie lindienne et autorisent la vérification des lectures et des restitutions. Bien que l'on puisse regretter le parti pris de transcrire les textes sans marquer les esprits, les accents et la ponctuation, *Lindos II* représente incontestablement le sommet de l'épigraphie rhodienne.

En outre, Chr. Blinkenberg a consacré un mémoire spécial au *Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios*, paru en 1937 [53]. En dépit de son importance dans la chronologie élaborée par Chr. Blinkenberg, ce document n'a pas été repris dans *Lindos II*, parce que l'expédition danoise n'en a pas retrouvé la trace : il n'est connu que par le manuscrit de J. Hedenborg et un petit nombre de fragments découverts à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Après la guerre, G. Pugliese Carratelli a fait connaître la collection du *pappas* Konstantinos, découverte en 1941, en l'intégrant au « Nuovo supplemento epigrafico rodio » [80]. De cette collection, un nouveau fragment du catalogue des prêtres d'Athana constitue l'élément le plus

<sup>7</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 9.

---

saillant : M. Segre en avait achevé l'étude en 1944<sup>8</sup>. Gr. Konstantinopoulos [87], Ph. Kostomitsopoulos [142], V. Kontorini [150, 204] et I. Volanakis [166, 175] ont fait connaître une dizaine de nouveaux textes.

A. Wilhelm [69] et J. Ebert [106] se sont intéressés à l'établissement du texte de plusieurs épigrammes. Chr. Habicht et A. Bresson ont successivement repris l'édition de dédicaces de la période impériale [155, 200], et A. Jones en a fait de même avec l'inscription astronomique trouvée dans la région de Keskintos [203].

## Camiros

Le corpus des *Tituli Camirenses* [74] réunit les inscriptions de la ville de Camiros découvertes lors des fouilles italiennes (1928-1943) ou à l'occasion de recherches plus anciennes (menées par A. Salzmänn et E. Biliotti notamment)<sup>9</sup> ; les inscriptions mises au jour lors de travaux routiers entrepris dans la région de Kalavarda (?) s'y trouvent également rassemblées. Rédigé pour l'essentiel par M. Segre, tué à Auschwitz le 23 mai 1944, l'ouvrage a été achevé par G. Pugliese Carratelli, qui l'a publié en 1952 avant de lui donner un *Supplementum* en 1954 [78 ; à compléter par 80, 87]. Auparavant, G. Iacopi avait lui-même édité les documents mis au jour dans les fouilles qu'il conduisit sur l'acropole et dans la cour aux ex-voto entre 1930 et 1933. Sa publication [m], très inférieure aux *Tituli Camirenses*, reste néanmoins utile par les photographies qu'elle procure de certains documents non illustrés dans le corpus de M. Segre et de G. Pugliese Carratelli.

Les inscriptions découvertes en dehors de la ville de Camiros mais sur le territoire de la communauté (dans le sanctuaire de Zeus Atabyrios par exemple) n'ont jamais été réunies en un corpus [3, 5, 34 35, 47, 71, 77]. L'« *Appendix* » des *Tituli Camirenses*, qui comporte une rubrique « *Tituli ad res Camirenses pertinentes extra Camirum reperti* », ne cite que les documents censés avoir un rapport étroit avec la ville de Camiros, dont le texte a parfois été révisé.

En rapprochant deux fragments publiés séparément, A. Di Vita a fait apparaître le nom d'un nouveau damiurge [183]. I. Papachristodoulou a fait progresser la reconstitution de la liste des théores envoyés par les trois communautés au sanctuaire de Zeus Atabyrios [152].

---

<sup>8</sup> M. SEGRE, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), pp. 64-80.

<sup>9</sup> Cf. A. SALZMANN, *Nécropole de Camiros. Journal des fouilles exécutées dans cette nécropole pendant les années 1858 à 1865*, Paris, 1875. L.M. CALIÒ, « Camiro. Storia degli scavi. La grande stoà », in M. Livadiotti, G. Rocco (edd.), *La presenza italiana nel Dodecaneso tra il 1912 e il 1948. La ricerca archeologica. La conservazione. Le scelte progettuali*, Catane, 1996, pp. 60-61.

## Ialysos

I. Papachristodoulou a répertorié les inscriptions découvertes sur le territoire d’Ialysos, et il en a publié ou republié un grand nombre [152]. Seules les éditions de documents qu’il n’a pas reprises sont citées dans la bibliographie [3, 21, 35, 36, 38, 40, 44, 47, 71, 77, 80].

La plupart des inscriptions ialysiennes proviennent de l’acropole, fouillée par les archéologues italiens entre 1914 et 1936, ou du sanctuaire d’Apollon Eréthimios, fouillé par L. Ross en 1843 et en 1844, par G. Iacopi en 1931, en dernier lieu par l’Ephorie du Dodécanèse et l’Université de Ioannina<sup>10</sup>. Au sanctuaire se rattache également une inscription découverte dans la ville de Rhodes, où elle se trouvait sans doute exposée dès l’origine : il s’agit d’un palmarès des Eréthimia, publié par V. Kontorini [113].

Depuis le recueil de I. Papachristodoulou, paru en 1989, quelques nouveaux documents ont été publiés dans l’*Αρχαιολογικόν Δελτίον* [135, 156, 171].

## Autres îles

Fr. Hiller von Gaertringen a lui-même complété le fascicule *IG XII, 3* par un *supplementum* [23bis]. G. Susini, dans son *supplemento* aux *IG XII 1* et *3* [88], et W. Peek, dans ses *Inscripfen der dorischen Inseln* [99], ont chacun publié de nouveaux documents et revu sur la pierre des textes précédemment édités, le premier à Carpathos, Casos, Chalké et Téos, le second à Symé, Téos et Nisyros.

## Carpathos et Casos

En 1886, E. Manolakakis a fait connaître cinq nouvelles inscriptions de Carpathos<sup>11</sup> : trois d’entre elles ont été reprises par Fr. Hiller von Gaertringen [8], les deux autres par G. Susini [88]. En 1933, M. Segre a publié deux articles d’épigraphie carpathienne : le premier contient sept textes d’époque hellénistique [50], le second un fragment du décret de la κτοίνα des

<sup>10</sup> M. LIVADIOTTI, « Gli scavi sull’acropoli », in M. Livadiotti, G. Rocco (edd.), *op. cit.*, pp. 40-42. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, « The Rhodian Demes Within the Framework of the Function of the Rhodian State », in V. Gabrielsen *et al.* (edd.), *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture, and Society*, Aarhus, 1999, p. 40.

<sup>11</sup> E. MANOLAKAKIS, *Καρπαθιακά*, Athènes, 1886.

---

Ποτιδαιεῖς relatif à la deuxième guerre de Crète [u]. Le texte de ce décret a ensuite été recomposé par Chr. Blinkenberg [62], qui a montré que le fragment édité par M. Segre et un fragment précédemment édité par Fr. Hiller von Gaertringen appartenaient au même texte [cf. 197]. Après la guerre, M. Jameson [82, 84] et G. Susini [88] ont publié une importante série de documents provenant de Carpathos et de Casos. Depuis lors, deux inscriptions se sont ajoutées au corpus de Carpathos [111, 163].

## Chalké

Le monument dédié à Sérapis et Isis (*IG XII*, 1, 957) a été republié par Fr. Hiller von Gaertringen [6]. G. Susini a révélé l'existence de deux nouveaux textes [88].

La pierre portant un décret des Cnidiens pour les Χαλκεῖται provient de la péninsule de Datça, et non de Chalké comme le supposait G. Bean (qui songeait à un décret des Χαλκεῖται)<sup>12</sup>.

## Télos

Depuis 1898, les recherches de G. Porro [39], de N. Chaviaras [41], de S. Charitonidis [85, 86], de G. Susini [88] et de W. Peek [99] ont fait doubler le corpus des inscriptions de Télos. En outre, D. Knibbe et R. Merkelbach ont publié le texte d'une inscription de Télos copié par O. Benndorf dans la région d'Ephèse [121].

## Nisyros

Il existe un recueil inédit des inscriptions de Nisyros, qu'A. Bresson a fait figurer dans sa thèse soutenue en 1994 [177] ; pour chaque texte, la publication de référence est citée dans le répertoire des sources [32, 47, 49, 58, 87, 95, 99, 109, 115, 119]. Il faut y ajouter le fragment d'un document antérieur à l'intégration de l'île dans la cité de Rhodes, publié par I. Papachristodoulou en 2003 [199].

---

<sup>12</sup> *IK 41-Knidos*, 605.

## Symé et Teutloussa

Le corpus des inscriptions de Symé s'est lui aussi accru, principalement grâce aux recherches de D. et N. Chaviaras [20, 37, 41]. Les inscriptions symiotes publiées par P. Fraser proviennent elles aussi de la collection Chaviaras [115] ; W. Peek a lui-même découvert deux nouveaux documents [99].

La seule inscription trouvée à Teutloussa a été publiée conjointement par D. Chaviaras et Fr. Hiller von Gaertringen [23].

C'est encore à D. Chaviaras que l'on doit les photographies des décrets de Symé précédemment publiés dans les *IG* [23].

## LA PÉRÉE ET MÉGISTÉ

Les inscriptions de la pérée incorporée ont fait l'objet de deux recueils élaborés indépendamment par A. Bresson [160] et W. Blümel [159], et tous deux publiés en 1991. Le premier contient en outre un inventaire des inscriptions de la pérée « sujette », alors que le second en donne également les textes. Dans les *Hautes terres de Carie* (2001), A. Bresson, P. Brun et E. Varinlioglu ont édité ou réédité un important ensemble d'inscriptions découvertes dans la pérée « sujette » [194] ; ils ont également donné une liste des publications épigraphiques relatives aux deux pérées pour la période 1991-2001 [cf. 182]. Il faut y ajouter l'article que V. Kontorini et L. Migeotte ont consacré à la « λογεία τᾶς διδραχμίας à Rhodes », dans lequel le décret de Physkos *Pérée* 22 = *Peraia* 501 se trouve commenté et illustré [184].

Beaucoup de photographies ou de fac-similés d'inscriptions se trouvent dans les publications antérieures aux deux corpus de 1991, qui ne comportent qu'un nombre très réduit d'illustrations [a-f, i, j, l, p, s, t].

Peu nombreuses, les inscriptions de Mégisté sont dispersées dans plusieurs publications [1, 2, 11, 14, 66, 79].

---

## DOCUMENTS DE LA CITÉ GRAVÉS À L'ÉTRANGER, PIERRES ERRANTES

Parmi les documents de la cité gravés à l'étranger figurent les traités conclus avec Hierapytna et Olonte [65, 14]<sup>13</sup>, l'arbitrage entre Samos et Priène [27] ainsi qu'une série de décrets envoyés à Cos [173]<sup>14</sup>, Thasos [81], Cyzique [14], Magnésie du Méandre [17], Iasos [186], Bargylia (?) [191]. Le monument élevé par Eudémos à Séleucie du Kalykadnos contient trois décrets de Rhodes et l'extrait d'une liste des proxènes de la cité [10]. On peut également citer les dédicaces de la flotte rhodienne [29, 51, 52, 58, 100].

Parmi les pierres errantes qui n'apparaissent pas dans les publications mentionnées ci-dessus, on peut signaler une dédicace des prytanes trouvée à Abou-Mandour (Egypte) [57] et un document judiciaire découvert à Fethiye (Lycie), qui mentionne le Lindien Κλαύδιος Ἀντίπατρος [198] : deux membres de sa famille se retrouvent sur une autre pierre errante, déposée au musée Calvet d'Avignon [67]. Le même musée a acquis deux stèles attribuées à l'île de Rhodes [128, 190].

## RECUEILS DIVERS

Le troisième tome des *SGDI*, dû à H. van Gelder, réunit un très grand nombre d'inscriptions rhodiennes provenant soit du territoire de la cité (îles et pérée) soit de l'étranger ; si l'auteur n'a pas eu une connaissance directe des documents, il n'en était pas moins l'un des meilleurs spécialistes de l'épigraphie rhodienne [14]. Dans la troisième édition de la *Sylloge inscriptionum Graecarum*, Fr. Hiller von Gaertrigen a parfois apporté de notables améliorations aux textes précédemment publiés [43]. Le catalogue de la thèse d'A. Bresson présente un choix d'inscriptions commentées, dont le texte a parfois été revu sur l'original ou sur une reproduction [176]. Enfin, H.-U. Wiemer a repris le texte de plusieurs inscriptions dans son livre sur la guerre, le commerce et la piraterie [197].

La thèse de L. Martin Vazquez contient un recueil de la plupart des inscriptions de l'île de Rhodes, mais les textes n'y ont fait l'objet d'aucun travail critique : elle ne figure donc pas au répertoire des sources<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Cf. H. BENGTSON, H.H. SCHMITT, *Die Staatsverträge des Altertums* III. *Die Verträge der griechisch-römischen Welt von 338 bis 200 v. Chr.*, Munich, 1969, 551 et 552, et A. CHANIOTIS, « Vier kretische Staatsverträge », *Chiron* 21 (1991), pp. 258-260.

<sup>14</sup> Identification : CHR. HABICHT, « Beiträge zu koischen Inschriften », *Chiron* 30 (2000), pp. 291-292.

<sup>15</sup> L. MARTIN VAZQUEZ, *Inscriptiones rodias*, Madrid, 1988.

## CONSERVATION

Jusqu'en 1912, les épigraphistes durent en règle générale se contenter d'étudier *in situ* – et parfois furtivement – les inscriptions qu'ils découvraient : nombre d'entre elles ont donc été perdues ou détruites. Dans les années 1850, Charles Newton, qui bénéficiait d'importants moyens financiers et de soutiens diplomatiques, parvint néanmoins à faire expédier quantité de documents au British Museum<sup>16</sup>. D'autre part, A. Salzmänn et E. Biliotti ont vendu le produit de leurs fouilles à différents musées européens: la collection Parent contient ainsi une inscription camiréenne<sup>17</sup>.

A l'exception d'une dizaine de pièces remarquables – dont la Chronique du Temple et une partie seulement du catalogue des prêtres d'Athana<sup>18</sup> – les inscriptions découvertes par la mission danoise sont restées à Lindos. Plusieurs documents montrent que K.-Fr. Kinch avait aménagé un petit musée sur l'acropole, qui comportait un lapidarium. Ce musée a subi de graves dommages à l'arrivée des troupes d'occupation (1912), et n'a pas survécu au départ de la mission danoise (1914)<sup>19</sup>. D'autre part, dans une lettre à K.-Fr. Kinch datée du 18 mars 1904, Fr. Hiller von Gaertringen fait allusion aux « très belles inscriptions du théâtre » qui mentionnent les trois tribus rhodiennes et fournissent la première attestation de la Λινδία<sup>20</sup>. Ces inscriptions semblent avoir disparu et aucune copie n'en est signalée.

Durant l'occupation italienne, les inscriptions mises au jour à Ialysos et dans la ville de Rhodes ont pour la plupart été déposées au Musée d'histoire et d'archéologie, créé en 1914. A l'inverse, les inscriptions trouvées dans le reste de l'île semblent presque toutes avoir été laissées sur place.

Depuis l'Indépendance, les collections du Musée se sont enrichies de très nombreux documents, souvent découverts dans les fouilles d'urgence. On annonce la création d'un lapidarium<sup>21</sup>.

Le musée de Symé conserve une petite collection épigraphique, réunie par la famille

<sup>16</sup> Cf. CH.T. NEWTON, G. HIRSCHFELD, *The Collection of Ancient Greek Inscriptions in the British Museum* III-IV, Londres, 1890-1893.

<sup>17</sup> Cf. A. SALZMANN, « Journal des fouilles de Kamiros (île de Rhodes) », *Bulletin archéologique du musée Parent* (1867), pp. 29-35.

<sup>18</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 16.

<sup>19</sup> L.W. SØRENSEN, *Lindos* IV, 2. *Excavations and Surveys in Southern Rhodes. The Post-Mycenaean Periods until Roman Times*, Aahr pp. 64-65. E. LIPPOLIS, « Lindo », in M. Livadiotti, G. Rocco (edd.), *op. cit.*, p. 57.

<sup>20</sup> Cf. E. DYGGVE, *Lindos* III. *Le sanctuaire d'Athana Lindia et l'architecture lindienne*, Berlin, Copenhague, 1960, p. 407.

<sup>21</sup> A. DRELIOSI-HÉRAKLEIDOU, « Επιγραφική συλλογή », *AD Chronica* 54 (1999) [2006], p. 929.

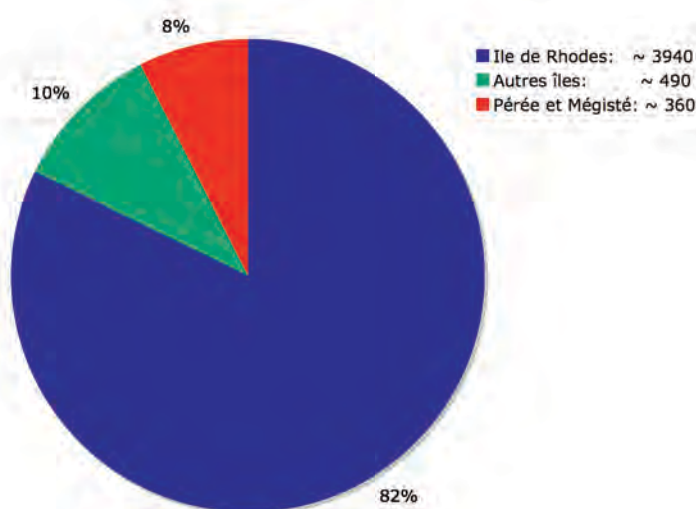
---

Chaviaras à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Sept inscriptions de Mégisté se trouvent exposées à Mitylène depuis 1914, le bateau chargé de les expédier à Athènes ayant été dérouté<sup>22</sup>.

## QUANTIFICATION

D'après un décompte superficiel, quelque 4 800 inscriptions provenant de la cité de Rhodes ont été publiées à ce jour. Sur ce nombre, 52 % proviennent de la ville de Rhodes et 30 % du reste de l'île de Rhodes (Lindos, 20 % ; Camiros, 8 % ; Ialysos, 2 %). Les inscriptions des autres îles et de la pérée (avec Mégisté) représentent respectivement 10 et 8 % du total.

La sous-représentation de la communauté d'Ialysos, qui a fourni moins d'inscriptions que l'île de Téos, ressort nettement de ce tableau : elle s'explique par la proximité immédiate de la ville de Rhodes, devenue le principal centre urbain du territoire ialysien. Plus au sud, les villes de Camiros et de Lindos ont conservé une existence autonome : Camiros jusqu'à la fin de l'Antiquité, Lindos jusqu'à nos jours.



**Fig. 2** – Inscriptions découvertes sur le territoire de la cité (inscriptions publiées).

---

<sup>22</sup> G. SUSINI, « Iscrizioni greche di Megiste e della Licia nel Museo di Mitilene », *ASAA* 30-32 [n.s. 14-16] (1952-1954) [1955], p. 341.

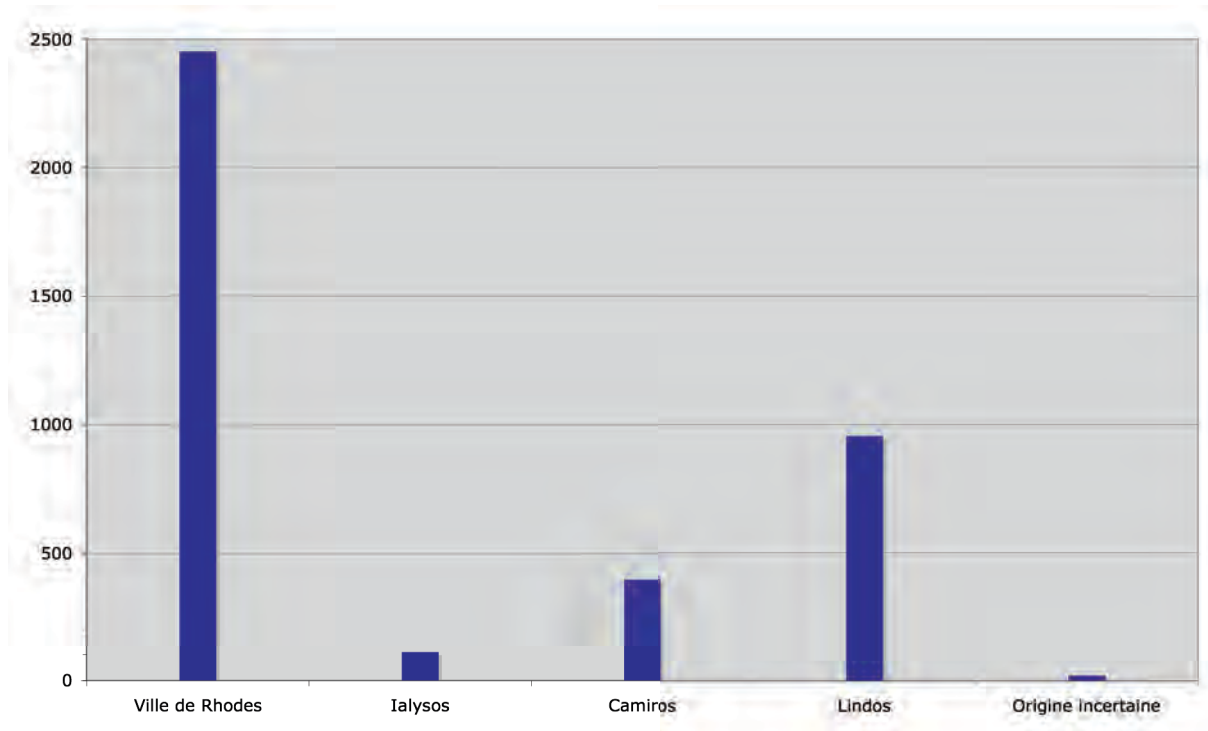


Fig. 3 – Inscriptions de l'île de Rhodes.

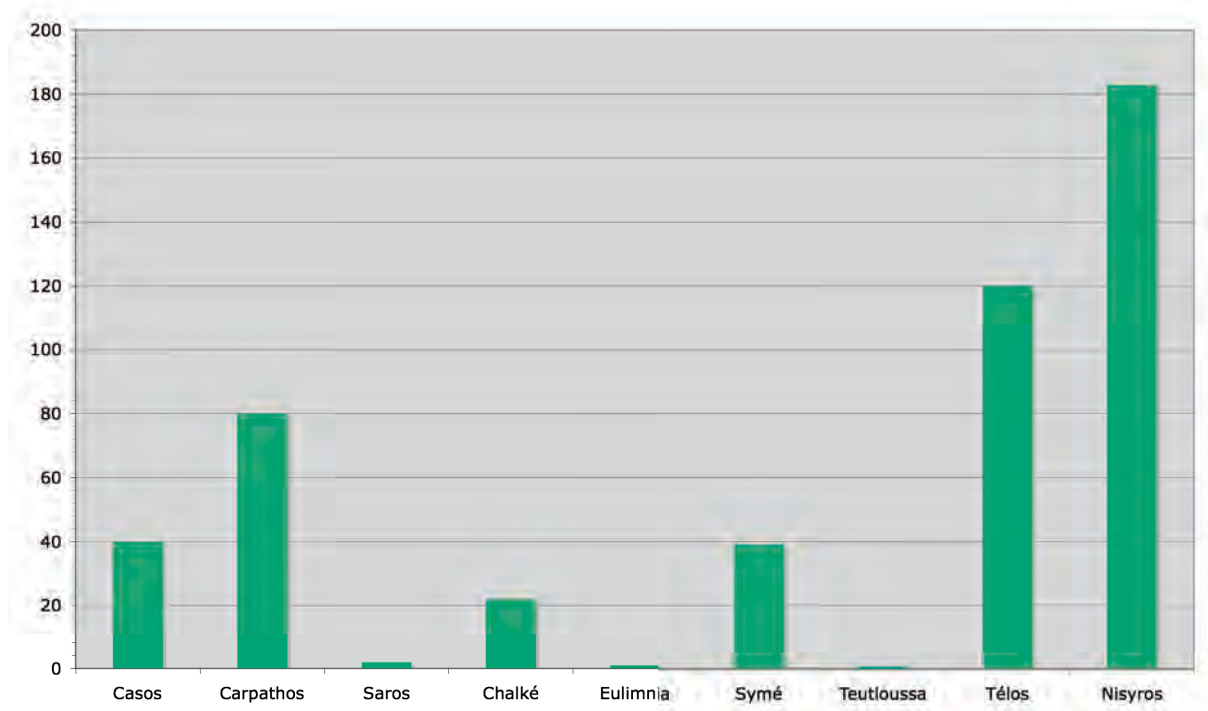
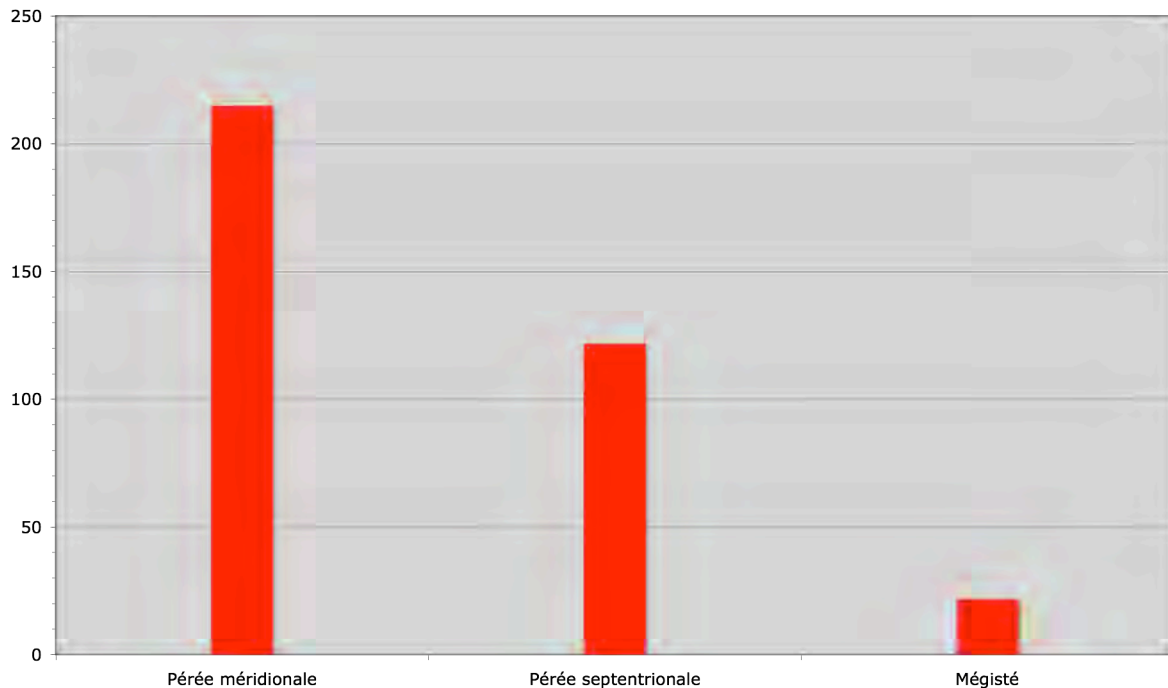


Fig. 4 – Inscriptions des autres îles.



**Fig. 5** – Inscriptions de la pérée et de Mégisté.

## DESCRIPTION

Considérées dans leur ensemble (mais exception faite des territoires sujets, qui se distinguent à bien des égards des territoires intégrés), les inscriptions rhodiennes présentent un faciès remarquablement uniforme. Le dialecte dorien est leur première caractéristique commune : il est resté écrit, ou du moins gravé, jusqu'au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>23</sup> ; au XX<sup>e</sup> siècle encore, la langue des habitants de Carpathos était mâtinée de dorismes<sup>24</sup>. Mais sans doute l'épigraphie rhodienne se singularise-t-elle davantage par le type de textes qu'elle véhicule. Les décrets sont extrêmement rares, en particulier dans la ville de Rhodes où l'on s'attendrait pourtant à les trouver les plus nombreux. Il est possible qu'ils aient été exposés dans un secteur de la ville qui n'a pas encore été identifié ou fouillé, mais aussi qu'ils aient été gravés dans le bronze (et donc fondus). En revanche, il est un type de documents particulièrement abondant sur le territoire rhodien<sup>25</sup> : les catalogues de magistrats, et plus particulièrement de dignitaires religieux (ἱερεῖς, προφᾶται, δαμιουργοί, ἀρχιερισταί).

<sup>23</sup> A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 1034-1035. Cf. P. Oxy. 3593-3594.

<sup>24</sup> K. MINAS, *Τὰ ἰδιώματα τῆς Καρπάθου*, Athènes, 1970 [n.v.].

<sup>25</sup> Cf. P.M. FRASER, G.E. BEAN, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954, p. 38.

L'inventaire de ces catalogues a déjà été publié plusieurs fois<sup>26</sup> : je le reprends ici avec un certain nombre de compléments, en le présentant de manière synoptique.

Compte tenu de l'état des inscriptions elles-mêmes, mais aussi de l'absence d'illustration dans les publications les plus anciennes, il est bien souvent impossible de se prononcer sur le statut d'un document : tel fragment portant une liste de noms appartient-il à un catalogue ou n'est-il qu'un morceau de souscription<sup>27</sup>? Si d'importantes variations dans la gravure, imputables à la succession de plusieurs lapicides, permettent d'opter pour la première hypothèse, leur absence ne signifie rien : l'immense catalogue des damiurges n'est l'œuvre que d'un seul lapicide.

« Liste » et « catalogue » sont couramment utilisés comme synonymes, mais je leur attribuerai deux significations différentes. La « liste » désignera la série de dignitaires qui se sont succédé à une même charge ; le « catalogue », le ou les segments gravés de cette liste.

Les catalogues appartiennent pour la plupart à l'île de Rhodes (1-8, 10-12), mais l'un d'entre eux provient de la pérée (9), un autre de Carpathos (13). Les dignitaires qu'ils énumèrent ont exercé leurs fonctions à tous les échelons ou presque de la société rhodienne : cité (1-3), communauté (4-8, 10-11), dème (9), *patra* (12).

	Cité de Rhodes	
1	Prêtres d'Halios	<i>CDR-I 1</i>
2	Prophètes	<i>CDR-I 2</i> (cf. <i>CDR-I 3</i> et 4)
3	Prêtres d'Asklapios	<i>CDR-I 5</i>
	Communauté d'Ialysos	
4	Prêtres d'Apollon Eréthimios	<i>CDR-I 6</i> (cf. <i>CDR-I 7</i> )
	Communauté de Camiros	
5	Damiurges	<i>CDR-I 8</i>
6	Prêtres d'Athana Polias (et de Zeus Polieus)	<i>CDR-I 9</i>
7	<i>Archiéristai</i>	<i>CDR-I 10</i>
8	Prêtres d'Apollon Puthios, Karneios, Mulantios et Digénès	<i>CDR-I 11</i>
	Dème de Thyssanonte	
9	Prêtres d'Asklapios	<i>Pérée 118</i>
	Communauté de Lindos	
10	Prêtres d'Athana Lindia (et de Zeus Polieus)	<i>CDR-I 12</i>
11	Prêtres de Poséidon Hippios	<i>CDR-I 13</i>
	<i>Patra</i> des Tragaditai	
12	Prêtres de Zeus Patrôios	<i>Lindos 648</i>
	Carpathos (subdivision inconnue)	
13	Prêtres des Dieux de Samothrace	<i>IG XII, 1, 1034</i>

**Fig. 6** – Liste des catalogues rhodiens.

<sup>26</sup> L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 360-362. G. POMA, « Ricerche sull'adozione nel mondo rodio (III sec. a. C./III sec. d. C.) », *Epigraphica* 34 (1972), pp. 185-188. A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 234-236 (avec plusieurs compléments).

<sup>27</sup> *IG XII, 1, 884*, est probablement un fragment du catalogue des prêtres d'Artamis Kékoia. Autres cas douteux : *TC 8, 8a, 8b. Pérée 53*.

408

300

200

100

1 av. J.-C.

100

180 ap. J.-C.

RHODES

Prêtres d'Halios

Prophètes

Prêtres d'Asklapios

IALYSOS

Prêtres d'Apollon Eréthimios

CAMIROS

Damiurges

Prêtres d'Athana Polias (et de Zeus Polieus)

Archieristai

Prêtres d'Apollon Puthios, Karneios, Mullanios et Digénès

Dème de Thyssanonte

Prêtres d'Asklapios

LINDOS

Prêtres d'Athana Lindia (et de Zeus Polieus)

Prêtres de Poséidon Hippios

Patra des Tragaditai

Prêtres de Zeus Patroïos

Subdivision inconnue (Carpathos)

Prêtres des Dieux de Samothrace

+ 2 noms appartenant au IIIe siècle (?)

## TIMBRES AMPHORIQUES

Les analyses *quantitatives* sont fondées sur un corpus de 11 000 timbres amphoriques rhodiens, mis au jour dans diverses régions du monde antique. Sur le territoire de la cité: Rhodes [151, 155, 166, 221, 236, 239, 248, 891], Chalké, Carpathos [151], Symé, Télôs, Nisyros [167]. Dans le reste de la mer Egée: Erétrie [1042], Délos [326, 343, 453, 490<sup>28</sup>], Rhénée [328], Paros [1009], Amorgos [147]. En Grèce et en Turquie d'Europe: Athènes [80, 290, 941], Pella [958], Byzance [898]. En Turquie d'Asie: Pergame [920], Métropolis [987], Ephèse [905], Didyme [1076], Iasos [991], Halicarnasse [221], Pergé [1040]. A Chypre: Kition [156, 1035] et Paphos [1000, 1003, 1050, 1079]. Au Levant : Hama [308], Beyrouth [1014], Amman [912], Akko [1066], Maresha [1030] et divers sites israéliens [980, 1009, 1012, 1027, 1085]. Au nord-est de la Syrie: Jebel Khalid [1011]. En Egypte: Alexandrie [986, 1007, 1008], Athribis [976], Coptos [1028], Naukratis [885], Akoris [1083]. En Tunisie: Carthage [202]. En Espagne: Ampurias et d'autres sites de Catalogne [1009]. En France : Toulouse [1005]. En Italie: plusieurs dizaines de sites sur la péninsule, en Sardaigne et en Sicile [129, 176, 697, 698, 740, 973, 1036]. En Albanie: Dyrrachion, Apollonia d'Illyrie, Orichon [315, 425]. Sur la côte occidentale de la mer Noire : Apollonia du Pont [994], Histria [1067], Tyras [261]. Sur la côte méridionale: Sinope [1054]. Sur la péninsule de Taman : Hermonassa [1018]. En mer d'Azov: Tanaïs [995].

Les analyses *qualitatives* sont fondées a) sur un ensemble réunissant plus d'un millier de publications et quelques documents inédits b) sur le fichier de Virginia Grace (1901-1994), déposé aux archives de l'American School of Classical Studies at Athens c) sur le fichier du Centre d'Etudes Alexandrines, placé sous la responsabilité de G. Cankardeş Şenol et K. Şenol d) sur l'examen personnel des timbres trouvés à Délos jusqu'en 1950, à l'agora dite « des Compétaliastes » et au Sarapieion C jusqu'en 2004.

## II. OBJECTIF

L'objectif de ma recherche est d'élaborer un système chronologique qui soit 1) garanti par les institutions rhodiennes, 2) compartimenté mais cohérent, 3) basé sur une analyse transversale des sources. Il ne s'agit pas de dater isolément chacune des inscriptions publiées à ce jour,

<sup>28</sup> L'enregistrement des timbres signalés dans cet article se fonde sur le fichier « délien » de V. Grace, déposé à l'Ecole française d'Athènes.

---

mais d'appréhender dans son ensemble le problème de leur chronologie, en posant des prémisses dont il sera loisible de tirer ensuite toutes les conséquences particulières.

### **UN SYSTÈME GARANTI PAR LES INSTITUTIONS RHODIENNES**

Si les divisions du temps ont d'abord été affaire de science, elles n'en ont pas moins été informées par la religion grecque. Aussi bien la date et la périodicité des cultes tiennent-elles une part considérable dans l'identité d'une cité comme Rhodes. D'autre part, dès lors que le pouvoir est partagé, il se trouve limité, singulièrement dans le temps. A Rhodes, le renouvellement semestriel de la βουλά et des prytanes l'illustre nettement ; mais le meilleur exemple en est fourni par la règle triennale, qui assurait l'alternance au pouvoir des tribus dans la communauté, et celle des communautés dans la cité. Dûment analysées, les institutions rhodiennes fournissent donc une double trame – religieuse et politique – dont la chronologie des inscriptions ne saurait se départir.

### **UN SYSTÈME COMPARTIMENTÉ MAIS COHÉRENT**

La chronologie rhodienne repose pour une large part sur des listes de magistrats émanant soit de la ville de Rhodes soit des subdivisions de la cité (cf. *infra*). Elle se trouve de ce fait compartimentée en plusieurs sous-systèmes dont il importe d'assurer la compatibilité, condition de leur vérité.

### **UN SYSTÈME BASÉ SUR UNE ANALYSE TRANSVERSALE DES SOURCES**

Depuis les années 1930, les inscriptions et les timbres amphoriques ressortissent à deux disciplines professionnellement distinctes – épigraphie d'une part, amphorologie d'autre part : cette division du travail, dont les origines sont à la fois scientifiques et idéologiques, explique que la chronologie des inscriptions et celle des timbres amphoriques se soient élaborées indépendamment l'une de l'autre, mais ne le justifie pas. Toutes les sources susceptibles d'éclairer la chronologie des inscriptions rhodiennes seront ici prises en considération, sans égard pour les frontières instituées entre les disciplines qui en ont la charge.

### III. PROCÉDURE

La procédure adoptée pour atteindre l'objectif défini ci-dessus est conditionnée par l'état de la documentation. Il s'agira essentiellement de dater deux types d'inscriptions: les catalogues de magistrats, qui constituent des séries de noms opposés diachroniquement, et diverses listes qui constituent des ensembles de noms associés synchroniquement. Une fois ancrés dans le temps, ces documents formeront comme les montants et les traverses d'une échelle de datation à laquelle les indices paléographiques, linguistiques et prosopographiques permettront ensuite de rattacher plusieurs centaines d'autres inscriptions, sans compter les monnaies ni surtout les timbres amphoriques.

Le chapitre I sera consacré au calendrier rhodien, socle de toute la chronologie des inscriptions : il y sera renvoyé au moment de fixer l'ère de Lindos, de dater le catalogue des damiurges, de reconstituer le cycle des fêtes rhodiennes, ou encore de retracer le cursus des éponymes de la cité. Les trois chapitres suivants concerneront l'épigraphie de Lindos. La datation des fragments du catalogue d'Athana Lindia (II) permettra celle de la souscription pour la restitution de la parure et des vases à boire d'Athana, du décret pour les délégués de la communauté au tribunal de Rhodes (III) et du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios (IV). Les principaux catalogues camiréens, liés les uns aux autres par de nombreux synchronismes, seront étudiés d'un seul tenant dans le chapitre V. L'étude des inscriptions portant des noms de fêtes en annotations (VI) permettra d'aborder la chronologie ialysienne (à travers le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios), puis de ménager une transition vers la chronologie proprement rhodienne (à travers le catalogue des prophètes et la « grande liste des *πρεσβύτεροι* »). Prolongeant l'analyse des annotations, le chapitre VII traitera du cycle intercalaire rhodien dans son rapport avec la chronologie des timbres amphoriques. La voie sera alors largement ouverte à la chronologie des prêtres d'Halios (VIII). Les principaux résultats seront synthétisés dans la conclusion.

### IV. HISTORIOGRAPHIE

Si les chapitres qui suivent sont centrés sur les sources, les études précédemment consacrées à ces sources s'y trouvent aussi discutées de manière détaillée. Il suffira donc ici de donner un aperçu général des travaux relatifs à la chronologie des inscriptions rhodiennes. Ces travaux, d'abord basés sur l'étude des signatures de sculpteurs, se sont ensuite élargis aux catalogues

---

de magistrats, avant de solliciter ponctuellement le témoignage des timbres amphoriques.

## LES SIGNATURES DE SCULPTEURS

Dès 1886, K. Schumacher parvenait à estimer la date des nombreuses bases signées par Φύλης en faisant valoir que l'une d'entre elles portait la statue d'Ἀγαθόστρατος Πολυαράτου, navarque au moment de la bataille d'Ephèse, alors datée de 244<sup>29</sup>. M. Holleaux et Fr. Hiller von Gaertringen poursuivirent sur la même voie, le premier accordant une importance décisive à la prosopographie pour situer la « grande liste des πρεσβύτεροι » dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>30</sup>, le second misant davantage sur la paléographie<sup>31</sup>, comme E. Loewy avant lui<sup>32</sup>.

A l'instar de ses prédécesseurs, Chr. Blinkenberg a accordé une large place à l'étude des signatures de sculpteurs, au point de leur consacrer un chapitre de *Lindos II*<sup>33</sup>, mais il a aussi et surtout marqué l'épigraphie rhodienne par ses travaux sur les catalogues de magistrats.

## LES CATALOGUES

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios était la seule inscription de ce type à avoir été publiée : la mention d'une « πανάγυρις μετὰ τὸν πόλεμον » incitait les épigraphistes à la placer autour de la première guerre mithridatique<sup>34</sup>.

Mais dès 1905 Chr. Blinkenberg prenait occasion du *Troisième rapport* sur les fouilles de Lindos pour donner une édition extrêmement détaillée du monument honorant le prêtre d'Athana Φίλιππος Φιλίππου καθ' ὕθεσίαν δὲ Ἀστυκράτους découvert deux ans auparavant ; il y démontrait que le conflit évoqué dans le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios s'était achevé sous le sacerdoce de ce prêtre, et que le conflit en question n'était pas la première guerre mithridatique, mais la lutte entre les partisans de César et ceux de Pompée (44-42). Or, la partie la plus récente et la mieux conservée du catalogue des prêtres

---

<sup>29</sup> K. SCHUMACHER, « Zu rhodischen und delischen Inschriften », *RhM* 1886, pp. 223-227.

<sup>30</sup> M. HOLLEAUX, « Sur la chronologie des inscriptions rhodiennes », *Rph* 17 (1893), pp. 171-185 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* I, Paris, 1938, pp 381-397.

<sup>31</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Zeitbestimmung der rhodischen Künstlerinschriften », *JÖAI* 9 (1894), pp. 23-43.

<sup>32</sup> E. LOEWY, *Inschriften griechischer Bildhauer mit Facsimiles*, Leipzig, 1885.

<sup>33</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 51-60.

<sup>34</sup> M. HOLLEAUX, *op. cit.*, p. 180. H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Haag, 1900, p. 164, n. 3 et p. 304.

d’Athana Lindia, mise au jour en 1903, mentionnait également Φίλιππος Φιλίππου καθ’ ὕοθεσίαν δὲ Ἀστυκράτους : Chr. Blinkenberg pouvait donc la dater de 42 av. J.-C.<sup>35</sup>

Chr. Blinkenberg revint sur le catalogue des prêtres d’Apollon Eréthimios dans un mémoire publié en 1938 : se basant sur les noms de fêtes conservés dans les deux inscriptions, il le mettait en rapport avec le catalogue des prophètes, qu’il fut le premier à identifier et à dater de 63-36<sup>36</sup>. Dans un appendice à ce mémoire, J. Benediktsson tirait partie de la chronologie des deux catalogues pour dater la « grande liste des πρεσβύτεροι » de 68<sup>37</sup>.

C’est aussi sur les catalogues que Chr. Blinkenberg s’est appuyé pour fixer la chronologie des inscriptions lindiennes. Si la partie basse du catalogue des prêtres d’Athana Lindia (170 av. J.-C. – 27 ap. J.-C.) pouvait être datée dès 1905, la partie haute, ruinée, exigeait un très long travail d’identification et de datation des fragments ; l’inscription ne fut publiée qu’en 1941<sup>38</sup>. Quatre ans auparavant, Chr. Blinkenberg avait proposé la première datation du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios, resté inexploité depuis qu’A. Scrinzi en avait publié la copie réalisée par J. Hedenborg<sup>39</sup>.

Quant à la chronologie camiréenne, c’est J. Benediktsson qui en a jeté les fondements dans son mémoire sur le catalogue des damiurges (premier magistrat daté de 279 +/- 10) et le catalogue des prêtres d’Athana Polias (premier magistrat daté de 330 +/- 10)<sup>40</sup>.

La chronologie bâtie par Chr. Blinkenberg et J. Benediktsson entre 1905 et 1941 a été admise par l’ensemble des épigraphistes, qui lui ont rattaché les documents publiés ou republiés après 1941. La découverte d’un nouveau fragment du catalogue des prêtres d’Athana Lindia (étudié en détail par M. Segre<sup>41</sup>, P. Fraser<sup>42</sup>, puis Chr. Habicht<sup>43</sup>) et celle du catalogue des prêtres d’Halios (édité et commenté par L. Morricone<sup>44</sup>) n’ont donné lieu qu’à des aménagements

<sup>35</sup> CHR. BLINKENBERG, in Chr. Blinkenberg, K.-Fr. Kinch, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Troisième rapport*, Copenhague, 1905, pp. 27-55.

<sup>36</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VIII. Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938.

<sup>37</sup> J. BENEDIKTSSON, « Sur la date d’IG XII, 1, 46 », *apud* Chr. Blinkenberg, *op. cit.*, pp. 27-28.

<sup>38</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 61-148.

<sup>39</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VI. Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937.

<sup>40</sup> J. BENEDIKTSSON, *Chronologie de deux listes de prêtres kamiréens*, Copenhague, 1940.

<sup>41</sup> M. SEGRE, *op. cit.*

<sup>42</sup> P.M. FRASER, « The Tribal-Cycles of Eponymous Priests at Lindos and Kamiros », *Eranos* 51 (1953), pp. 42-43.

<sup>43</sup> CHR. HABICHT, « Notes on the Priests of Athena Lindia », *Studi Ellenistici XVI*, Pise, 2005, pp. 71-78.

<sup>44</sup> L. MORRICONE, *op. cit.*

---

mineurs ; seul E. Lippolis a tenté de remettre en cause une partie de la chronologie lindienne du IV<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

S'engageant sur la voie ouverte par les recherches pionnières de Fr. Hiller von Gaertringen<sup>46</sup> et de Chr. Blinkenberg<sup>47</sup>, G. Pugliese Carratelli a néanmoins consacré un important chapitre du « *Supplemento epigrafico rodio* » à l'étude des fêtes mentionnées dans les catalogues du I<sup>er</sup> siècle<sup>48</sup>. L'article de B. Dignas sur « les prêtres rhodiens après le synécisme » s'appuie lui aussi sur plusieurs catalogues, mais n'aborde pas les questions intéressant leur chronologie<sup>49</sup>.

## LES TIMBRES AMPHORIQUES

Jusqu'au début des années 1930, la chronologie des timbres amphoriques reposait très largement sur les inscriptions, comme en témoignent les travaux de Fr. Bleckmann<sup>50</sup>, de H. van Gelder<sup>51</sup> et de Fr. Hiller von Gaertringen<sup>52</sup>. Cependant, avec le développement de l'analyse stratigraphique et de la typologie, l'amphorologie se constitua ensuite en une discipline autonome dans laquelle les inscriptions ne devaient très rapidement plus tenir aucune place : V. Grace élaborait ainsi une chronologie comprenant sept périodes (de la fin du IV<sup>e</sup> siècle aux dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle), dont elle ne put assurer le maintien qu'en remettant en cause (de manière plus ou moins affirmée) l'identification des « éponymes amphoriques » aux prêtres d'Halios mentionnés dans les inscriptions<sup>53</sup>. Non sans ambiguïté : car dans le même temps V. Grace indiquait aux épigraphistes les dates que ses recherches permettaient d'attribuer aux prêtres d'Halios attestés dans ces mêmes inscriptions. Une grande partie de la chronologie des dédicaces découvertes dans le sanctuaire d'Halios, publiées par V. Kontorini, est ainsi due à V. Grace<sup>54</sup>. Pour sa part, Chr. Börker a tenté de dater les baux

---

<sup>45</sup> E. LIPPOLIS, « Il santuario di Athana a Lindo », *ASAA* 66-67 [n.s. 43-49] (1988-1989) [1993], pp. 97-157.

<sup>46</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 349-354.

<sup>47</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VIII. Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938.

<sup>48</sup> G. PUGLIESE CARRATELLI, « Documenti sulle feste », in *SER*, pp. 250-261.

<sup>49</sup> B. DIGNAS, « Rhodian Priests after the Synoecism », *AncSoct* 33 (2003), pp. 35-51.

<sup>50</sup> FR. BLECKMANN, *De inscriptionibus quae leguntur in vasculis Rhodiis*, Göttingen, 1907.

<sup>51</sup> H. VAN GELDER, « Sur les timbres amphoriques rhodiens et leur intérêt pour notre connaissance du commerce rhodien » [en néerlandais], *VMKAW* 5 (1915), pp. 186-222.

<sup>52</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 834-840.

<sup>53</sup> En dernier lieu, V.R. GRACE, « The Middle Stoa Dated by Amphora Stamps », *Hesperia* 54 (1985), p. 44.

<sup>54</sup> V. KONTORINI, *AER* II, p. 9.

d'Amos en s'appuyant sur l'absence de psilose dans ces documents et dans un petit groupe de timbres amphoriques<sup>55</sup>.

Si la thèse de G. Finkielsztein sur la chronologie des « éponymes amphoriques rhodiens » participe de la même démarche que les travaux de V. Grace, elle n'en marque pas moins un progrès sur le plan de la science et celui de la communication : la chronologie des timbres amphoriques se trouve notablement améliorée par la prise en compte de nouveaux contextes, par une analyse détaillée de la typologie et surtout par la suppression d'un hiatus de 14 ans dans la période IV<sup>56</sup>, qui a entraîné un « abaissement » des périodes II et III ; d'autre part, la liste des éponymes attribués à chaque période, et même à chaque année pour les périodes II-V (de 270 à 108), est enfin rendue accessible à la communauté scientifique<sup>57</sup>. De là un certain regain d'intérêt des épigraphistes pour les timbres amphoriques, dont le meilleur exemple est fourni par deux articles de Chr. Habicht proposant une confrontation entre les dates attribuées aux « éponymes amphoriques » et les dates attribuées aux prêtres d'Halios attestés dans les inscriptions<sup>58</sup>.

## BILAN

Si la recherche qui va suivre s'inscrit dans une longue tradition, elle s'en affranchit par ses trois objectifs. Jusqu'à présent, les institutions rhodiennes n'ont été que faiblement prises en compte : le calendrier rhodien ne l'a même pas du tout été. Les différents sous-systèmes qui constituent la chronologie rhodienne s'en sont trouvés désunis, alors même que la règle triennale ou le cycle des fêtes permettent d'assurer leur cohérence. Il reste enfin à construire une chronologie transversale des inscriptions et des timbres amphoriques. C'est en effet une chose que de confronter des dates, autrement dit l'autorité des épigraphistes à celles des amphorologues ; c'en est une autre que de construire ou de déconstruire une datation en s'appuyant sur deux types de documents.

<sup>55</sup> CHR. BÖRKER, « Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia », *ZPE* 28 (1978), pp. 35-39.

<sup>56</sup> Cf. déjà B. TURZYNSKI DRUSHELL, *Studies in Amphora Handles : Rhodian, of the Benaki Collection*, thèse de doctorat, Harvard University, Cambridge (MA), 1970, p. 133.

<sup>57</sup> G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001.

<sup>58</sup> CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 541-578 ; « Datum und Umstände der rhodischen Schlichtung zwischen Samos und Priene », *Chiron* 35 (2005), pp. 137-146.



# I

## LE CALENDRIER RHODIEN

Le calendrier est acculturation du temps. Alors que l'année tropicale dure 365,25 jours, l'année des Grecs, fondée sur un calendrier lunaire, dure 354 jours ; elle contient six mois de 29 jours et six mois de 30 jours. A partir de ce fonds commun, les sociétés grecques ont élaboré une foison de systèmes différents. La variété des calendriers grecs tient à deux facteurs principaux : les modalités de l'embolisme et la terminologie des mois.

Pour combler l'écart entre l'année lunaire et l'année tropicale, les Grecs ont eu recours à des jours et à des mois intercalaires. Les systèmes embolismiques ont certes progressé avec les connaissances astronomiques. Mais surtout les autorités politiques, qui seules dictaient l'embolisme, n'y ont pas eu recours partout de la même manière : l'année civile (ou religieuse) ne se confondait pas avec l'année astronomique ; le début des mois ne coïncidait pas nécessairement avec la nouvelle lune<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. E.J. BICKERMAN, *Chronology of the Ancient World*, Londres, 1980<sup>2</sup>, pp. 28-32. A.E. SAMUEL, *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, Munich, 1972, pp. 32-51.

---

Bien plus que les lunaisons, les saisons rythmaient la vie des Grecs: la mer était ouverte ou fermée ; la terre appelait aux travaux des champs. Mais l'année était aussi rythmée par les panégyries, qui voyaient le peuple se rassembler autour des divinités du panthéon : nombreux sont les mois qui doivent leur nom à l'une de ces grandes fêtes. Le calendrier révèle ainsi une part de l'identité religieuse des sociétés grecques. La forme même du nom des mois – leur terminaison en particulier – oppose dialectalement les Doriens aux Ioniens : le Βαδρόμιος de Rhodes ne saurait se confondre avec le Βοηδρομιών d'Athènes<sup>2</sup>.

Le calendrier des Rhodiens a laissé beaucoup de traces dans les sources, mais il n'y apparaît que par bribes. Sa restitution repose donc sur l'analyse combinée des inscriptions, des timbres amphoriques et des sources littéraires.

## I. LES SOURCES

### LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont les plus riches d'enseignements. Tous les mois sont attestés de manière isolée dans l'épigraphie, et quelques-uns forment une séquence chronologique dans le même document, autorisant ainsi la restitution d'un segment du calendrier. Deux types d'inscriptions mentionnent régulièrement des noms de mois : les décrets et les règlements de sacrifice. Si la plupart des décrets sont datés, il est rare que le reste du texte autorise la formation d'une séquence chronologique. Les règlements de sacrifice, d'autre part, sont particulièrement bien représentés dans l'épigraphie rhodienne. Il s'agit de stèles érigées à proximité immédiate des autels dont elles régissaient l'usage ; elles prescrivaient la date et la nature des sacrifices à exécuter<sup>3</sup>. Bien qu'elles soient le plus souvent très fragmentaires, certaines d'entre elles conservent le nom de plusieurs mois. Mais l'essentiel de la restitution du calendrier tient à quelques documents exceptionnels. Un ἡμερολόγιον de la période flavienne, trouvé dans les ruines de l'église St-Jean, qui s'élevait face au palais du Grand-maître, contenait les noms de tous les mois rhodiens<sup>4</sup>. Il en reste la partie basse, qui conserve les noms de cinq mois. De la partie haute, il ne subsiste qu'un petit fragment, non jointif, qui porte le nom du mois

---

<sup>2</sup> Cf. C. TRÜMPY, *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen*, Heidelberg, 1997 ; « Les fondements religieux des calendriers grecs », in V. Pirenne-Deforge, Ö. Tunca (edd.), *Représentations du temps dans les religions. Actes du colloque organisé par le Centre d'histoire des religions de l'Université de Liège*, Genève, 2003, pp. 221-233.

<sup>3</sup> M. SEGRE, « Rituali rodii di sacrifici », *PP* 6 (1951), pp. 139-153.

<sup>4</sup> *CDR-I* 18.

d'Ἀγριάνιος. D'autre part, un extrait de la comptabilité du κοινόν des Ἀφροδισιασταὶ Ἐρμογένειοι rapporte trois virements effectués la même année mais à des mois différents : la chronologie relative des opérations est fermement établie<sup>5</sup>. Enfin, les baux du dème d'Amos portent systématiquement deux noms de mois : le premier correspond à la conclusion du contrat, le second au versement du loyer<sup>6</sup>.

## LES TIMBRES AMPHORIQUES

A côté des inscriptions, les timbres amphoriques ont tenu un grand rôle dans la restitution du calendrier rhodien : entre 240 environ et le milieu du I<sup>er</sup> siècle, ils précisent en effet le mois pendant lequel l'amphore a été produite. D'après le nombre de timbres associés à chaque mois, on peut ainsi reconstituer la courbe moyenne de la production des amphores sur une année. Mais le nombre de timbres associés à un mois ne saurait établir à lui seul sa position dans le calendrier.

Ἀγριάνιος	Ἄρταμίτιος	Βαδρόμιος		Δάλιος	Διόσθιος	Θεσμοφόριος
955	823	266		886	144	262
Θευδαίσιος	Καρνεῖος	Πάναμος	β´	Πεδαγεῖτνος	Σμίνθιος	Ἰακίνθιος
56	255	1062	53	119	539	899

Total : 6319 timbres

**Fig. 7** – Nombre de timbres amphoriques associés à chaque mois du calendrier rhodien  
(décompte de Chr. Börker).

Traitant des briques, Vitruve préconise de les produire au printemps ou en automne, pour éviter qu'elles ne se fendent sous l'effet des grandes chaleurs de l'été<sup>7</sup> ; Pline l'Ancien reprend le conseil à son compte, sans évoquer l'automne<sup>8</sup>. Il serait tentant d'en déduire – comme on l'a longtemps fait – que la production d'amphores atteignait son maximum au printemps et à l'automne. Mais l'amphore n'est pas la tuile, et Rhodes n'est pas l'Italie : soumise à des contraintes différentes, la production a connu des rythmes différents. En l'occurrence – comme l'a relevé Chr. Börker<sup>9</sup> –, c'est bien la technique qui a été

<sup>5</sup> CDR-I 26, B.

<sup>6</sup> CDR-I 61, CDR-I 63.

<sup>7</sup> Vitr. 2.3.

<sup>8</sup> Plin. 35.49.

<sup>9</sup> CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », ZPE 31 (1978), p. 196.

---

déterminante : la brique dont parlent Pline et Vitruve devait sécher deux ans, parfois cinq, et n'était pas destinée à être cuite ; l'amphore devait sécher un minimum de deux jours avant d'être cuite. Voilà pourquoi tous les mois du calendrier sont représentés sur les timbres amphoriques, alors que Pline et Vitruve n'envisagent pas la fabrication de briques en hiver. La restitution du calendrier rhodien ne peut donc s'appuyer sur le témoignage des Romains. En revanche, les études menées chez les potiers grecs de l'après-guerre, par R. Hampe et A. Winter d'abord<sup>10</sup>, puis par H. Blitzer<sup>11</sup>, ont largement démontré que la production traditionnelle de céramique atteignait son maximum pendant l'été.

## LES SOURCES LITTÉRAIRES

Les sources littéraires se réduisent à un témoignage essentiel. Athénée rapporte le commentaire de Théognis sur le « chant des hirondelles » que les petits Rhodiens entonnaient en allant quémander des friandises : ce chant du renouveau marquait le retour du printemps<sup>12</sup>.

ATHÉNÉE VIII, 60.

καὶ χελιδονίζεῖν δὲ καλεῖται παρὰ Ῥοδίοις ἀγερμός τις ἄλλος,  
περὶ οὗ φησι Θεόγνις ἐν β' περὶ τῶν ἐν Ῥόδῳ θυσιῶν (FGrH  
526) γράφων οὕτως·  
εἶδος δέ τι τοῦ ἀγείρειν χελιδονίζεῖν Ῥόδιοι  
καλοῦσιν, ὃ γίνεται τῷ Βοηδρομιῶνι μηνί. [...]

Chez les Rhodiens, on parle de « faire l'hirondelle » à propos d'une autre collecte, dont Théognis dit ceci au livre II de son ouvrage *Sur les sacrifices rhodiens* :

« Il existe une sorte de collecte que les Rhodiens appellent "faire l'hirondelle" ; elle a lieu au mois de *Boédromiôn*. [...] »

---

<sup>10</sup> R. HAMPE, A. WINTER, *Bei Töpfern und Töpferinnen in Kreta, Messenien und Zypern*, Mainz, 1962 ; *Bei Töpfern und Ziegeln in Süditalien, Sizilien und Griechenland*, Mainz, 1965, avec l'analyse de CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 196, n. 7.

<sup>11</sup> H. BLITZER, « ΚΟΡΩΝΕΙΚΑ. Storage-Jar Production and Trade in the Traditional Aegean », *Hesperia* 59 (1990), p. 679.

<sup>12</sup> Voir le commentaire d'A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 1013-1015.

## II. APERÇU HISTORIOGRAPHIQUE

Les travaux les plus anciens – de 1625 à 1846 – sont rendus obsolètes par l’attribution des timbres amphoriques rhodiens à Agathocle ou aux cités de Sicile<sup>13</sup>. Les travaux postérieurs – de 1847 à 1912 – présupposent une synchronisation des calendriers grecs<sup>14</sup> dont M. Nilsson dénonçait le caractère illusoire dès 1909 : le même mois ne tombait pas partout au même moment<sup>15</sup>. Pour avoir été novatrice, l’étude de M. Nilsson n’en a pas moins pâti de la conception faussée du rythme de la production amphorique<sup>16</sup> qui prévalut jusqu’à la mise au point de Chr. Börker en 1978.

La reconstitution du calendrier rhodien que propose Chr. Börker accorde une large place à l’analyse quantitative des timbres amphoriques<sup>17</sup> ; elle se distingue de la reconstitution proposée en dernier lieu par Catherine Trümpy, qui participe d’une démarche comparatiste<sup>18</sup>.

<sup>13</sup> G. WALTHER [Gualtherius], *Siciliae objacentium insularum et Bruttiorum antiquae tabulae*, Messine, 1625<sup>2</sup>, pp. 12, 28, n° 88 [timbre absent de l’édition de 1624]. E. CORSINI, *Fasti Attici* [...], Florence, 1747, pp. 418-427. G.L. CASTELLI [Prince de] TORREMUZZA, *Siciliae et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio prolegomenis notis illustrata*, Palerme, 1784<sup>2</sup> [1769<sup>1</sup>], pp. LXI-LXXX. D. SESTINI, *Viaggi e opuscoli diversi*, Berlin, 1808, p. 277. F. MÜNTER, *Epistola ad virum illustrium et excellentissimum Sergium ab Ouvaroff* [...], Copenhague, 1822, p. 10. FR. DI PAOLA AVOLIO, *Delle antiche fatture di argilla che si ritrovano in Sicilia*, Palerme, 1829, pp. 83-84. G. CRISPI, « *Monumenta Graeca Sicula* », *Opuscoli di letteratura*, Palerme, 1836, pp. 261-262. D. RAOUL-ROCHETTE, « Lettre à M. Welcker, sur quelques inscriptions grecques de la Sicile », *RhM* 4 (1836), pp. 84-85. K.FR. HERMANN, « Über griechische Monatskunde und die Ergebnisse ihrer neuesten Bereicherungen », *AKGWG* 2 (1844), pp. 43-168, avec le c.r. d’A. SCHÖLL, *NJALZ* 74 (27.3.1845), pp. 294-296. TH. BERGK, *Beiträge zur griechischen Monatskunde*, Giessen, 1845 ; [note], *apud* Th. Mommsen, « Reiseberichte VI. *Figlinae aliquot Siculae* », *ZAW* 97 (1846), col. 769 ; etc.

<sup>14</sup> J.L. STODDART, « On the Inscribed Pottery of Rhodes, Cnidus and Other Cities », *TRSL* 2.3 (1850), pp. 38-44. J. FRANZ, « *De inscriptione diotarum in Sicilia repertarum* », *Philologus* (1851), pp. 283-284 = « *Praefatio editoris* », *CIG* III, 1853, p. V. P. BECKER, « Ueber die im südlichen Russland gefundenen Henkelinschriften auf griechischen Thongefässen », *MélGR* I, 1855, pp. 464-472. V.V. LATYŠEV, *O nekotorych èoličeskich i doričeskich kalendar’ach* [*A propos de quelques calendriers éoliens et doriens*], Saint-Pétersbourg, 1883, pp. 155-169. E.F. BISCHOFF, « *De fastis Graecorum antiquioribus* », *Leipziger Studien* 8 (1885), pp. 315-415 ; « Beiträge zur Wiederstellung altgriechischer Kalender », *Leipziger Studien* 16 (1894), pp. 141-158 ; « Kalender 51 », *RE* X, 1912, col. 1581. A. MOMMSEN, « Jahresbericht über die griechischen Sakralaltertümer », *JFCA*, pp. 409-437. W.R. PATON, « Appendix B. The Coan Calender », in W.R. Paton, E.L. Hicks, *The Inscriptions of Cos*, Oxford, 1891, pp. 327-334.

<sup>15</sup> M.P. NILSSON, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg) V. Timbres amphoriques de Lindos, publiés avec une étude sur les timbres amphoriques rhodiens*, Copenhague, 1909, pp. 87-89. Cf. K. PRITCHETT, « Month in Dorian Calendars », *AJA* 50 (1946), pp. 358-360.

<sup>16</sup> M.P. NILSSON, *op. cit.*, pp. 85-101. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 743-745. A.E. SAMUEL, *op. cit.*, pp. 107-110.

<sup>17</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*

<sup>18</sup> C. TRÜMPY, *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen*, Heidelberg, 1997 (*op. cit.*), pp. 167-179.

Aucune de ces deux reconstitutions n'est acceptable en l'état : la première attribue une position erronée aux mois d'hiver et elle échoue comme la seconde à rendre compte de la position du mois intercalaire. Cet échec est la conséquence directe de la démarche suivie par les deux auteurs ; il est aussi la cause d'une conception biaisée de l'histoire du calendrier rhodien, qui a durablement compromis l'intelligence des institutions et de l'économie rhodiennes.

Je me propose ici de tenter une restitution du calendrier fondée sur l'analyse interne des inscriptions, pour revenir ensuite sur la comparaison des calendriers et l'analyse quantitative des timbres amphoriques

### III. LE CALENDRIER DE LA CITÉ

L'ἡμερολόγιον trouvé dans les ruines de l'église St-Jean fournit le point de départ de toute restitution du calendrier rhodien. Il se présente ainsi :

Ἀγριάνιος			
Mois I	Mois IV(b)	Ἄρταμίτιος VII(b)	Πάναμος X(b)
Mois II	Mois V	Mois VIII	Mois XI
Mois III	Σμίνθιος VI	Ἰακίνθιος IX	Mois XII
Mois IV(a)	Ἄρταμίτιος VII(a)	Πάναμος X(a)	Πάναμος β' XII'

Fig. 8 – Etat de l'ἡμερολόγιον CDR-I 18 (grisé : parties conservées).

ravé en tête de la *Chronique de Lindos*. Passé [ἐ]π' ἱερέως Τεισύλ[ου τοῦ Σωσικράτους, Ἄρτα]μιτίου δωδεκάται, le décret prévoit sa propre gravure et celle de la *Chronique* ἐν τῷ εἰσιόντι Ἀγριανίω<sup>19</sup>, ce qui pourrait se traduire par : « au mois d'*Agrianios* prochain »<sup>20</sup>. Mais le participe εἰσιόντι implique une continuité entre les mois d'Ἀγριάνιος et d'Ἄρταμίτιος. La formule ἐν τῷ εἰσιόντι Ἀγριανίωι pourrait donc se rendre par : « le mois prochain, en *Agrianios* ». Nous tenons la séquence suivante :

VI. Σμίνθιος; VII. Ἄρτάμιτιος; VIII. Ἀγριάνιος; IX. Ἰακίνθιος; X. Πάναμος.

<sup>19</sup> CDR-I 24, ll. 1, 11.

<sup>20</sup> Cf. CHR. BLINKENBERG, *Oversættelse af den lindiske Tempelkrønike* [Traduction de la *Chronique du Temple lindienne*], Copenhague, 1919, p. [2] : « skal i tilstundende *Agrianios* ». C. HIGBIE, *The Lindian Chronicle and the Greek Creation of their Past*, Oxford, 2003, p. 21 : « in the coming month of *Agrianios* ».

En regard de chacun des jours de l'année, l'ἡμερολόγιον fait figurer le nom d'un citoyen rhodien ; d'après la paléographie et l'onomastique, il a été gravé à l'époque flavienne. Or, un décret passé sous l'éponyme Εὐκράτης prévoit que pour chaque jour de l'année à venir soient tirés au sort les citoyens qui fourniront l'huile au gymnase : τῶ[ν] ἀνδρῶν, οἷτ]ινες θησεῦντι καὶ πωλησεῦντι τὸ ἔλαιον ἰς [τὸ] γυμνάσιον]<sup>21</sup>. Ce décret n'est connu que par une copie de Maxime Collignon, qui la commente ainsi : « à en juger par le caractère des lettres, l'inscription ne saurait être d'une date antérieure au III<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>».

Fr. Hiller von Gaertringen n'a pas manqué de rapprocher le décret de l'ἡμερολόγιον. Mais une controverse sur la datation des deux documents s'est élevée au moment de leur première publication dans les *Inscriptiones Graecae* : Fr. Hiller von Gaertringen les considérait comme contemporains, alors qu'U. von Wilamowitz tenait pour deux époques différentes, sans préciser la date qu'il attribuait au décret<sup>23</sup>. A l'exception de Vassa Kontorini, qui situe le décret après l'ἡμερολόγιον<sup>24</sup> sans expliquer pourquoi elle a pris ce parti, l'ensemble des épigraphistes s'est rallié à l'opinion de Fr. Hiller von Gaertringen, imposée par la *Sylloge*<sup>25</sup>.

Un détail n'a guère retenu l'attention : si le décret ne mentionne que des ἄνδρες, plusieurs noms de femmes apparaissent sur l'ἡμερολόγιον. Rien n'assure par conséquent que les deux documents soient étroitement liés l'un à l'autre ; *a priori* le décret pourrait même être plus ancien.

A Rhodes, dans un document officiel, la graphie ἰς pour εἰς (l. 2) est difficile à admettre avant le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. ; les iotas, qui paraissent ads crits après Ω mais omis après Α en fin de mot, plaident dans le même sens. D'autre part, l'orthographe ἐκλησία (l. 1) se retrouve dans un décret lindien daté de 22 ap. J.-C.<sup>26</sup> L'emploi du dialecte dorien exclut de descendre plus bas que le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Linguistiquement, l'inscription semble donc comprise entre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>21</sup> *CDR-I* 17, ll. 1-3.

<sup>22</sup> M. COLLIGNON, « Inscription de Rhodes », *BCH* 7 (1883), p. 96.

<sup>23</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 3, pp. 3-4.

<sup>24</sup> V. KONTORINI, « Ένα νέο γυμνάσιο στη Ρόδο καὶ ἡ μαρτυρία τοῦ Διοδώρου, XX, 100, 3-4. Μέρος δεύτερο : οἱ ἐπιγραφές », *AC* 58 (1989), p. 164, n. 21.

<sup>25</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*<sup>3</sup>, 974, n. 6. CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 419, col. 782. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Documenti sulle feste », *SER*, p. 252. A. BRESSON, *Catalogue* 15, p. 180. Cf. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 541-578, qui ne mentionne pas Εὐκράτης parmi les éponymes de l'époque hellénistique. A. SAMUEL, *op. cit.*, p. 109, n. 2 (avec réserve).

<sup>26</sup> *CDR-I* 25, l. 48.

---

Si l'inscription avait daté de l'époque flavienne ou du II<sup>e</sup> siècle, sa paléographie s'en serait ressentie, et M. Collignon n'aurait sans doute pas situé l'inscription après le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais à l'époque impériale. La copie de M. Collignon présente des Π à hastes égales, ce qui pourrait faire pencher pour une date postérieure au milieu du I<sup>er</sup> siècle. Cependant, elle présente aussi des Σ « ouverts », qui disparaissent vers 200, *terminus postquem* du décret selon M. Collignon. De plus, la copie majuscule présente tantôt la graphie ΔΑΜΟΣ tantôt la graphie ΔΗΜΟΣ, la transcription présente invariablement la leçon δᾶμος<sup>27</sup>. Pour juger de la date de l'inscription, il ne faut donc pas se fier à la copie, mais au commentaire de M. Collignon.

Or, comme le relevaient déjà M. Collignon<sup>28</sup> et Fr. Hiller von Gaertringen<sup>29</sup>, l'éponyme Εὐκράτης est bien attesté sur les timbres amphoriques ; il fait partie des quelques « éponymes flottants » auxquels G. Finkielzstejn n'a pu attribuer de date, même approximative<sup>30</sup>. Bien que le nom d'Εὐκράτης soit assez fréquent, il est *a priori* vraisemblable que l'éponyme nommé sur les timbres soit le prêtre d'Halios mentionné par le décret. La typologie des timbres confirmera cette hypothèse : elle permet de situer Εὐκράτης au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., une date que la critique du décret rend parfaitement admissible<sup>31</sup>.

Si le décret semble antérieur d'un siècle environ à l'ἡμερολόγιον, les deux documents n'en forment pas moins un ensemble remarquable. Or, le décret prévoit d'enregistrer [ὄ]πόςας κα ἕκαστοι λάχοντι ἀμέρας ἀρξαμένο[υς| ἀφ' ᾗς κα ὁ ἱερεὺς ὀ] μετὰ Εὐκράτη ἱερατεύῃ μέχρι Θεσμοφορίου τρίτ[ας]<sup>32</sup>. Tel est du moins le texte transmis par M. Collignon, et adopté par Fr. Hiller von Gaertringen. Il faudrait donc admettre que la fourniture d'huile au gymnase ait commencé au premier jour de l'année pour s'interrompre le 3 Θεσμοφόριος ; Fr. Hiller von Gaertringen, qui tenait Θεσμοφόριος pour le dernier mois de l'année, est allé jusqu'à en déduire que la fourniture d'huile était prévue pour une année et trois jours<sup>33</sup>. C'est un non-sens que la mauvaise copie de M. Collignon permet d'expliquer<sup>34</sup> : la pierre devait porter μέχρι Θεσμοφορίου τριᾶ[κάδος]. La fourniture d'huile courait du premier jour de l'année jusqu'au 30 Θεσμοφόριος, dernier jour de l'année. Le décret lui-

---

<sup>27</sup> CDR-I 17, ll. 1, 14. Cf. M. COLLIGNON, *op. cit.*, pp. 96-97.

<sup>28</sup> M. COLLIGNON, *op. cit.*, p. 98.

<sup>29</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*<sup>3</sup>, 974, n. 3.

<sup>30</sup> G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, pp. 159, 179, 186-187, 194.

<sup>31</sup> Cf. p. 385.

<sup>32</sup> CDR-I 17, ll. 4-5.

<sup>33</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII*, 1, 4, p. 9.

<sup>34</sup> M. COLLIGNON, *op. cit.*, p. 97 : « Je n'ai pu lire avec certitude l'iota adscrit qu'à la première ligne, l'estampage étant insuffisant pour le rétablir dans le reste de l'inscription. »

même exige de publier le nom des fournisseurs en ajoutant [κ]αὶ μῆνα καὶ ἀμέραν ὅλου τοῦ ἐνιαυτοῦ<sup>35</sup>. Nous pouvons donc poser :

VI. Σμίνθιος; VII. Ἀρτάμιτιος; VIII. Ἀγριάνιος;  
IX. Ὑακίνθιος; X. Πάναμος; XI. Mois.; XII. Θεσμοφόριος.

Les mois VIII à X sont les plus fréquemment nommés sur les timbres amphoriques : ils appartiennent à l'été, maximum de la production céramique dans l'industrie traditionnelle. Le cinquième mois marquait donc le début du printemps. Or, l'historien Théognis rapporte que les petits Rhodiens entonnaient le chant des hirondelles au mois de Βαδρόμιων (l'ionisme est de l'auteur). Βαδρόμιος était donc le cinquième mois du calendrier rhodien<sup>36</sup> :

V. Βαδρόμιος. VI. Σμίνθιος. VII. Ἀρτάμιτιος. VIII. Ἀγριάνιος.  
IX. Ὑακίνθιος. X. Πάναμος. XI. Mois. XII. Θεσμοφόριος

De la comptabilité des Ἀφροδισιασταὶ Ἐρμογένειοι<sup>37</sup> il ressort que le κοινόν acquit une maison avec le terrain attenant ἐπ' ἱερέως Ἀρχίνου, au prix de 13 000 drachmes. Trois virements furent nécessaires : le 15 Καρνεῖος, le κοινόν versait la somme de 1 000 drachmes, et s'engageait à payer les 12 000 drachmes restantes au mois de Πεδαγείτνυος. Mais le 13 Πεδαγείτνυος, le κοινόν n'était pas en mesure de payer la somme convenue ; il ne versait que 1 000 drachmes. Le reste de la somme, soit 11 000 drachmes, devait être versé le 2 Βαδρόμιος. La vente était alors parfaite. La comptabilité des Ἀφροδισιασταὶ Ἐρμογένειοι permet donc d'établir la séquence suivante<sup>38</sup> :

Καρνεῖος : I, II ou III  
Πεδαγείτνυος : II, III ou IV  
Βαδρόμιος : V

Or le dème d'Amos a livré quatre baux gravés sur des stèles opisthographes. Les contrats n<sup>os</sup> 1-3, qui datent de 220 environ, ont été publiés par P.M. Fraser et G.E. Bean en 1954, puis réédités par W. Blümel et A. Bresson. Le contrat n<sup>o</sup> 4, qui semble plus récent, a été publié par

<sup>35</sup> CDR-I 17, l. 12.

<sup>36</sup> Cf. M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 92.

<sup>37</sup> CDR-I 26, B.

<sup>38</sup> En dépit de C. TRÜMPY, *op. cit.*, p. 168, rien dans la comptabilité du κοινόν n'indique que cette séquence soit continue.

W. Blümel en 2002<sup>39</sup>. Toutes les inscriptions sont mutilées, mais leur structure commune (mise en évidence par de nouvelles restitutions) permet de reconstituer la forme des contrats.

- |                    |                               |
|--------------------|-------------------------------|
| 1. Date du contrat | 5. Loyer                      |
| 2. Parties         | 6. Garants                    |
| 3. Objet           | 7. Début de la location       |
| 4. Durée           | 8. Date de versement du loyer |
|                    | 9. Pénalités et conditions    |

Deux baux intéressent particulièrement la restitution du calendrier rhodien. Le contrat n° 1<sup>40</sup> a été conclu « au mois de Πάναμος » (1) ; la location débutera au mois de Καρνεῖος (7) ; le loyer sera versé au mois de Πάναμος (8). La date du contrat n° 4<sup>41</sup> est perdue (1), mais il doit s'agir de Διόσθουος, date de versement du loyer (8) ; la location débutera au mois de Θευδαίσιοος (7).

Bail	Date du contrat	Début de la location	Date de versement du loyer
1	Πάναμος	Καρνεῖος	Πάναμος
4	[Διόσθουος]	Θευδαίσιοος	Διόσθουος

Fig. 9 – Chronologie fixée par les baux d'Amos.

Dans le premier cas de figure, la location débute l'année suivant la conclusion du contrat : ἀρχέτω δὲ τᾶς μισθώσιος μείς Καρνεῖος ἐφ' ἱερέως ὅς κα ἐπ' Ἀριστείδαί γένηται<sup>42</sup>, « que le mois de *Karneios*, sous le prêtre qui succédera à Aristeidas marque le début de la location ». Dans le second cas de figure, la location débute l'année même de la conclusion du contrat : [ἀρχέτω δὲ τᾶς μισθώ]σιος μείς Θευδαίσιοος<sup>43</sup>, « que le mois de *Theudaisios* marque le début de la location ». Or, le nombre très bas des timbres qui leur sont associés démontre que Διόσθουος et Θευδαίσιοος sont des mois d'hiver, au même titre que Πεδαγεῖτνυος<sup>44</sup>. Il est donc très vraisemblable que Θευδαίσιοος suive directement Διόσθουος. Les inscriptions n'admettent pas d'autre explication : les deux mois mentionnés par les baux d'Amos représentent respectivement le début et la fin d'une année comptable.

<sup>39</sup> W. BLÜMEL, « Neue Fragmente der Pachturkunden aus Amos », *EA* 34 (2002), pp. 108-114.

<sup>40</sup> *CDR-I* 61.

<sup>41</sup> *CDR-I* 63.

<sup>42</sup> *CDR-I* 61, ll. 8-9.

<sup>43</sup> *CDR-I* 63, ll. 6-7.

<sup>44</sup> Le fait est admis depuis P. BECKER, *op. cit.*, pp. 469-470.

L'exercice commençait le mois suivant la conclusion du contrat ; il s'achevait un an après la conclusion du contrat. On objectera sans doute que le mois de Καρνεῖος ne suivait pas directement le mois de Πάναμος. Faut-il conjecturer un délai de trois mois entre la conclusion du contrat (Πάναμος) et le début de la location (Καρνεῖος de l'année suivante)<sup>45</sup> ? Si des travaux préalables (de défrichage par exemple) ou la modification du statut juridique des terres (en toute hypothèse) avaient rendu ce délai nécessaire, le contrat en aurait peut-être fait état. Aussi est-il envisageable que le bail n'ait pas été conclu au mois de Πάναμος I, mais au mois de Πάναμος β', dont l'ἡμερολόγιον prouve qu'il clôturait les années embolismiques. Certes, l'inscription porte « Πάναμος », alors que l'on attendrait peut-être « Πάναμος δεύτερος » (ou « Πάναμος β' »). Mais l'analyse des timbres amphoriques démontre que les graveurs faisaient souvent l'économie de l'adjectif ordinal<sup>46</sup>. Si rien n'empêchait de conclure un contrat au mois de Πάναμος δεύτερος, il était naturellement exclu de fixer le paiement du loyer à cette date, qui était l'équivalent d'un 29 février : le loyer était dû au mois de Πάναμος I ou au mois jugé équivalent à Πάναμος II. Le bail n° 3 fixe lui aussi le début de la location au mois de Καρνεῖος<sup>47</sup>. Cependant ni la date du contrat ni la date de versement du loyer n'est conservée, si bien qu'il n'est pas possible de décider du statut de Πάναμος dans le bail n° 1. La séquence Διόσθουος-Θευδαίστιος, qui se dégage du bail n° 4 n'en demeure pas moins fiable.

A ce point du raisonnement, les cinq premiers mois du calendrier peuvent donner lieu à deux séries différentes :

A. I. Καρνεῖος. II. Πεδαγεῖτνυος. III. Διόσθουος. IV. Θευδαίστιος. V. Βαδρόμιος.

B. I. Καρνεῖος. II. Διόσθουος. III. Θευδαίστιος. IV. Πεδαγεῖτνυος. V. Βαδρόμιος.

Καρνεῖος représente le dernier mois de l'automne, Βαδρόμιος, le premier mois du printemps. Seule la place de Πεδαγεῖτνυος pose un problème que la lettre de Néron aux Rhodiens permet de surmonter aisément. Cette lettre a été rédigée dans la première année du règne de l'empereur ; elle fait allusion à une fausse rumeur parvenue à Rhodes après la mort de Claude, survenue le 13 octobre 54. Alertés par cette rumeur, les Rhodiens décidèrent de dépêcher une ambassade à Rome, d'où elle était déjà revenue le 24 Πεδαγεῖτνυος, date du

<sup>45</sup> Ainsi A. BRESSON, *op. cit.*, p. 330.

<sup>46</sup> Cf. p. 87.

<sup>47</sup> *CDR-I* 63, ll. 7-8.

*praescriptum* introduisant la lettre de Néron<sup>48</sup>. Entre le 13 octobre et le 24 Πεδαγείτνυος, il a donc été possible de parcourir quatre fois le trajet entre Rhodes et Rome ; des délibérations ont eu lieu à Rhodes, des tractations à Rome. Il n'y a donc pas à hésiter : Πεδαγείτνυος n'est pas le premier, mais le dernier mois de l'hiver<sup>49</sup>.

Il ne reste alors qu'une place disponible pour le mois de Δάλιος, la onzième. Or, dans une inscription postérieure à l'édit de Caracalla, les Rhodiens honorent Μάρκος Αὐρήλιος Κῦρος Εὐπλοος, qui a fait don d'un capital de 20 000 deniers au Conseil, en prévoyant d'en distribuer la moitié des intérêts aux bouleutes du semestre d'été, le 1<sup>er</sup> Δάλιος<sup>50</sup>. La dernière place du calendrier appartient précisément au semestre d'été. Δάλιος était donc le onzième mois de l'année, qu'il faut restituer ainsi :

SEMESTRE D'HIVER	jours	SEMESTRE D'ÉTÉ	jours
I. Καρνεῖος	30	VII. Ἄρταμίτιος	30
II. Διόσθυος	29	VIII. Ἀγριάνιος	29
III. Θευδαίσιος	30	IX. Ὑακίνθιος	30
IV. Πεδαγείτνυος	29	X. Πάναμος	29
V. Βαδρόμιος	30	XI. Δάλιος	30
VI. Σμίνθιος	29	XII. Θεσμοφόριος	29
		XIII. Πάναμος β´	30

## CONCORDANCE ENTRE LE CALENDRIER RHODIEN ET LE CALENDRIER JULIEN

Le calendrier rhodien présente deux points de repère saisonniers qui non seulement vérifient sa restitution, mais permettent d'établir une concordance avec le calendrier julien<sup>51</sup>. Le mois de Θεσμοφόριος était celui des Thesmophories, et, partant, celui des semailles. Il tombait donc pendant le mois d'octobre. Le mois de Βαδρόμιος voyait arriver les hirondelles annonciatrices du printemps, et donnait lieu aux fêtes du renouveau. Il tombait donc pendant le mois de mars. Cinq mois séparent Θεσμοφόριος et Βαδρόμιος, de même que cinq mois séparent octobre et mars.

<sup>48</sup> CDR-I 58.

<sup>49</sup> Cf. M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 92.

<sup>50</sup> CDR-I 36, ll. 7-12.

<sup>51</sup> Pour une concordance avec le calendrier athénien, cf. C. TRÜMPY, *op. cit.*, p. 178.

I	Καρνεῖος	novembre	VII	Ἄρταμίτιος	Mai
II	Διόσθουος	décembre	VIII	Ἄγριάνιος	Juin
III	Θευδαίστιος	Janvier	IX	Ἰακίνθιος	Juillet
IV	Πεδαγεῖτνυος	Février	X	Πάναμος	Août
V	Βαδρόμιος	Mars	XI	Δάλιος	Septembre
VI	Σμίνθιος	Avril	XII	Θεσμοφόριος	Octobre

Fig. 10 – Concordance approximative entre le calendrier rhodien et le calendrier julien.

## RÉFUTATION DE LA CONCORDANCE DE CHR. BÖRKER

Selon Chr. Börker, Θευδαίστιος coïnciderait avec novembre et Βαδρόμιος avec février. Un règlement de sacrifice prévoit en effet d'offrir un porc Θευδαίστιου ἕκτα[ι] ἴσταμένου Ποτ|ειδᾶνι φυταλμῖω<sup>52</sup>. D'après Fr. Hiller von Gaertringen, qui s'appuyait sur l'épithète du dieu « qui engendre », le sacrifice devait avoir lieu au temps des semailles<sup>53</sup>, qu'Hésiode fixe en novembre<sup>54</sup>. Mais pour établir la coïncidence entre Θευδαίστιος et novembre, Chr. Börker a dérogé au principe sur lequel repose toute sa reconstitution : alors que les timbres associés à Θευδαίστιος sont deux fois moins nombreux que les timbres associés à Διόσθουος et à Πεδαγεῖτνυος, Chr. Börker déclare soudainement cette différence insignifiante, ce qui lui permet de faire passer Θευδαίστιος à la fin de l'automne<sup>55</sup>. Or, le bail *CDR-I 63* démontre que Καρνεῖος n'était pas suivi par Θευδαίστιος, comme le conjecture Chr. Börker, mais par Διόσθουος. D'autre part, la comparaison avec d'autres calendriers prouve que Θευδαίστιος était bien le deuxième mois de l'hiver, comme la très faible quantité de timbres qui lui sont associés le laissait présager<sup>56</sup>. C'est donc un fait certain : Θευδαίστιος n'appartenait pas à la fin de l'automne, mais au milieu de l'hiver. Le sacrifice offert à Ποσειδῶν φυτάλμιος n'avait pas de rapport avec les semailles.

Du témoignage d'Hésiode, qui situe l'arrivée de l'hirondelle 60 jours après le solstice d'hiver – vers le vingt février<sup>57</sup> –, Chr. Börker conclut que le mois de Βαδρόμιος, qui voyait les

<sup>52</sup> *IG XII*, 1, 905 (*Syll.*<sup>3</sup>, 1030). Cf. CHR. BLINKENBERG, « Règlements de sacrifices rhodiens », *Δράγμα Martino P. Nilsson a.D. IV id. Iul. anno MCMXXXIX dedicatum*, 6, pp. 102-103.

<sup>53</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*<sup>3</sup>, 1030, n. 1.

<sup>54</sup> Hes., *Op.*, 465.

<sup>55</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, pp. 203-204.

<sup>56</sup> Cf. p. 70.

<sup>57</sup> Hes., *Op.*, 568.

---

petits Rhodiens « faire l'hirondelle », correspondait au mois de février<sup>58</sup>. Mais la fête du renouveau dont participait ce rite était intrinsèquement liée à l'équinoxe de printemps<sup>59</sup> : elle était donc célébrée vers le 20 mars<sup>60</sup>.

Dans la concordance défendue par Chr. Börker, le calendrier est en avance d'un mois sur les saisons. Le printemps commencerait ainsi en février et l'hiver en novembre : c'est la conséquence d'une erreur dans l'analyse des timbres amphoriques. Selon Chr. Börker, le maximum de la production amphorique était en effet atteint en Πάναμος : d'où la concordance établie avec le mois de juillet, pendant lequel les précipitations atteignent leur minimum selon les données transmises par l'Institut météorologique de Berlin<sup>61</sup>. Mais le raisonnement de Chr. Börker appelle plusieurs objections. D'une part, la production de Πάναμος a certainement été surestimée : le maximum de la production était vraisemblablement atteint en Ἀγριάνιος, deux mois avant Πάναμος<sup>62</sup>. D'autre part, d'après les données recueillies par l'Institut de recherche pour le développement – beaucoup plus fiables que les valeurs arrondies citées par Chr. Börker – le minimum des précipitations n'était pas atteint en juillet, mais en août<sup>63</sup>. Il n'y a donc pas de correspondance exacte entre le niveau de la production amphorique et celui des précipitations. Enfin, Chr. Börker n'a pas pris en compte les trois mois d'hiver – Διόσθιος, Θευδαίσιος, et Πεδαγείτνυος –, caractérisés par une pluviosité maximale : s'agissant d'une concordance fondée sur le niveau des précipitations, cette omission ne laisse pas d'étonner. Si la correspondance entre production et précipitations était avérée, Θευδαίσιος (minimum de la production) devrait coïncider avec le mois de décembre (maximum des précipitations). Mais selon la reconstitution de Chr. Börker Θευδαίσιος coïnciderait avec le mois de novembre... Le tableau dans lequel Chr. Börker compare la production amphorique et les précipitations est significatif<sup>64</sup> : y figure le nombre de timbres associés à chaque mois, « sans Θευδαίσιος, Πεδαγείτνυος et Διόσθιος » !

---

<sup>58</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, pp. 200-201.

<sup>59</sup> Cf. A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 1013-1015.

<sup>60</sup> G. BUSOLT, *Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeroneia III*, Gotha, 1897, p. 688, situe d'ailleurs l'arrivée des hirondelles peu avant cette date : cf. M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 92.

<sup>61</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 197.

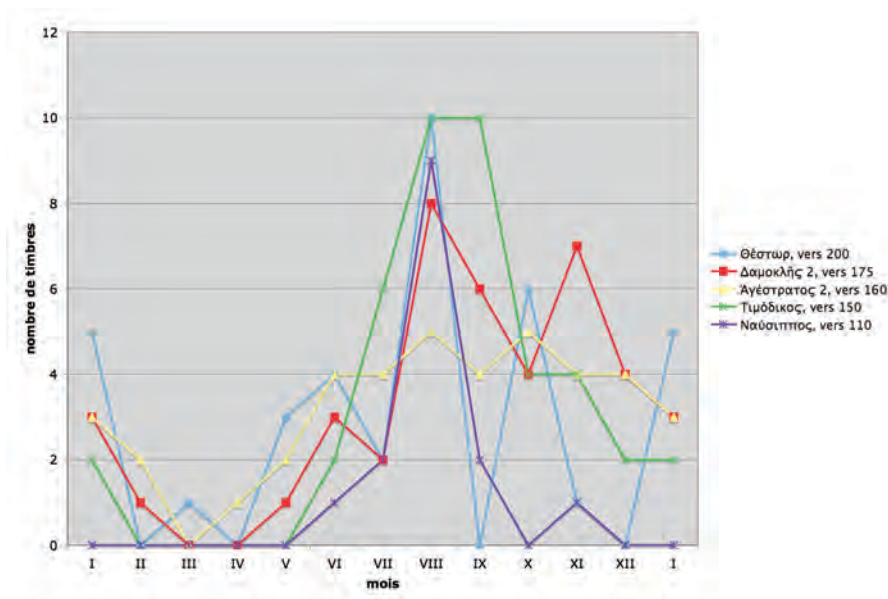
<sup>62</sup> Cf. p. 88.

<sup>63</sup> Cf. p. 89.

<sup>64</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 202.

## PERMANENCE DU CALENDRIER RHODIEN

Il n'y a aucun indice d'une modification du calendrier rhodien à l'époque hellénistique. Au contraire, l'ἡμερολόγιον trouvé dans les ruines de l'église St-Jean démontre que Rhodes conservait encore son calendrier à la période flavienne, alors que bien d'autres cités de la province d'Asie étaient entrées dans l'orbite chronologique de Rome en adoptant une variante du calendrier julien, le « calendrier d'Asie » (ce sont précisément les ἡμερολόγια qui en témoignent)<sup>65</sup>. Au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la stabilité de la courbe de production des amphores reflète elle aussi celle du calendrier rhodien<sup>66</sup>. Certes, la documentation fait défaut avant le milieu du III<sup>e</sup> siècle. Mais le décalage observé entre le calendrier des communautés et celui de la cité laisse penser que c'est au moment précis du synécisme que fut institué le calendrier gravé cinq siècles plus tard sur l'ἡμερολόγιον trouvé dans les ruines de l'église St-Jean.



**Fig. 11** – Nombre de timbres associés à cinq éponymes du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.  
(corpus de 11 000 timbres).

<sup>65</sup> Sur le calendrier de la province d'Asie, calqué sur le calendrier julien, cf. A.E. SAMUEL, *op. cit.*, pp. 181-182.

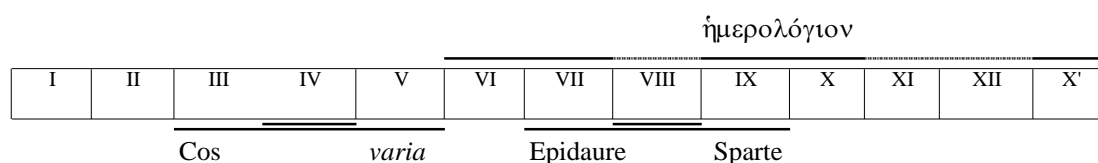
<sup>66</sup> Le corpus de 11 000 timbres ne permet pas d'établir de statistiques pour le III<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle, les données étant trop éparées.

## LE COMPARATISME ET SES LIMITES

Les précédentes reconstitutions du calendrier rhodien reposaient largement sur le comparatisme : les rapports génétiques qui existent entre les différents calendriers grecs (d'abord pensés en termes d'« influences ») autorisent en effet à les restituer l'un par l'autre. Les séquences suivantes, mises en évidence à Rhodes, se retrouvent dans d'autres calendriers :

- Θεουδαίσιος-Πεδαγείτνυος (?): Cos<sup>67</sup>
- Πεδαγείτνυος-Βαδρόμιος (Μεταγειτνυών-Βοηδρομιών) : plusieurs cités<sup>68</sup>
- Ἄρταμίτιος-Ἄγριάνιος : Epidaure<sup>69</sup>
- Ἄγριάνιος-Υακίνθιος : Sparte<sup>70</sup>.

D'autre part, Διόσθυος est le premier mois de l'hiver rhodien, comme Μαμμακτηριών dans les calendriers ioniens : les deux mois sont consacrés au Zeus des tempêtes<sup>71</sup>.



**Fig. 12** – Segments du calendrier rhodien attestés dans d'autres cités.

En tirant parti de ces analogies, Catherine Trümper a reconstitué une *Monatsfolge* (M) presque identique à la restitution du calendrier qui se dégage des sources rhodiennes (R). S'agissant des années ordinaires, les deux séries se confirment pleinement :

- dans M, la séquence XI. Δάλιος – XII. Θεσμοφόριος – I. Καρνεῖος ne repose que sur les quantités de timbres amphoriques : dans R, elle est garantie par les baux d'Amos (?) et le décret sur la fourniture d'huile au gymnase.
- dans R, la séquence III. Θεουδαίσιος – IV. Πεδαγείτνυος découle de l'analyse de la lettre de Néron aux Rhodiens : dans M, elle est garantie par sa récurrence quasiment certaine dans le calendrier de Cos. Chr. Börker a donc eu tort de conjecturer une

<sup>67</sup> *Iscrizioni di Cos*, ED 149, ll. 14-17. Cf. C. TRÜMPY, *op. cit.*, pp. 180-181. Rapprochement : TH. BERGK, *Beiträge zur griechischen Monatskunde*, Giessen, 1845, p. 12 (calendrier « sicilien ») et P. BECKER, *op. cit.*, p. 470 (calendrier rhodien).

<sup>68</sup> C. TRÜMPY, *op. cit.*, § 21 sqq., p. 173.

<sup>69</sup> *IG IV<sup>2</sup>*, 1, 103, *passim*. Cf. C. TRÜMPY, *ibid.* Rapprochement : M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 90.

<sup>70</sup> *IG V*, 1, 18, ll. 7-8. Cf. C. TRÜMPY, *op. cit.*, p. 174. Rapprochement : M.P. NILSSON, *ibid.*

<sup>71</sup> C. TRÜMPY, *ibid.* Cf. déjà M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 100.

séquence Θεουδαίστιος – Πεδαγείτνυος – Διόσθυος pour faire coïncider Θεουδαίστιος avec les semailles<sup>72</sup>.

Le danger du comparatisme réside évidemment dans la réduction de l'autre au même<sup>73</sup>. Dans l'ἡμερολόγιον, Πάναμος δεύτερος ne suit pas Πάναμος (X), mais Θεσμοφόριος (XII). Or, il est de règle que le mois intercalaire suive le mois qu'il redouble. C. Trümpy se range donc à l'avis de M. Nilsson : « dans beaucoup de villes, à Athènes par exemple, le mois intercalaire est au milieu de l'année officielle » ; « on n'a pas [...] laissé le mois intercalaire interrompre la série régulière et ordinairement employée des mois, mais on l'a placé, comme un appendice, le dernier »<sup>74</sup>. L'hypothèse de M. Nilsson ne résiste pas à l'examen : imagine-t-on un calendrier qui ne respecte pas la chronologie ? L'hypothèse n'est pas seulement absurde, elle est inutile. Si le mois intercalaire occupait souvent le « milieu de l'année officielle », il ne pouvait en être ainsi à Rhodes, puisque Πάναμος était le dixième mois de l'année : à supposer que Πάναμος δεύτερος ait été rejeté à la fin de l'ἡμερολόγιον par « commodité », l'originalité du calendrier rhodien serait restée totale.

Les baux d'Amos, qui attestent vraisemblablement la séquence Πάναμος (B') – Καρνεῖος, mais aussi les catalogues annotés, qui font systématiquement figurer les Διπανάμια, célébrés pendant le mois intercalaire, à la fin des fêtes de l'année<sup>75</sup>, confirment l'évidence : deux mois séparaient Πάναμος de Πάναμος δεύτερος. Comment expliquer cet état de fait ?

#### IV. LE CALENDRIER DES COMMUNAUTÉS ET LA DATE DU SYNÉCISME

L'année des communautés n'était pas celle de la cité. Le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios, qui contient des noms de fêtes gravés en annotations, prouve en effet que l'année d'Ialysos commençait un peu avant l'année rhodienne. Plusieurs inscriptions honorifiques démontrent qu'il en allait de même à Lindos et à Camiros<sup>76</sup>. Il s'agira ici d'établir à quel moment précis commençait l'année des communautés.

<sup>72</sup> Cf. pp. 66-67.

<sup>73</sup> Cf. E. LÉVINAS, *Totalité et infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, 2006 [1971<sup>1</sup>], p. 34.

<sup>74</sup> M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 87.

<sup>75</sup> Cf. pp. 285-286.

<sup>76</sup> Cf. pp. 307-308.

---

Trois règlements camiriens prévoient d'offrir le premier sacrifice Δαλίου νευμενία<sup>77</sup>. Selon M. Segre, les prescriptions de ces règlements ne suivaient pas l'ordre chronologique des sacrifices, mais celui hiérarchique des sacrificateurs<sup>78</sup>. Loin de s'exclure les deux hypothèses ne font qu'une : la préséance du prêtre sur le hiérope lui valait vraisemblablement d'être le premier à être nommé dans les règlements, mais aussi à sacrifier sur l'autel. L'ordre des mois attestés dans les règlements de sacrifices est d'ailleurs celui du calendrier rhodien. Seulement l'année de Camiros ne commençait pas en Καρνεῖος, comme celle de Rhodes, mais en Δάλιος : d'où la récurrence du même mois en tête des règlements de sacrifice. La symbolique du sacrifice que le damiurge était tenu d'accomplir Δαλίου νευμενία paraît limpide<sup>79</sup> : en offrant un boeuf au dieu tutélaire des Rhodiens, le premier magistrat de Camiros manifestait l'intégration de sa communauté à la cité, il reconduisait le synécisme pour l'année à venir. Il apparaît ainsi que l'année des communautés commençait le 1<sup>er</sup> Δάλιος pour s'achever le 29 Πάναμος.

La cause de ce décalage est à chercher dans le synécisme<sup>80</sup>. Alors que l'année des trois anciennes cités commençait vraisemblablement au mois de Δάλιος, les constituants de 411-408 fixèrent le début de l'année rhodienne au mois de Καρνεῖος, neuf mois plus tôt. Je n'y vois qu'une seule explication : c'est que le synécisme prit effet au mois de Καρνεῖος.

Diodore situe le synécisme sous l'archontat d'Εὐκτῆμων, soit en 408-407<sup>81</sup>. Il nous apprend également que, la même année, Lysandre, nommé stratège, « fit voile vers Rhodes ; après s'être adjoint tous les navires dont disposaient les cités (πόλεις), il mit le cap sur Ephèse et Milet »<sup>82</sup>. L'épisode se situe avant l'hiver 408. L'année attique s'achevant *grosso modo* au mois de juin, K.-Fr. Kinch en a déduit que le synécisme se plaçait au début de l'année 407<sup>83</sup>.

Selon Diodore, Alcibiade était rentré à Athènes vers le mois de juillet 408. Il avait alors reçu les pleins pouvoirs, puis lancé une expédition contre Andros ; après quoi, il avait encore pillé Cos et Rhodes : ce n'est qu'après ces événements que Lysandre parvint à Rhodes et leva les navires des trois πόλεις. Or, le mois de Δάλιος, qui semble avoir ouvert le calendrier des

---

<sup>77</sup> TC 148, l. 1 ; 151, l. 1 ; CDR-I 59, l. 1

<sup>78</sup> M. SEGRE, *op. cit.*, p. 147.

<sup>79</sup> CDR-I 59.

<sup>80</sup> Pour une réfutation de la thèse de V. GABRIELSEN, « The Synoikized Polis of Rhodes », in P. Flensted-Jensen, Th. Heine Nielsen, L. Rubinstein (edd.), *Polis and Politics*, Copenhagen, 2000, pp. 179-195, qui prétend abaisser la date traditionnellement admise du synécisme, cf. pp. 354-357.

<sup>81</sup> D.S. 13.75.1.

<sup>82</sup> D.S. 13.70.2.

<sup>83</sup> K.-FR. KINCH, in Chr. Blinkenberg, K.-Fr. Kinch, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Troisième rapport*, Copenhagen, 1905, pp. 46-47.

trois πόλεις<sup>84</sup>, coïncide approximativement avec le mois de septembre<sup>85</sup>. A cette date, le synécisme n'avait pu avoir lieu. Mais le récit de Diodore laisse toute latitude de placer la fondation de Rhodes à la fin de l'automne 408. La date du synécisme doit coïncider avec la nouvelle lune de Καρνεῖος. Or, le mois de Καρνεῖος coïncidait à peu près avec le mois de novembre<sup>86</sup>. On peut donc calculer la date approximative du synécisme<sup>87</sup> : 15 novembre 408. Si l'année ne commençait pas au même moment dans la cité et dans les communautés, les mêmes mois s'y succédaient dans le même ordre : les documents datés par l'éponyme de la cité et celui de la communauté l'attestent, qui ne sont jamais datés de deux mois différents. Il existait donc une année rhodienne avant le synécisme. Elle commençait le 1<sup>er</sup> Δάλιος pour s'achever le 29 Πάναμος : le mois intercalaire suivait alors le mois qu'il redoublait. Mais à compter du synécisme l'année de la cité commença au mois de Καρνεῖος : le mois intercalaire suivait désormais le mois de Θεσμοφόριος. Il en allait de même dans les communautés, où l'année commençait encore au mois de Δάλιος. Aménagé à la fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., le calendrier rhodien était encore en vigueur au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>88</sup> ; il fut sans doute abandonné dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, en 392 au plus tard<sup>89</sup>.

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XII'
Καρνεῖος	Διόσθιος	Θευδαίστιος	Πεδαγεῖτνος	Βαδρόμιος	Σμίνθιος	Ἄρταμίτιος	Ἄγριάνιος	Υακίνθιος	Πάναμος	Δάλιος	Θεσμοφόριος	Πάναμος β'
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	2'

Fig. 13 – Ordre des mois dans la cité (chiffres romains) et dans les communautés (chiffres arabes).

<sup>84</sup> Seule attestation d'un mois rhodien antérieure au synécisme : *Peraia* 251, l. 25 (Ἄρταμίτιος, cité de Lindos).

<sup>85</sup> Cf. p. 67.

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> J'ai utilisé le « Moon Calendar Program » : <http://www.paulcarlisle.net/old/MoonCalendar.html>.

<sup>88</sup> Cf. *CDR-I* 36 et *CDR-I* 57.

<sup>89</sup> C. Th. 16.10.12.

---

## V. LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE RHODIENNE

A Rhodes, le Conseil et les prytanes étaient renouvelés tous les six mois, et l'Assemblée était elle aussi désignée d'après ses deux sessions annuelles : aussi la compréhension du système semestriel importe-t-elle grandement à la connaissance des institutions rhodiennes. Du milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., les inscriptions opposent régulièrement la χειμερινὰ ἔξάμηνος et la θερινὰ ἔξάμηνος<sup>90</sup>. L'ἡμερολόγιον démontre qu'à l'époque flavienne l'année commençait par le semestre d'hiver<sup>91</sup>. Les sources de l'époque hellénistique permettent d'aboutir à la même conclusion. Dans son récit de l'année 171/0, Polybe situe la première prytanie en hiver, la seconde en été<sup>92</sup>. Vers 220, les baux d'Amos semblent aussi faire débiter l'année en Καρνεῖος, premier mois du semestre d'hiver<sup>93</sup>. Cet état de fait remontait sans doute au synécisme, ou du moins au rétablissement de la démocratie attribué à Alexandre<sup>94</sup> : deux inscriptions semblent pourtant le remettre en cause.

### LA DÉDICACE DU CONSEIL ET DES MAGISTRATS

Une dédicace de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du I<sup>er</sup> siècle commence par quelques mots mutilés suivis de τὰ[ν] ἔξάμηνον| τὰν ἐπ' ἱερέως Ἀγλωχάρτου| καὶ ἐπ' ἱερέως Φαινίλα et une liste de magistrats<sup>95</sup>.

A. Maiuri, qui ne restituait pas la première ligne de l'inscription, supposait qu'elle mentionnait le président du collège des prytanes, qui aurait exercé sa charge « pendant deux semestres, appartenant à deux années distinctes, datées par des éponymes différents », Ἀγλώχαρτος et Φαινίλας<sup>96</sup>. Cette hypothèse est irrecevable. Non seulement un prytane ne pouvait sans doute pas être réélu<sup>97</sup>, mais l'inscription l'exclut formellement : la précision τὰν ἐπ' ἱερέως Ἀγλωχάρτου| καὶ ἐπ' ἱερέως Φαινίλα supposerait une prytanie unique,

---

<sup>90</sup> *JÖAI* 1901, 1 = *NISM* 11, ll. 2-10. *Lindos* 707, l. 8. *Lindos* 420b, ll. 7-8. *IG* XII, 1, 94, l. 11 ; 95b, l. 5. *CDR-I* 36, l. 8, 10-11. Cf. *IG* XII, 1, 51.

<sup>91</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, considère que tel était le cas vers 40 av. J.-C., sur la base de *JÖAI* 1901, 1 = *NISM* 11, mais l'analyse qu'il donne de l'inscription n'est qu'une suite d'hypothèses.

<sup>92</sup> *Plb.* 27.3.3 ; 7.2.

<sup>93</sup> Cf. pp. 63-65.

<sup>94</sup> Sur le changement de régime vraisemblablement intervenu en 332, cf. H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Hague, 1900, pp. 99-100. A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 174-175.

<sup>95</sup> *CDR-I* 29, ll. 1-4.

<sup>96</sup> A. MAIURI, *NS* 20, p. 33.

<sup>97</sup> Pour les archontes athéniens, cf. S.V. TRACY, « Τὸ μὴ δις ἄρχειν », *CP* 86 (1991), 201-204.

limitée à un seul semestre. Fr. Hiller von Gaertringen a montré que le début de l'inscription ne portait pas le nom d'un prytane, mais [ἄ βου]λὰ [ἄ βο]υ[λευσασ]α τὰ[ν] κτλ.<sup>98</sup> Faut-il en déduire que le début de l'année tombait au milieu du semestre ? Evidemment non : la cité se serait exposée à des complications dont on chercherait en vain la raison<sup>99</sup>. Il ne peut s'agir que d'un prêtre ordinaire et du suppléant qui le remplaça lorsqu'il mourut en charge. L'institution de l'ἱερεὺς ἐπιλαχὼν Ἀλίου est bien attestée par les inscriptions relatives à la carrière de Ζηνόδοτος Διοφάντου, qui datent précisément du I<sup>er</sup> siècle<sup>100</sup>. Or, sur les timbres amphoriques, Ζηνόδοτος n'est jamais qualifié d'ἐπιλαχὼν. Certes, la contrainte exercée par le cadre du timbre pourrait expliquer que le titre exact du suppléant ne soit jamais mentionné. Mais s'agissant d'une date il est fréquent que le texte soit réduit à son minimum – la préposition et le nom du magistrat –, sans que la fonction de l'éponyme, la nature de son sacerdoce ou la totalité de sa formule onomastique ne soient mentionnés ; l'omission de l'ordinal distinguant Πάναμος δεύτερος du mois qu'il redoublait s'explique de la même manière. Relevant l'existence d'une année ἐπὶ Νικίου καὶ Ἰσιγένου ἄρχοντος<sup>101</sup> à Athènes (124/3), Christian Habicht s'est demandé comment les Rhodiens désignaient une année pendant laquelle s'étaient succédé deux éponymes<sup>102</sup>. Voici la réponse : ἐπ' ἱερέως Ἀγλώχαρτου καὶ ἐπ' ἱερέως Φαινίλας.

On pourrait supposer que les mois associés à Ἀγλώχαρτος et à Φαινίλας sur les timbres amphoriques forment deux ensembles distincts. D'après l'ordre des mots, on pourrait également supposer qu'Ἀγλώχαρτος était le prêtre ordinaire et Φαινίλας son suppléant.

Semestre d'hiver	Καρνεῖος	Διόσθουος	Θευδαίστιος	Πεδαγείτνυος	Βαδρόμιος	Σμίνθιος
Φαινίλας	X	X				X
Ἀγλώχαρτος						
Semestre d'été	Ἄρταμίτιος	Ἀγριάνιος	Ἰακίνθιος	Πάναμος	Δάλιος	Θεσμοφόριος
Φαινίλας	X	X	X	X	X	X
Ἀγλώχαρτος	X		X			

**Fig. 14** – Mois associés aux éponymes Φαινίλας et Ἀγλώχαρτος  
(corpus de 11000 timbres + fichier de l'ASCSA + fichier de la collection Bénaki).

<sup>98</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 767.

<sup>99</sup> La théorie de Chr. Börker, réfutée pp. 81-85, en fait la démonstration par l'absurde.

<sup>100</sup> Cf. pp. 267-270.

<sup>101</sup> *ID* 1647, l. 3 ; 1648, l. 3 ; 1649, ll. 2-3.

<sup>102</sup> CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 570.

---

Il n'en est rien. Les timbres portant le nom de Φαινίλας couvrent l'année entière, alors que les timbres au nom d'Ἀγλώχαρτος n'apparaissent pas avant le mois d'Ἀρταμίτιος. C'est donc que Φαινίλας occupait la charge de prêtre ordinaire lorsqu'il mourut. Au mois d'Ἀρταμίτιος, Ἀγλώχαρτος l'avait déjà remplacé. Mais le tableau permet d'en juger : après la mort de Φαινίλας, les amphores ont continué d'être timbrées à son nom. Ainsi s'explique que sur un corpus de 11 000 timbres amphoriques, 12 portent le nom de Φαινίλας et un seul le nom d'Ἀγλώχαρτος, qui avait déjà accédé au sacerdoce lorsque la production battait son plein.

Le Conseil et les magistrats mentionnés dans l'inscription publiée par A. Maiuri ont donc exercé leurs fonctions pendant le semestre où Ἀγλώχαρτος remplaça Φαινίλας. Il n'y a pas là trace d'un quelconque décalage entre le début de l'année et le début du premier semestre.

## L'INSCRIPTION D'EYΔΗΜΟΣ

Publiée par Adolph Wilhelm<sup>103</sup>, une célèbre inscription de Séleucie du Kalykadnos regroupe une série de décrets passés par six Etats – Argos, Rhodes, ligue béotienne, Byzance, Chalcédoine, Cyzique – en l'honneur d'Εὐδήμος Νίκωνος<sup>104</sup>, un diplomate de la cité qui avait parcouru le monde grec pour promouvoir les intérêts d'Antiochos IV, devenu roi à la fin de l'année 175<sup>105</sup>. L'inscription réunit des extraits de quatre documents dont les trois premiers au moins ont été tirés des archives rhodiennes : un décret de proxénie ; une liste des proxènes ; un second décret de proxénie, émanant de l'Assemblée ; un décret du Conseil. A l'exception du dernier, qui ne porte pas de date, tous les documents sont datés par l'éponyme Δαμοκλής. Le dernier document offre cependant un excellent indice de datation, puisqu'il mentionne ταὶ δωρ[ε]αὶ ταὶ δεδομένα τῷ δάμῳ εἰς τὰν ναυτικὰν δύναμιν<sup>106</sup>. Polybe rapporte en effet qu'à l'hiver 172/1, lorsque les commissaires romains chargés d'appeler les Grecs à entrer en guerre contre Persée arrivèrent à Rhodes, la cité avait déjà

---

<sup>103</sup> A. WILHELM « Das Denkmal des Eudemos von Seleukeia », in R. Heberdey, A. Wilhelm, *Reisen in Kilikien ausgeführt 1891 und 1892 im Auftrage der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Vienne, 1896, pp. 108-117.

<sup>104</sup> CDR-I 16.

<sup>105</sup> Cf. CHR. HABICHT, « The Seleucids and Their Rivals », *CAH VIII*<sup>2</sup>, Cambridge, 1989, p. 342.

<sup>106</sup> CDR-I 16, ll. 15-16.

armé quarante navires sur le conseil de Ἀγησίλοχος, qui était ensuite devenu prytane<sup>107</sup>. Quelques arguments supplémentaires incitent à placer les quatre documents en 171<sup>108</sup>.

Si ces documents ressortissent incontestablement au calendrier rhodien, ils contredisent la restitution qui en a été donnée. D'une part, la liste des proxènes est datée du mois macédonien de Δαίσιος, qui ne peut guère se comprendre que comme la corruption d'un nom de mois rhodien comme <Θευ>δαίσιος (selon A. Wilhelm<sup>109</sup>) ou Δά<λ>σιος (selon M. Nilsson<sup>110</sup>). D'autre part, le premier décret est daté du mois de Δάλιος et de la première prytanie, le second décret du mois de Βαδρόμιος et de la seconde prytanie, mais tous deux ont été passés sous l'éponyme Δαμοκλῆς. Or, Δάλιος appartient au second semestre et Βαδρόμιος au premier. Comment résoudre le conflit entre la succession des mois et celle des semestres ? Si l'on admet – raison oblige – que le début de l'année coïncidait toujours avec le début d'un semestre, l'alternative est la suivante : l'ordre des semestres a été inversé ou le nom des mois est erroné. Dans la première hypothèse, le calendrier aurait été modifié ou sa restitution serait fautive, puisque Βαδρόμιος devrait suivre le mois de Δάλιος. Mais selon Polybe, qui s'appuie sur une source rhodienne – Zénon vraisemblablement<sup>111</sup> –, Ἀγησίλοχος, prytane à l'hiver 172/1, fut remplacé par Στρατοκλῆς, prytane τὴν δευτέραν ἔκμηνον<sup>112</sup>. A l'époque où furent passés les deux décrets de proxénie, le semestre d'été succédait toujours à celui d'hiver. L'ordre des semestres n'a donc pas été inversé, et il n'y a pas lieu de remettre en cause la restitution du calendrier : c'est le nom des mois livré par l'inscription d'Εὔδημος qui est erroné, comme la leçon « Δαίσιος » le laissait présumer.

La langue de l'inscription est instructive : alors que le décret du Conseil a été rédigé dans le plus pur dialecte rhodien – conformément à l'usage, le nom même d'Εὔδημος revêt une forme dorienne –, les trois documents précédents l'ont été dans une κοινή mâtinée de dialecte. Or, les trois premiers documents ont été tirés des archives rhodiennes, ἐκ τῶν λευκωμάτων, dont Polybe précise qu'elles étaient déposées au prytanée<sup>113</sup>. En d'autres termes, ils ont été extraits des minutes du Conseil et de l'Assemblée, qui devaient être sténographiées. Il semble donc que le texte des trois premiers documents, rédigé en rhodien, ait été recomposé à Séleucie, en κοινή, sous la dictée d'un émissaire. Cela admis, la notation erronée des mois dans l'inscription d'Εὔδημος s'explique aisément. Dans les minutes de

<sup>107</sup> Plb. 27.3.3. Cf. Liv. 42.45.

<sup>108</sup> Cf. pp. 383-384.

<sup>109</sup> A. WILHELM, *op. cit.*, p. 112.

<sup>110</sup> M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 95, n. 1.

<sup>111</sup> H. ULLRICH, *De Polybii fontibus Rhodiis*, Leipzig, 1898, pp. 58-63.

<sup>112</sup> Plb. 27.7.2.

<sup>113</sup> Plb. 16.15.8.

l'Assemblée, les mois devaient être désignés par un chiffre correspondant à leur numéro d'ordre dans le semestre. Βαδρόμιος et Δάλιος constituent respectivement le cinquième mois du semestre d'hiver et le cinquième mois du semestre d'été : ils devaient donc être désignés par la même lettre, ε'. Selon toute vraisemblance, Βαδρόμιος et Δάλιος ont simplement été intervertis par un Rhodien lors de la résolution des abréviations. Dans cette hypothèse, Δαίσιος ne peut être qu'une corruption de Δάλιος, intervenue lors de la dictée du texte ou lors de la gravure, mais assurément le fait d'un ressortissant de Séleucie. La correction <Θευ>δαίσιος ne donne rien et complique encore la situation, puisque Θευδαίσιος (III) précède Δάλιος (XI) dans l'année rhodienne, tandis que « Δαίσιος » suit Δάλιος dans le monument d'Εὔδημος. On peut donc attribuer les dates suivantes aux trois premiers documents:

1. Décret de proxénie

Eponyme : Δαμοκλής. Semestre : α' Prytane : Ἀστυμήδης. Mois : ε' = Βαδρόμιος.

Développement de l'abréviation : Δάλιος.

2. Liste de proxènes

Eponyme : Δαμοκλής. Semestre : α' Prytane : Ἀστυμήδης. Mois : ε' = Βαδρόμιος.

Développement de l'abréviation : Δάλιος. Δα{ίσι}ος *lap.*

3. Décret de proxénie

Eponyme : Δαμοκλής. Semestre : β' Prytane : Ἰατροκλής. Mois : ε' = Δάλιος.

Transcription du mois : Βαδρόμιος.

Il reste à préciser le statut des documents. Les deux premiers décrets émanent de l'Assemblée et accordent la proxénie à Εὔδημος : l'un a été passé pendant la première prytanie, l'autre pendant la seconde prytanie. Or, la liste des proxènes, qui porte la même date que le premier décret, précise que la proxénie a été conférée ἐπὶ μίαν ἐκκλησίαν. Hendrik van Gelder a bien vu qu'il fallait rapprocher ces mots de la formule ἐπὶ δύο ἐκκλησίας, attestée dans un décret de Ptolémaïs Hermiou désormais daté du règne de Ptolémée II<sup>114</sup> ; mais ni lui ni ses successeurs n'ont été en mesure d'en établir la signification<sup>115</sup>. D'autre part Alain Bresson a

<sup>114</sup> E. BERNAND, *Inscriptions grecques d'Égypte et de Nubie au musée du Louvre*, Paris, 1992, 6, 1. 2.

<sup>115</sup> H. VAN GELDER, *SGDI* 3751, p. 419. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*<sup>3</sup>, 644, n. 11 (pour l'inscription rhodienne). P. JOUGUET, « Documents ptolémaïques », *BCH* 21 (1897), 2, p. 188 W. DITTENBERGER, *OGIS* 47, M.L. STRACK, « Inschriften aus ptolemäischer Zeit », *APF* 1 (1900), 12, p.

démontré que les communautés pouvaient demander à la cité de ratifier leurs décrets honorifiques afin de « redoubler les honneurs » qu’elles étaient libres d’accorder comme elles l’entendaient<sup>116</sup>. L’inscription d’Εὐδήμος révèle à présent que la cité était susceptible de dupliquer ses propres honneurs par une sorte de κύρωσις : la proxénie votée par l’Assemblée du semestre d’hiver était formellement confirmée par l’Assemblée du semestre d’été, et réciproquement ; d’où les formules ἐπὶ μίαν ἐκκλησίαν et ἐπὶ ἐκκλησίας δύο, attestées à Rhodes et à Alexandrie. Dans le cas d’Εὐδήμος, la formule ἐπὶ ἐκκλησίας δύο fait défaut : c’est donc que les documents ont été expédiés à Séleucie avant que la liste des proxènes du second semestre ne soit établie, soit entre Δάλιος et Θεσμοφόριος.

A l’inverse des trois premiers documents, le dernier décret, plus largement cité, a conservé sa forme rhodienne : il n’a pas été extrait des archives. Alors que les autres documents émanaient de l’Assemblée, celui-ci a été passé par le Conseil, dont il révèle l’étendue des pouvoirs en matière de politique étrangère<sup>117</sup>. Il a été communiqué à Εὐδήμος avec le reste du dossier par les ambassadeurs chargés de hâter l’envoi des δωρ[ε]αὶ ταὶ δεδομέναι τῷ δάμωι εἰς τὰν ναυτικὰν δύναμιν, qui avaient quitté Rhodes à la fin du second semestre de l’année de Δαμοκλῆς.

Ni la dédicace du Conseil ni l’inscription d’Εὐδήμος n’attestent de réforme du calendrier.

## LES PRÉTENDUES RÉFORMES DU CALENDRIER RHODIEN

### LA THÉORIE DE FR. HILLER VON GAERTRINGEN

C’est Fr. Hiller von Gaertringen qui a cru le premier découvrir les traces d’une « réforme » du calendrier rhodien dans les inscriptions<sup>118</sup>. D’après l’ἡμερολόγιον, le semestre d’hiver précédait le semestre d’été ; mais dans les documents juridiques du κοινόν des Ἀφροδισιασταί et dans l’inscription d’Εὐδήμος – où Fr. Hiller von Gaertringen adoptait la

204. E. BERNAND, *loc. cit.* ; *La prose sur pierre dans l’Égypte hellénistique et romaine* II, Paris, 1992, 2, p. 20 (pour l’inscription ptolémaïque).

<sup>116</sup> A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 227-229. Cf. H. FRANCOU, « La confirmation des décrets honorifiques à Rhodes », *Mélanges de droit public grec*, Liège, Paris, 1910, pp. 163-165.

<sup>117</sup> Le décret *Lindos* 16 émane lui aussi du Conseil mais semble dater de la période 411-408.

<sup>118</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 745.

correction Δά<λ>ιος<sup>119</sup> – le semestre d’été aurait précédé le semestre d’hiver. A l’époque flavienne, l’année aurait ainsi commencé au mois de Θεσμοφόριος (considéré comme le premier mois du calendrier); au deuxième siècle av. J.-C., elle aurait commencé en Ἄρταμίτιος (septième mois de l’ἡμερολόγιον); la réforme du calendrier serait intervenue entre-temps. L’hypothèse de Fr. Hiller von Gaertringen repose en réalité sur une reconstitution erronée du calendrier – celle de M. Nilsson –, doublée d’un établissement défectueux du texte des documents produits par les Ἀφροδισιασταί, dû à A. Maiuri<sup>120</sup>.

*CDR-I 26* : XI. Καρνεῖος, X'. Πάναμος β', IV. Πεδαγείτνυος, V. Βαδρόμιος.

*CDR-I 16* : XII. Δάλιος, V. Βαδρόμιος. erreurs

**Fig. 15** – Séquence des mois dans les inscriptions *CDR-I 26* et *CDR-I 16* selon Fr. Hiller von Gaertringen.

*CDR-I 26* : I. Καρνεῖος, IV. Πεδαγείτνυος, V. Βαδρόμιος.

*CDR-I 16* : {V. Βαδρόμιος, XI. Δάλιος}

**Fig. 16** – Séquence des mois dans les inscriptions *CDR-I 26* et *CDR-I 16* selon la nouvelle restitution du calendrier.

Dès 1942, G. Pugliese Carratelli relevait l’erreur d’A. Maiuri, qui avait lu et restitué Πα[ν]α[μου β´] dans l’inscription *CDR-I 26* (B, l. 14) alors que la pierre portait παρ᾽α[χέσθαι]<sup>121</sup>. La correction a échappé à Alan Samuel, qui a fait sienne l’hypothèse de Fr. Hiller von Gaertringen<sup>122</sup>.

Malgré la correction qu’il apportait au texte de l’inscription *CDR-I 26*, G. Pugliese Carratelli ne remet pas en cause la reconstitution de M. Nilsson et, partant, l’hypothèse de Fr. Hiller von Gaertringen, qui expliquait que Καρνεῖος, tenu pour le 11<sup>e</sup> ou le 12<sup>e</sup> mois de l’année, précède Πεδαγείτνυος et Βαδρόμιος dans la comptabilité du κοινόν. Selon V. Arangio Ruiz, auteur des « observations juridiques » sur l’inscription *CDR-I 26*, l’hypothèse de Fr. Hiller

<sup>119</sup> FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*<sup>3</sup>, 644, n. 7.

<sup>120</sup> A. MAIURI, « Un nuovo decreto di associazione a Rodi », *ASAA* 4-5 (1924), p. 232.

<sup>121</sup> G. PUGLIESE CARRATELLI, « Per la storia delle associazioni in Rodi antica », *ASAA* 21-22 [n.s. 1-2] (1939-1940 [1942]), 16, p. 160.

<sup>122</sup> A. SAMUEL, *op. cit.*, pp. 109-110.

von Gaertringen clarifiait encore « molte e molte cose »<sup>123</sup>, et L. Morricone en tirait bientôt argument pour situer le synécisme en Ἄρταμίτιος, « cioè all'equinozio di primavera »<sup>124</sup>.

Pourtant la contradiction entre l'inscription d'Εὐδῆμος et le texte de Polybe, inaperçue par Fr. Hiller von Gaertringen, ne devait pas échapper à G. Pugliese Carratelli. Mais au lieu d'en tirer argument pour comprendre l'inscription d'Εὐδῆμος, il en conclut que les deux prytanes nommés par Polybe, Ἀγησίλοχος et Στρατοκλῆς, n'étaient pas rhodiens : ils auraient été achéens<sup>125</sup>. La solution était désespérée : Polybe traitant des affaires rhodiennes, pourquoi les aurait-il soudain et sans préavis ramenées à la chronologie achéenne ? Aucun lecteur n'aurait pu le dire.

### LA THÉORIE DE CHR. BÖRKER

Jusqu'alors, il n'avait été question que d'une « réforme » du calendrier rhodien. Au lieu d'en révéler l'inanité, la nouvelle reconstitution de Christoph Börker en fit surgir une seconde. Καρνειός était enfin reconnu comme le premier mois de l'année : tous les mois qui se trouvaient nommés dans les archives des Ἀφροδισιασταί appartenaient donc au semestre d'hiver. D'autre part, Chr. Börker rejetait à juste titre la conjecture de G. Pugliese Carratelli sur le texte de Polybe<sup>126</sup> : seule l'inscription d'Εὐδῆμος contredisait désormais l'ordre des semestres attesté par les inscriptions de l'époque hellénistique et de l'époque impériale. Or, le texte de cette inscription, qui attribuait un mois macédonien au calendrier rhodien, était incontestablement corrompu. Ni les archives des Ἀφροδισιασταί ni le texte de Polybe ni l'inscription d'Εὐδῆμος ne témoignaient plus d'aucune « réforme » du calendrier rhodien. Selon Chr. Börker, il y aurait pourtant eu deux réformes du calendrier rhodien.

Le Conseil nommé dans l'inscription *CDR-I 29* a siégé ἐπ' ἱερέως Ἀγλωχάρτου καὶ ἐπ' ἱερέως Φαινίλα. Si Chr. Börker envisage la possibilité d'une ἐπιλάχεσις, c'est pour l'écarter du même coup : « il ne saurait être question de tenir Φαινίλας pour le suppléant d'Ἀγλώχαρτος [...], puisqu'il aurait alors dû porter le titre d' ἱερεὺς ἐπιλαχών »<sup>127</sup>. Au

<sup>123</sup>V. ARANGIO-RUIZ, « Osservazioni giuridiche », in G. Pugliese Carratelli, *op. cit.*, 16, p. 162, n. 1 : « nel calendario rodio più usuale il mese Karneios è l'11° » (faut-il comprendre « 12° » ?).

<sup>124</sup>L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], p. 364, n. 1.

<sup>125</sup>G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.* p. 160, n. 1.

<sup>126</sup>CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 209.

<sup>127</sup>*Ibid.*, p. 206.

---

début du I<sup>er</sup> siècle – date de l’inscription *CDR-I 29* – la session du Conseil aurait donc été coupée en deux par l’année rhodienne<sup>128</sup>.

Dans l’inscription d’Εὐδήμος, d’autre part, il faudrait préférer la conjecture d’A. Wilhelm à celle de M. Nilsson. Δαίσιος ne serait pas une transcription erronée de Δά<λ>ιος, mais de <Θευ>δαίσιος : Ἀστυμήδης aurait ainsi été prytane en Δάλιος et en <Θευ>δαίσιος, Ἰατροκλῆς en Βαδρόμιος. Le premier semestre aurait donc commencé en été, le second en hiver. Mais la contradiction est flagrante avec le texte de Polybe, qui assure que le premier prytane de l’année était en fonction en hiver, le second en été. Cette contradiction, Chr. Börker la surmonte par une conjecture. A l’époque d’Antiochos IV, l’année n’aurait pas commencé au 1<sup>er</sup> Καρνεῖος, mais au 1<sup>er</sup> Πάναμος, tenu pour la date de la nouvelle lune suivant le solstice d’été ; le second semestre aurait commencé au 1<sup>er</sup> Διόσθιος, tenu pour la date de la nouvelle lune suivant le solstice d’hiver<sup>129</sup>. A l’origine, les semestres n’auraient pas été nommés d’après les saisons : voilà pourquoi Polybe n’aurait pas mentionné le semestre d’été, mais τὴν δευτέραν ἔκμηνον pour dater la prytanie de Στρατοκλῆς<sup>130</sup>.

L’inscription d’Εὐδήμος nomme deux prytanes (Ἀστυμήδης et Ἰατροκλῆς) pour un seul éponyme (Δαμοκλῆς). L’inscription *CDR-I 29* mentionne au contraire un prytane pour deux éponymes (Ἀγλώχαρτος et Φαινίλας). Dans les inscriptions plus récentes, les deux semestres coïncident « à nouveau » avec une seule année. Lors de la première réforme du calendrier, le début de l’année aurait donc été anticipé de trois mois, pour passer de Πάναμος à Καρνεῖος, alors que le début du premier semestre serait resté fixé à Πάναμος. Lors de la seconde réforme du calendrier, le début du premier semestre serait à son tour passé de Πάναμος à Καρνεῖος : les deux semestres auraient alors été nommés d’après les saisons.

Dans un ultime effort de raffinement, Chr. Börker se propose de préciser la chronologie des réformes grâce à l’un des baux d’Amos, qu’il date de la fin du II<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>. Le contrat *CDR-I 61*, conclu [ἐφ’ ἱερέως] Ἀριστείδα, μη[ν]ὸς Πανάμου devait entrer en vigueur [μει]ς Καρ[νεῖος ἐφ’ ἱερέως ὅς κα ἐπ’ Ἀ]ριστείδαί γένηται, et les loyers être versés [ἐν] μη[νὶ Π]ανάμωι. Selon Chr. Börker, il n’y aurait qu’une explication possible au choix de Πάναμος pour le versement des loyers : c’est que ce mois aurait déjà marqué le début du second semestre. La première réforme du calendrier serait donc intervenue entre l’inscription d’Εὐδήμος et les baux d’Amos, soit entre *ca.* 174 et la fin du II<sup>e</sup> siècle. La seconde réforme

---

<sup>128</sup> *Ibid.*, pp. 207, 211.

<sup>129</sup> Cf. p. 67 : Διόσθιος est en réalité le premier mois de l’hiver, Πεδαγείτνιος le dernier.

<sup>130</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, pp. 208-210.

<sup>131</sup> CHR. BÖRKER, « Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia », *ZPE* 28 (1978), pp. 35-39.

du calendrier serait intervenue entre la dédicace du Conseil et les inscriptions les plus récentes, soit au milieu du I<sup>er</sup> siècle<sup>132</sup>.

*Premier état*

- A. Année : Πάναμος-Ύακίνθιος  
 B. Semestres  
 I. « Premier semestre » : Πάναμος-Πεδαγείτνυος  
 II. « Deuxième semestre » : Διόσθουος-Ύακίνθιος  
 C. Embolisme : entre Πεδαγείτνυος et Διόσθουος.

I						E	II							
---	--	--	--	--	--	---	----	--	--	--	--	--	--	--

*Deuxième état*

- A. Année : Καρνεῖος-Θεσμοφόριος  
 B. Semestres  
 I. « Premier semestre » : Διόσθουος-Ύακίνθιος  
 II. « Deuxième semestre » : Πάναμος-Θεσμοφόριος | Καρνεῖος-Πεδαγείτνυος  
 C. Embolisme : entre Θεσμοφόριος et Καρνεῖος.

IIb			I						IIa				E
-----	--	--	---	--	--	--	--	--	-----	--	--	--	---

*Troisième état*

- A. Année : Καρνεῖος-Θεσμοφόριος  
 B. Semestres  
 I. Χειμερινὰ ἑξάμηνος : Καρνεῖος-Σμίνθιος  
 II. Θερινὰ ἑξάμηνος : Ἄρταμιτιος-Θεσμοφόριος  
 C. Embolisme : entre Θεσμοφόριος et Καρνεῖος.

X						Θ							E
---	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	---

**Fig. 17** – Les trois états du calendrier rhodien selon Chr. Börker.

A l'origine de la démonstration de Chr. Börker, un argument *e silentio* : si l'un des deux éponymes nommés dans l'inscription *CDR-I 29* avait été suppléant, il aurait porté le titre d'ἐπιλαχών. Mais s'agissant d'une date la brièveté est de mise : les deux prêtres sont dénués de patronyme, et la nature de leur sacerdoce n'est pas précisée ; le titre d'ἐπιλαχών est omis comme il l'est sur les timbres amphoriques. D'ailleurs, les inscriptions de Délos gravées ἐπὶ

<sup>132</sup> CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), pp. 211-212, 218.

---

Νικίου καὶ Ἰσιγένου ne précisent pas non plus qu'Ἰσιγένης était le suppléant de Νικίας. Il apparaît ainsi que Chr. Börker n'a pas tenu compte des règles déterminant la rédaction de ses sources. Néanmoins la seule pesée des probabilités suffit à montrer l'in vraisemblance de sa théorie. Considérée dans l'absolu, l'inscription *CDR-I 29* a-t-elle plus de chances de témoigner d'une double réforme du calendrier ou de l'omission – même accidentelle – d'un mot ?

L'inscription d'Εὔδημος, censée révéler l'état originel du calendrier rhodien, n'est pas non plus analysée : elle est seulement utilisée. La liste des proxènes – qui n'est pas identifiée comme telle – aurait été datée du mois de <Θε>δαίσιος. Dans ces conditions, comment expliquer que le décret de proxénie soit daté du mois de Δάλιος ? Cette question, Chr. Börker ne se la pose pas.

Polybe est lui aussi sollicité sans ménagement. De la mention d'une δευτέρα ἔκμηνος, Chr. Börker conclut que les semestres n'avaient pas le même contenu qu'à l'époque impériale. Mais rien ne prouve que l'expression « δευτέρα ἔκμηνος » ait une origine rhodienne : les inscriptions de la cité ne connaissent d'ailleurs que l'ἑξάμενος. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas ce qui aurait empêché Polybe ou sa source (à laquelle Chr. Börker ne s'est pas intéressé) de qualifier le semestre d'été de δευτέρα ἔκμηνος, puisque c'était le deuxième de l'année... Au surplus, le décret rhodien reconnaissant l'établissement du culte d'Artémis Leukophryéné à Magnésie du Méandre, qui date de 208/207, situe les célébrations au mois de Ὑακίνθιος, durant τὰν| [--- ἑξ]άμενον. Otto Kern restitue [πράταν ἑξ]άμενον, sans doute contraint par l'espace à disposition<sup>133</sup>. Néanmoins, Ὑακίνθιος appartient au second semestre de l'année, le semestre d'été. Partant, il faut restituer [δευτερὰν ἑξ]άμενον ou [θερινὰν ἑξ]άμενον. Pour des raisons de place, la seconde restitution paraît préférable : si elle est exacte, les semestres étaient nommés d'après les saisons dès la fin du III<sup>e</sup> siècle.

Les baux d'Amos, qui fourniraient le *terminus post quem* de la première réforme du calendrier, ont été non seulement mal compris, mais mal datés. Selon Chr. Börker, les loyers étaient versés au mois de Πάναμος parce que ce mois marquait le début du second semestre. C'est une supposition arbitraire que l'analyse des contrats réduit à néant : la date de versement des loyers était fonction du début de la location ; elle n'avait aucun rapport avec l'alternance des semestres. Selon Chr. Börker, les baux d'Amos (n<sup>os</sup> 1-3) dateraient de la fin

---

<sup>133</sup> *I. von Magnesia* 55, ll. 17-18, avec la restitution d'O. KERN.

du II<sup>e</sup> siècle : ils datent en réalité de 220 environ<sup>134</sup>. Autrement dit, les baux d'Amos sont antérieurs d'un siècle à la réforme dont ils sont censés témoigner.

A l'origine, les semestres auraient été en phase avec l'année et les saisons. Le « premier semestre » aurait commencé avec l'été, le « second semestre » avec l'hiver. Après la première réforme du calendrier, le début de l'année aurait été avancé de trois mois, et l'ordre des semestres aurait été inversé : les trois premiers mois de l'année auraient ainsi appartenu au « second semestre »... Après la deuxième réforme du calendrier, le début des semestres aurait été à son tour avancé de trois mois : les deux semestres auraient alors pris le nom des saisons dont ils étaient désormais disjoints... Quant au mois intercalaire, il aurait commencé par occuper la fin du « premier » semestre, avant d'être déplacé au beau milieu du « deuxième » semestre, pour occuper la fin du semestre d'hiver à l'époque impériale... Entre le synécisme et le milieu du II<sup>e</sup> siècle, Πάναμος et Πάναμος δεύτερος auraient ainsi occupé les deux extrémités du premier semestre... Mais telle n'était sans doute pas la place originelle du mois intercalaire : Chr. Börker est donc contraint de conjecturer l'existence d'une réforme supplémentaire, qui aurait précédé les deux « réformes » de l'époque hellénistique<sup>135</sup>... Mais pourquoi les Rhodiens auraient-ils fait subir tant de « réformes » à leur calendrier ? La question n'est jamais posée : Chr. Börker se contente de relever que les premiers états du calendrier comportaient quelques « inconvénients »<sup>136</sup>... Lorsqu'ils sont posés, les problèmes ne sont pas résolus, mais seulement déplacés. Dénuée de toute vraisemblance historique, la théorie de Chr. Börker a encore le défaut d'être logiquement stérile. Elle a pourtant été admise par Catherine Trümpy, qui juge la théorie de Fr. Hiller von Gaertringen également vraisemblable<sup>137</sup>. Elle a aussi été admise par Alain Bresson, qui n'a pas manqué de relever que le bail *CDR-I* 61 était antérieur au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais pour en conclure que le premier état du calendrier rhodien – identique au dernier – avait échappé à Chr. Börker<sup>138</sup>. La critique des sources dispense de conjecturer une quatrième « réforme » du calendrier rhodien : de la fondation de Rhodes à la fin de la cité, il n'y en a eu aucune.

<sup>134</sup> Cf. pp. 367-368.

<sup>135</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 213.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>137</sup> C. TRÜMPY, *op. cit.*, p. 170, n. 725, pp. 171-172.

<sup>138</sup> A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 347-350.

---

## VI. LA COURBE DE PRODUCTION DES AMPHORES RHODIENNES

### LE RYTHME DE PRODUCTION

L'analyse quantitative des timbres amphoriques permet d'appréhender le rythme de la production d'amphores à Rhodes, mais aussi de distinguer les facteurs qui l'ont déterminé. Les précédentes reconstitutions du calendrier rhodien reposaient largement sur l'analyse quantitative des timbres amphoriques : le rythme de production qu'elles faisaient apparaître n'était autre que celui, conjecturé, qui avait présidé à la reconstitution du calendrier. Pour être à même de juger sans préconçu du rythme de la production amphorique, je me suis donc efforcé de déterminer la place des mois sans jamais tirer parti du nombre de timbres qui leur étaient associés. L'analyse quantitative des timbres amphoriques peut ainsi se baser sur la restitution du calendrier rhodien.

En l'état, les quantités de timbres associées à chaque mois ne sont pas exploitables. Une première correction s'impose : il faut redresser le nombre de timbres associés à Πάναμος δεύτερος en fonction du rapport entre les années ordinaires et les années intercalaires. Au fil des années, la proportion de timbres datés par les différents mois du calendrier est en effet demeurée stable : indice fiable que l'année civile est restée alignée sur l'année tropicale<sup>139</sup>. Or, en 432 Méton avait déjà démontré que, sur une période de 19 ans, 7 embolismes étaient nécessaires pour garantir l'alignement de l'année civile sur l'année tropicale (les améliorations apportées par ses successeurs sont infimes)<sup>140</sup>. Pour rapporter la production moyenne d'amphores pendant le mois intercalaire à la production moyenne d'amphores pendant l'année, il suffit par conséquent de multiplier le nombre de timbres portant le nom de Πάναμος β' par  $19/7$ <sup>141</sup> :  $53 \times 19/7 = 143,86$ . En première approximation, on attend donc 144 timbres pour le mois de Πάναμος β'. On aboutit au schéma suivant :

---

<sup>139</sup> Cf. p. 69.

<sup>140</sup> Gem., *Calendarius*, 8. Cf. A.E. SAMUEL, *op. cit.*, pp. 33-51.

<sup>141</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 214 table lui aussi sur un rythme de  $19/7$ , implicitement basé sur l'έννεακαιδεκαετηρίς de Méton. M.P. NILSSON, *op. cit.*, p. 94, opte pour un rythme  $8/3$ , implicitement basé sur l'ancienne όκταετηρίς, encore utilisée après l'époque de Méton.

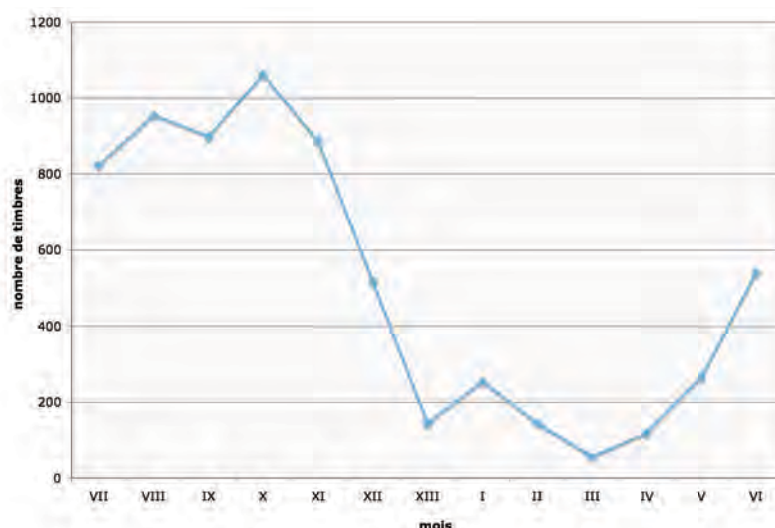


Fig. 18 – Première approximation du nombre de timbres associés à chaque mois.

M. Nilsson, qui plaçait Πάναμος δεύτερος immédiatement à la suite de Πάναμος, s'étonnait de la sous-représentation du mois intercalaire : « sur un grand nombre de timbres où ne figure que Πάναμος, δεύτερος a en réalité été oublié. Mais même cette réduction faite, le nombre de timbres pour Πάναμος reste élevé.<sup>142</sup> » En réalité, l'ordinal n'a pas été « oublié », mais omis, comme il semble l'avoir été dans l'un des baux d'Amos<sup>143</sup>. Et la différence entre le nombre de timbres associés à Πάναμος et à Πάναμος δεύτερος cesse d'être problématique si l'on admet que le mois intercalaire n'a pas été rejeté à la fin de l'ἡμερολόγιον « comme un appendice », mais qu'il occupait bien la treizième place du calendrier.

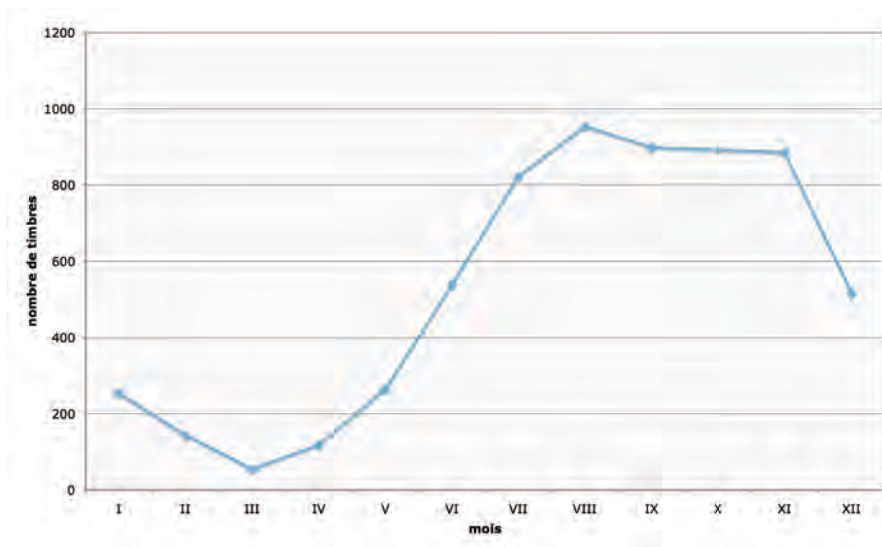
A deux reprises, on constate en effet un creux suivi d'un pic (VIII-IX, XIII-I). Le premier pic correspond au mois de Πάναμος I, le second creux au mois de Πάναμος β'. L'explication n'est ni météorologique ni économique, mais purement épigraphique : elle ne tient qu'à l'omission de l'ordinal distinguant le mois intercalaire du mois ordinaire. La production de Πάναμος I est surévaluée d'autant que la production de Πάναμος β' est sous-évaluée. Un second ajustement s'avère donc nécessaire.

La production réelle de Πάναμος I (mois X) doit se situer dans la moyenne des mois IX et XI :  $(899 + 886) \div 2 = 892,5$ . L'écart entre la production apparente et la production réelle est donc de  $1062 - 893 = 168$ . La production réelle de Πάναμος β' (mois XIII) peut donc

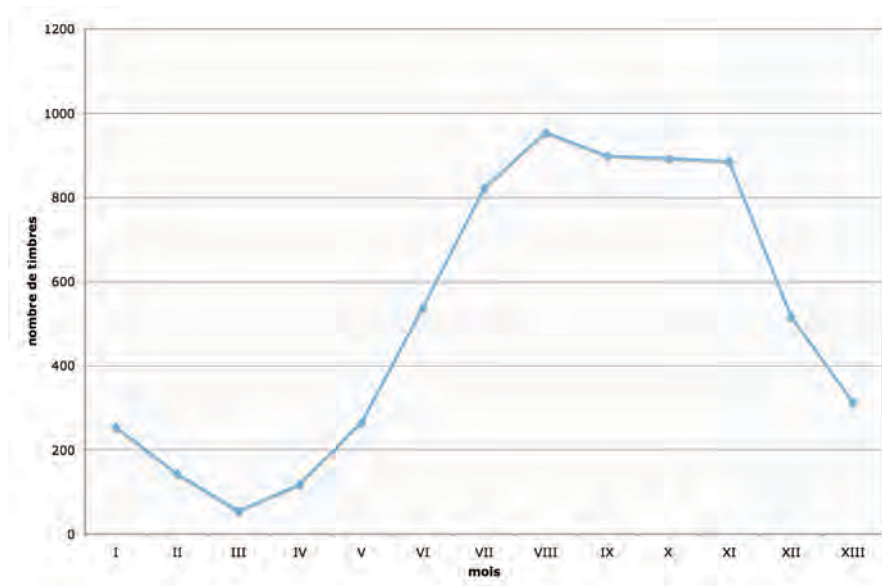
<sup>142</sup> Cf. M.P. NILSSON, *loc. cit.* CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 214, n. 65, prête à M. Nilsson d'avoir attribué la sous-représentation du mois intercalaire à la mauvaise qualité des anciennes publications.

<sup>143</sup> Cf. p. 65.

être estimée à  $144 + 168 = 312$ , valeur comprise entre les chiffres de production du mois XII (518) et du mois I (255). On aboutit ainsi à des indices fiables, qui révèlent une production réduite à son minimum au mois de Θεσσαλονίκης (III), une augmentation régulière jusqu'au mois d'Αγρίαντος (VIII), un plateau estival (IX-XI), et une diminution régulière jusqu'au mois de Θεσσαλονίκης (III). Le maximum de la production n'était donc pas atteint au plus fort de l'été, comme on l'a supposé depuis Chr. Börker, mais à la fin du printemps.



*année ordinaire*



*année intercalaire*

I. Καρνεῖος	255	VII. Ἄρταμίτιος	823
II. Διόσθουος	144	VIII. Ἀγριάνιος	955
III. Θεουδαίσιος	56	IX. Ὑακίνθιος	899
IV. Πεδαγεῖτνυος	119	X. Πάναμος	893 (1062)
V. Βαδρόμιος	266	XI. Δάλιος	886
VI. Σμίνθιος	539	XII. Θεσμοφόριος	518
		XIII. Πάναμος β΄	312 (53)

Fig. 19 – Indices mensuels de la production amphorique.

## LA PART DU CLIMAT

Il ne fait aucun doute que la production amphorique ait fluctué en fonction des températures et des précipitations. En rapportant la courbe de production des amphores, telle qu'elle se dégage de la restitution du calendrier, à la courbe des températures et des précipitations<sup>144</sup>, on aboutit au schéma suivant :

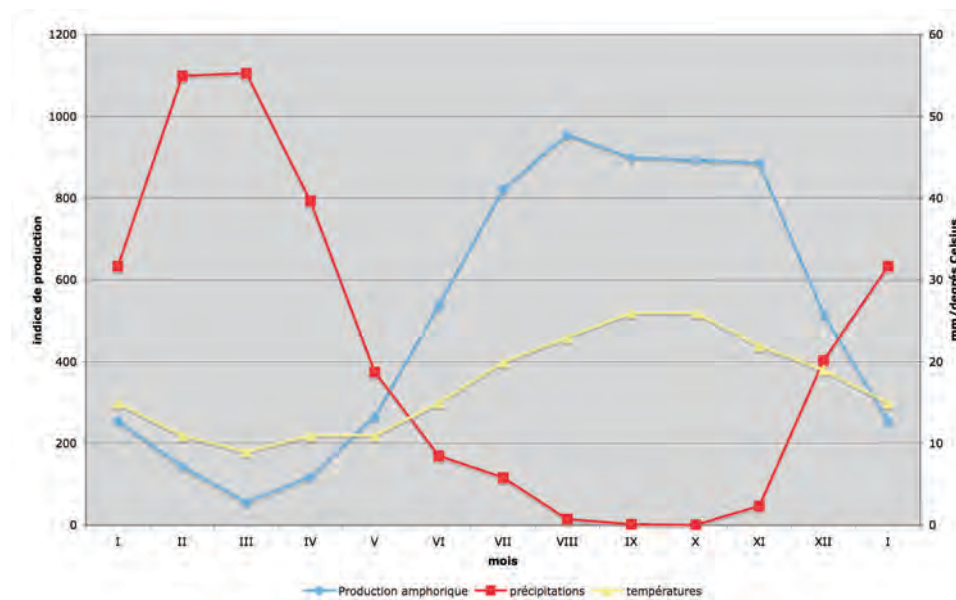


Fig. 20 – Fluctuations de la production amphorique en fonction des conditions météorologiques.

<sup>144</sup> Base : relevé quotidien des précipitations à Rhodes, du 1.1.1950 au 31.12.1987 (13 879 mesures) ; données collectées et communiquées par l'Institut de recherche pour le développement. Températures d'après B. DICKS, *Rhodes*, Newton Abbot, Harrisburg, 1974, p. 32.

Mois	mm	°C	Mois	mm	°C
I. Novembre	31,67	15	VII. Mai	5,83	20
II. Décembre	54,97	11	VIII. Juin	0,76	23
III. Janvier	55,25	9	IX. Juillet	0,11	26
IV. Février	39,68	11	X. Août	0,03	26
V. Mars	18,75	11	XI. Septembre	2,33	22
VI. Avril	8,48	15	XII. Octobre	20,15	19

**Fig. 21** – Moyenne mensuelle des précipitations (mm) et des températures (°C) à Rhodes.

Bien qu'on l'ait souvent contesté, les forêts jouent un rôle important dans la création des zones de condensation à l'origine des précipitations<sup>145</sup>. Or, depuis l'Antiquité, l'île de Rhodes a beaucoup souffert de la déforestation<sup>146</sup>. Par conséquent, les données collectées par les stations météorologiques ne peuvent donner qu'une image approximative de la pluviosité de Rhodes dans l'Antiquité. D'autre part, les amphores étant timbrées à cru (avant de passer au séchage et à la cuisson), l'augmentation des précipitations devait se répercuter sur le timbrage avec un léger temps de retard, lorsque les aires de séchage n'avaient plus la capacité d'accueillir de nouvelles amphores.

Néanmoins la symétrie des trois courbes est remarquable. Le minimum de la production coïncide exactement avec le maximum des précipitations et le minimum des températures. Les six mois les plus secs et les plus chauds (mai-septembre) sont aussi les mieux représentés sur les timbres amphoriques (Σμίνθιος-Δάλιος). La brusque augmentation des précipitations en octobre se traduit par l'effondrement de la production en Θεσμοφόριος. Cependant le maximum absolu de la production (Ἀγριάνιος) précède de deux mois le minimum des précipitations (août) : faut-il y voir un effet de conditions de travail plus pénibles en été ?

## LA PART DE L'ÉCONOMIE

Selon Chr. Börker, les potiers qui produisaient les amphores rhodiennes exerçaient également une activité agricole. Tel était en effet le cas des potiers grecs de l'après-guerre, comme l'ont

<sup>145</sup> M. CHANG, *Forest Hydrology. An Introduction to Water and Forest*, Boca Raton, 2005<sup>2</sup>.

<sup>146</sup> E. BILIOTTI, [Abbé] COTTERET, *L'île de Rhodes*, Paris, 1881, p. 680 (qui évoquent déjà une diminution de la pluviosité). B. DICKS, *op. cit.*, pp. 33-34.

démontré les recherches de R. Hampe et A. Winter<sup>147</sup>. Or, la reconstitution de Chr. Börker fait apparaître deux creux dans la production des amphores rhodiennes, l'un en Ὑακίνθιος, l'autre en Θευδαίστος<sup>148</sup>. Une partie des potiers auraient donc quitté leurs ateliers pour participer à la récolte du froment en juin, aux semailles en novembre<sup>149</sup>. L'hypothèse d'une fluctuation de la main-d'oeuvre se retrouve dans les deux articles que Marek Palaczyk a consacrés aux « timbres secondaires » rhodiens. Ces petites marques étaient poinçonnées sur le côté ou sur l'attache inférieure d'une des deux anses de l'amphore. Rarement associée à un emblème – qui peut apparaître isolément –, la légende ne comporte d'ordinaire pas plus de deux lettres, ou se ramène à un monogramme. Un timbre secondaire porte cependant le nom d'Ἐφεσος<sup>150</sup> : il est admis de longue date qu'une partie au moins des timbres secondaires désignent les potiers travaillant pour les « fabricants » d'amphores nommés sur les « timbres principaux ». Selon M. Palaczyk, les timbres secondaires ne seraient jamais associés aux mois d'hiver : ils auraient été attribués à des « potiers indépendants » que les fabricants auraient embauchés lorsque les vendanges gonflaient la demande en amphores. Cette « flexibilité » de l'emploi aurait assuré la réussite économique des fabricants : les timbres secondaires étaient en effet employés dans les plus grands ateliers<sup>151</sup>.

En dépit de Chr. Börker, il n'y a pas de creux en Ὑακίνθιος, mais un pic en Πάναμος. Pour en rendre compte, il fallait attribuer sa juste place à Πάναμος δεύτερος, celle que lui assignent les inscriptions. Or, Chr. Börker n'a pas manqué de remarquer que la position du mois dans l'ἡμερολόγιον n'était pas en rapport avec la quantité de timbres portant son nom. Mais il en a tiré argument pour placer Πάναμος δεύτερος entre Πεδαγείτνυος et Διόσθουος dans ce qu'il pensait être le premier état du calendrier rhodien : le nombre de timbres associés à Πάναμος δεύτερος aurait d'abord été très faible ; il n'aurait augmenté qu'après la première « réforme » du calendrier<sup>152</sup>. L'erreur de Chr. Börker prouve que l'analyse quantitative des timbres amphoriques ne peut être la fin et le moyen d'une reconstitution du calendrier. Le creux observé en Θευδαίστος résulte lui aussi d'une erreur

<sup>147</sup> R. HAMPE, A. WINTER, *Bei Töpfern und Töpferinnen in Kreta, Messenien und Zypern*, Mainz, 1962 ; *op. cit.*

<sup>148</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, p. 202 (sans les mois d'hiver). Cf. *infra* (avec les mois d'hiver).

<sup>149</sup> *Ibid.* pp. 202-203.

<sup>150</sup> G.V. GENTILI, « I timbri anforari rodii nel Museo Nazionale di Siracusa », *ASSir* 4 (1958), p. 69, n° 122.12. D.B. ŠELOV, « Timbres céramiques provenant des fouilles de Phanagorie » [en russe], *MIA* 57 (1956), p. 140, n° 41. G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 116, le rapproche d'un timbre secondaire au nom d'Ἐύπο(.

<sup>151</sup> M. PALACZYK, « Die Zusatzstempel (« Secondary Stamps ») der rhodischen Amphoren », *JÖAI* 68 (1999), pp. 59-103 ; « Secondary Stamps in the Rhodian Amphora Production », *RCRFA* 36 (2000), pp. 397-406

<sup>152</sup> CHR. BÖRKER, *op. cit.*, pp. 214-215.

---

de placement<sup>153</sup>. Enfin, Ὑακίνθιος et Θευδαίσιος ne correspondent pas à juin et novembre, mais à juillet et janvier. Par conséquent, rien n'indique que les potiers rhodiens aient exercé une quelconque activité agricole.

En dépit de M. Palaczyk, les timbres secondaires sont bien associés aux mois d'hiver : il suffit de chercher un peu pour découvrir des timbres associés à Πεδαγείτνυος et à Διόσθυος<sup>154</sup>. Mais quelle était au juste la probabilité de constater une telle association ? Sur 1000 timbres portant un nom de mois, Πεδαγείτνυος apparaît en moyenne 18 fois, Διόσθυος 17 et Θευδαίσιος 8. Le corpus de M. Palaczyk comprend 321 anses dotées d'un timbre secondaire. La moitié environ des timbres principaux nomment un mois, qui n'est pas toujours déchiffrable : le raisonnement repose sur un échantillon d'à peu près 128 timbres (40% du total). Il manque donc deux timbres secondaires à Πεδαγείτνυος et à Διόσθυος, un seul à Θευδαίσιος : un écart si faible n'autorise à tirer aucune conclusion. En outre, conformément à la reconstitution de Chr. Börker, M. Palaczyk considère que Πάναμος δεύτερος s'intercalait entre Πεδαγείτνυος et Διόσθυος jusque dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle : mais alors, comment expliquer que Πάναμος δεύτερος soit associé à des timbres secondaires sur les amphores de cette époque<sup>155</sup> ? D'autre part, un fabricant aussi modeste qu'Ἀλέξανδρος a employé des timbres secondaires<sup>156</sup> ; inversement, Δαμοκράτης 3, l'un des plus gros fabricants rhodiens, ne les a pas ou peu utilisés<sup>157</sup>. Il n'y a pas de relation nécessaire entre la masse de travail requise par la fabrication des amphores et l'usage des timbres secondaires. Par conséquent, rien n'indique que des « potiers indépendants » aient été engagés comme main-d'oeuvre saisonnière dans les grands ateliers rhodiens. Les potiers employés à la production des amphores étaient sans doute des esclaves : le seul Ἐφεσος attesté avec certitude dans les inscriptions rhodiennes est d'ailleurs d'origine étrangère, et

---

<sup>153</sup> Cf. pp. 67-68.

<sup>154</sup> Πεδαγείτνυος : G.A. REISNER, C.S. FISHER, D.G. LYON, « Potter's Marks on Large Jars, Including Rhodian Stamps », *Harvard Excavations at Samaria 1908-1910*, Cambridge, 1924, p. 315, n° 10. G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, pl. XXII, 8 (on regrettera l'absence de légende, qui diminue beaucoup l'intérêt des documents illustrés). Διόσθυος : TD 2858 (inédit). Ces références m'ont été communiquées par N. Conovici (lettre du 3.XII.2002). Je n'ai pu constater l'existence du timbre secondaire TD 2858 sur la photographie dont je dispose.

<sup>155</sup> G.G. PORRO, « Bolli d'anfore rodie del Museo Nazionale Romano », *ASAA* 2 (1916), p. 123, n° 245. G.A. REISNER, C.S. FISHER, D.G. LYON, *loc. cit.*, n° 6, avec la restitution de G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 46, n. 44. Cf. encore W.D.E. COULSON, M.S. MOOK, J.W. REHARD, « Stamped Amphora Handles from Tel Beersheba », *BASOR* 306 (1997), p. 55, n° 25.

<sup>156</sup> M.L. SÄFLUND, *Labraunda II, Stamped Amphora Handles*, Lund, 1980, p. 15, n° 16.

<sup>157</sup> Un seul type de timbre secondaire, connu en deux exemplaires, pourrait lui être attribué. Voir G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.* n. 10, p. 306, n. 316.

vraisemblablement de condition servile<sup>158</sup>. Le rythme de la production amphorique n'était donc pas déterminé par la « flexibilité » ou « l'indépendance » de la main-d'oeuvre<sup>159</sup>, mais par les seules conditions météorologiques<sup>160</sup> : l'humidité ambiante allongeait considérablement le temps de séchage de l'argile ; en raison des précipitations, le processus ne pouvait plus se dérouler en plein air, mais nécessitait de regrouper les amphores destinées à la cuisson dans des abris d'une taille nécessairement réduite<sup>161</sup> ; enfin, nombre d'ateliers étaient rendus inaccessibles ou inutilisables par les crues des cours d'eau à proximité desquels ils étaient souvent installés.

<sup>158</sup> NS 277. Dans NS 428, la conjecture d'A. Maiuri, Ἐφέσ[ιως], doit être rejetée. Il faut lire Ἐφέσ[ος] ou Ἐφέσ[ία]. Il s'agit en tous les cas d'un(e) ἐγγένης.

<sup>159</sup> Y. GARLAN, *BullAmph* 2002, n° 149, accueille cette théorie avec scepticisme.

<sup>160</sup> Cf. H. BLITZER, *loc. cit.* : « The most common phrase heard among potters in the Koroni villages was "ἀνάλογος μὲ τὸ καιρό" ("depending on the weather"). »

<sup>161</sup> Des abris sommaires, qui servaient à protéger les amphores de la pluie ou des rayons du soleil, ont été mis au jour dans les ateliers de Thasos, de Sinope et de Mendé. Cf. Y. GARLAN, « Koukos. Données nouvelles pour une nouvelle interprétation des timbres amphoriques thasiens », *BCH suppl.* 5 (1979), pp. 218 (fig. 6, 7), 220. Y. GARLAN, I. TATLİCAN, « Fouilles d'ateliers amphoriques à Nisiköy et à Zeytinlik (Sinop) en 1996 et 1997 », *Anatolia Antiqua* 6 (1998), pp. 412 (fig. 8), 417. E. ANAGNOSTOPOULOU-CHATZIPOLYCHRONI, « Σωσική ανασκαφή στην αρχαία Μένδη », *AEMTh* 18 (2004), p. 135 (fig. 1). Je dois ces trois références à Y. Garlan.



## II

### LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA LINDIA

Le catalogue des prêtres d'Athana Lindia, magistrats éponymes de la communauté de Lindos, constitue sans conteste la plus importante des inscriptions chronologiques de Rhodes<sup>1</sup>. S'il forme « l'épine dorsale » de l'épigraphie lindienne, il permet également de dater nombre de documents ressortissant à la cité de Rhodes – plus de 600 inscriptions au total, sans compter les timbres amphoriques. Lorsqu'il publia les inscriptions issues des fouilles de Lindos, en 1941, Christian Blinkenberg accorda donc le premier rang au catalogue des prêtres d'Athana, qu'il reconstitua à partir des dix fragments dont il avait connaissance. Selon Chr. Blinkenberg, ces dix fragments (« A »-« J ») appartenaient à cinq stèles qui contenaient les noms des 433 prêtres en fonction entre 406 av. J.-C. et 27 ap. J.-C.<sup>2</sup>

L'année même de la publication de *Lindos* II, Renato Bartonicci communiquait le texte d'une inscription inédite à Mario Segre, qui y reconnut un onzième fragment du catalogue des

---

<sup>1</sup> *CDR-I* 12.

<sup>2</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 61-148.

---

prêtres d'Athana (« S »). En janvier 1944, sans avoir vu ni photographie ni estampage de l'inscription, ne disposant que d'une description inexacte de la pierre, M. Segre avait achevé l'édition du nouveau fragment, qu'il datait de 219-196 ou de 216-193 ; il l'attribuait à la troisième stèle du catalogue. En 1948, Giovanni Pugliese Carratelli publia l'article de son collègue déporté<sup>3</sup>, avant de donner une description et une photographie de l'inscription dans le « Nuovo supplemento epigrafico rodio », paru en 1957<sup>4</sup>. Dans l'intervalle, Peter Fraser avait traité de l'ensemble du catalogue dans un article consacré au cycle tribal des prêtres éponymes<sup>5</sup>. Si P. Fraser et G. Pugliese Carratelli ont tous deux envisagé la possibilité de remonter la date du « fragment S », en dernier lieu Christian Habicht a tenté de démontrer le bien-fondé de l'argumentation de M. Segre, en défendant la chronologie la plus basse<sup>6</sup>.

Le problème a été mal posé : M. Segre et ses successeurs sont partis du principe que le système de Chr. Blinkenberg pouvait servir de cadre à la datation du « fragment S ». Or, le catalogue des prêtres d'Athana peut être divisé en deux parties principales. De 170 av. J.-C à 27 ap. J.-C., la liste des prêtres est continue ; elle a été gravée sur deux stèles parfaitement conservées (abstraction faite d'une lacune de dix ans). Mais la partie la plus ancienne de la liste, qui comprend la période 406-171, est très mal conservée<sup>7</sup>. Chr. Blinkenberg considérait qu'il en subsistait cinq fragments (« A »-« E »), tout en attirant l'attention sur un hypothétique sixième fragment (« [E'] »). Mais sa chronologie des fragments « C »-« [E'] » est largement erronée, si bien que M. Segre et ses successeurs ne pouvaient en tirer parti pour dater correctement le fragment « S ». D'autre part, l'origine du fragment [E'] ne fait aucun doute ; bien plus, un huitième fragment, publié en 1956, reste à identifier comme tel.

Après une introduction donnant un aperçu général de la prêtrise d'Athana (I), ce chapitre vise à reprendre la datation des huit premiers fragments du catalogue (II), puis à traiter des problèmes posés par la reconstitution de l'inscription (III) : 237 ans d'histoire sont en cause.

Afin d'accorder le nom des fragments aux progrès de la documentation, mais aussi de rompre avec les catégories de pensée héritées de Chr. Blinkenberg et de ses successeurs, il importe de commencer par réviser la terminologie des fragments qui constituaient le catalogue des prêtres d'Athana Lindia.

---

<sup>3</sup> M. SEGRE, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), pp. 64-80.

<sup>4</sup> G. PUGLIESE CARRATELLI, *NSER* 16.

<sup>5</sup> P.M. FRASER, « The Tribal-Cycles of Eponymous Priests at Lindos and Kamiros », *Eranos* 51 (1953), pp. 23-47.

<sup>6</sup> CHR. HABICHT, « Notes on the Priests of Athena Lindia », *Studi Ellenistici* XVI, Pise, 2005, pp. 71-78

<sup>7</sup> Elle est omise par C. HIGBIE, *The Lindian Chronicle and the Greek Creation of their Past*, Oxford, 2003, p. 9, n. 16, qui donne une vision faussée du catalogue.

Chr. Blinkenberg <i>et alii</i>	A	B	C	D	-	E	[E’]	S	F	G	H	J
Nouvelle terminologie	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L

Fig. 22 – Dénomination des fragments.

## I. LA PRÊTRISE D’ATHANA LINDIA

Si le catalogue des prêtres d’Athana éclaire sur bien des points l’histoire de la magistrature suprême des Lindiens, c’est une inscription de l’époque impériale qui en révèle les aspects les plus concrets. Passé en 22 ap. J.-C., le décret conçu par Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία vise à accroître le « dépôt d’Athana » (παρακαταθήκα τᾶς Ἀθάνας)<sup>8</sup>. Ce document constitue un superbe témoignage de la situation économique de Lindos au début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., mais il fournit aussi, par incidence, quantité de renseignements sur les institutions de la communauté, et révèle notamment le fonctionnement des élections à Lindos. Grâce au catalogue et au décret de Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία, il sera possible d’appréhender les modalités de désignation, puis l’évolution de la titulature des prêtres d’Athana Lindia.

### MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES PRÊTRES D’ATHANA LINDIA

#### EXCLUSION DES LINDIENS ISSUS DES TERRITOIRES INTÉGRÉS

Comme tous les magistrats de Lindos, les prêtres d’Athana étaient issus des douze dèmes que la communauté comptait sur l’île de Rhodes<sup>9</sup>. Si les Lindiens des territoires intégrés avaient accès aux magistratures de la cité, ils étaient en revanche exclus du pouvoir dans leur propre communauté. Jusqu’à la fin de l’époque hellénistique, il n’est qu’une seule exception connue à cette règle : Ἀριστόμαχος Ἐλπικράτεως Βράσιος καθ’ ὑοθεσίαν δὲ Τελέστα Κασαρεύς, prêtre d’Athana en 71<sup>10</sup>. Sauf à admettre une irrégularité dans le cycle tribal, Ἀριστόμαχος a en effet exercé ses fonctions en qualité de Κασαρεύς, c’est-à-dire de pèreen. Entre la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C et le III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., les exceptions se

<sup>8</sup> CDR-I 25.

<sup>9</sup> CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 71, se trompe lorsqu’il évoque « les douze dèmes de la communauté de Lindos » (cf. p. 78).

<sup>10</sup> P.M. FRASER, *op. cit.*, pp. 31-32.

---

multiplient : plusieurs ressortissants des territoires dits « intégrés » accèdent au sacerdoce<sup>11</sup>, au point que Jean Winand a tenté d'en tirer argument pour démontrer que les « Lindiens de l'extérieur » n'avaient jamais été exclus des magistratures communautaires<sup>12</sup>. En réalité, si la prêtrise d'Athana s'est ouverte aux ressortissants des territoires intégrés à l'époque impériale, c'est que les familles insulaires ne disposaient plus des richesses nécessaires à l'exercice exclusif des magistratures<sup>13</sup>.

## RÈGLE TRIENNALE ET COMPOSITION DES TRIBUS LINDIENNES

Les douze dèmes lindiens de l'île de Rhodes étaient répartis en trois tribus, héritières des φυλαί doriennes. La règle triennale exigeait que ces trois tribus fournissent tour à tour le prêtre d'Athana Lindia. Bien que Chr. Blinkenberg soit le découvreur de la règle triennale<sup>14</sup>, et qu'elle tienne une place essentielle dans sa chronologie, il n'a donné de la composition des tribus qu'un commentaire lapidaire : « les damoi paraissent [...] avoir été regroupés du moins une fois (env. 325), et probablement encore une fois plus tard<sup>15</sup> ». C'est à P. Fraser que revient d'avoir établi que la composition des tribus avait été altérée entre le fragment B d'une part, le fragment H et les deux dernières stèles du catalogue d'autre part<sup>16</sup>. Mais il s'est contenté de corriger la note de Chr. Blinkenberg en évoquant une réforme du système tribal « après 326 », la date attribuée au dernier prêtre du fragment B<sup>17</sup>. Or, Chr. Blinkenberg évoque clairement deux réformes du cycle tribal. J. Winand en livre à son propre insu l'explication : après avoir repris l'étude de P. Fraser, dont le tableau, « exact pour un moment donné », est jugé « sans valeur un siècle plus tôt », il aboutit à la conclusion que « les réaménagements [dans l'organisation des tribus] paraissent avoir connu deux phases successives ». La première phase aurait touché les Λινδοπολίται, et se placerait « entre 311 et 288 » ; elle coïnciderait avec « la venue des Péréens ». La deuxième phase serait à placer « entre 186 et 176, puisque c'est entre ces deux dates que les Κλάσιοι changèrent de tribu » ; elle pourrait être l'une des conséquences du traité d'Apamée, « qui avait contribué à l'extension des territoires rhodiens

---

<sup>11</sup> Τιβέριος Κλαύδιος Ίππόλυτος Φαρνάκου Καρπαθιοπολίτας : *Lindos* 452 (démotique : *NS* 32, l. 5). Τίτος Αύρηλιανός Νεικόστρατος Νεικοστράτου Ἴμιος : *Lindos* 492 (démotique : *NISM* 19).

<sup>12</sup> J. WINAND, *Les hiérothytes. Recherche institutionnelle*, Bruxelles, 1990, pp. 50-51.

<sup>13</sup> Cf. pp. 209-210.

<sup>14</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 95-96.

<sup>15</sup> *Ibid.*, col. 96, n. 1.

<sup>16</sup> P.M. FRASER, *op. cit.*, pp. 23-38.

<sup>17</sup> *Ibid.* p. 37.

du continent<sup>18</sup>». La chronologie de J. Winand ne résiste pas à l’examen. Les intervalles qui la fondent ne sont en effet pas garantis par la succession des prêtres dans un même fragment, et P. Fraser a eu raison de ne pas en tenir compte. Si la « première réforme » des tribus ressort de l’analyse comparée des fragments du catalogue, la « seconde réforme » ne doit son existence qu’aux intervalles censés séparer les prêtres issus du dème des Κλάσιοι. En d’autres termes, Chr. Blinkenberg s’est trouvé contraint de conjecturer l’existence d’une « seconde réforme » des tribus pour justifier sa chronologie : cette conjecture n’a pas lieu d’être. Indépendamment des incertitudes qui pèsent sur la date de certains fragments, il est en effet possible de montrer que le cycle tribal n’a connu que deux états, et d’établir que la réforme des tribus s’est opérée sous le sacerdoce du prêtre D 20, beaucoup plus tard qu’on ne l’a supposé jusqu’à présent.

### *Composition des tribus*

Afin de comparer la composition des tribus aux différentes périodes, on divise chaque cycle triennal (τριετία<sup>19</sup>) en années A, B, et C. Les tribus sont nommées d’après les années qui leur sont imparties. Dans le système de P. Fraser, le point fixe est fourni par l’année 165, à laquelle Ὀνάσανδρος Εὐφάνευς καθ’ ὑθεσίαν δὲ Εὐφάνευς, qui avait été chorège de la tribu Ἀργεία, donna son nom<sup>20</sup>. Néanmoins, les lapicides ayant attribué un numéro d’ordre aux prêtres d’Athana<sup>21</sup>, il est plus rationnel de considérer que le premier d’entre eux était issu de la tribu A. L’année 165, datée par le 242<sup>e</sup> prêtre d’Athana, sera donc impartie à la tribu B. Le peu d’informations relatives à la localisation des dèmes suffit à prouver que les tribus ne correspondaient pas à des unités territoriales. D’après la fréquence des démotiques dans les inscriptions, il est aisé de constater que le poids politique (c’est-à-dire démographique et économique) de chaque dème<sup>22</sup> a par contre joué un rôle déterminant dans la constitution des tribus.

<sup>18</sup> J. WINAND, *op. cit.*, pp. 62-63.

<sup>19</sup> *CDR-I 25*, ll. 13-14.

<sup>20</sup> P.M. FRASER, *op. cit.*, p. 24.

<sup>21</sup> Cf. p. 116.

<sup>22</sup> Sur ce point, cf. A. BRESSON, « Richesse et pouvoir à Lindos à l’époque hellénistique », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhague, 1988, pp. 145-154.

---

## Premier état du cycle tribal

Le premier état du cycle tribal, qui remonte sans doute au synécisme, n'est qu'imparfaitement connu. Compte tenu de la date assignée à la réforme des tribus<sup>23</sup>, il est possible de le reconstituer comme suit :

A : Καμύνδιοι (A 7, 10) ; Νεττίδαι (C 7, 10) ; Πάγιοι (B 3 ?, 6, 9) ; un dème inconnu ;

B : Ἀργεῖοι (D 16) ; Δρυῖται (C 8) ; Κλάσιοι (B 4, 7, 10, D 19) ; Λαδάρμιοι (A 5).

C : Λινδοπολιῖται (B 2 ?, 5, 11, 14, C 6) ; trois dèmes inconnus ;

Comme les trois dèmes connus de la tribu A sont d'une importance mineure en regard des Κλάσιοι de la tribu B et surtout des Λινδοπολιῖται de la tribu C, il faut probablement leur rattacher le plus important des quatre dèmes restants. Si l'on prend en considération toutes les inscriptions rhodiennes, il s'agit des Βράσιοι ; mais ces derniers étaient-ils plus nombreux que les Βουλίδαι ou les Καττάβιοι au moment précis du synécisme ? En tous les cas, le dème des Πεδιεῖς, qui n'a jamais compté qu'un nombre très faible de ressortissants, faisait sans doute partie de la tribu C.

## Deuxième état du cycle tribal

Le deuxième état du cycle tribal est parfaitement connu. P. Fraser a pu le restituer en se basant sur les prêtres nommés dans les deux dernières stèles du catalogue<sup>24</sup>.

A : Πεδιεῖς, Βράσιοι, Καττάβιοι, Δρυῖται ;

B : Ἀργεῖοι, Πάγιοι, Λινδοπολιῖται, Βουλίδαι ;

C : Κλάσιοι, Νεττίδαι, Λαδάρμιοι, Καμύνδιοι.

## Effets de la réforme

Au moment de la réforme, les Καμύνδιοι et les Νεττίδαι, d'abord rattachés à la tribu A, de même que les Κλάσιοι et les Λαδάρμιοι, d'abord rattachés à la tribu B, ont été versés dans la tribu C. Les Πάγιοι et les Λινδοπολιῖται, respectivement originaires des tribus A et C,

---

<sup>23</sup> Cf. pp. 101-102.

<sup>24</sup> P.M. FRASER, *op. cit.*, pp. 30-31.

sont passés dans la tribu B. Les Δρυῖται ont au contraire quitté la tribu B pour entrer dans la tribu A. Les Ἀργεῖοι sont restés dans leur tribu d’origine.

### Date de la réforme

Le fragment H est postérieur à la réforme des tribus, parce que les intervalles séparant les prêtres qui s’y trouvent nommés de leurs descendants attestés dans les parties les plus récentes du catalogue sont sauf exception multiples de 3<sup>25</sup>. Or, Νικαγόρας Παναϊτίου καθ’ ὄθεσιν δὲ Αἰνησιδάμου, devenu éponyme après les prêtres du fragment H, appartenait à la tribu B<sup>26</sup>. Son père et son grand-père ont également été revêtus du sacerdoce d’Athana Lindia, mais avant les prêtres du fragment H : le premier, Παναίτιος Νικαγόρα καθ’ ὄθεσιν δὲ Εὐφρανορίδα, était nommé sur le fragment G ; le second, Νικαγόρας Παναϊτίου, est attesté sur le fragment D (9), où il figure parmi les prédécesseurs de Στράταρχος Στρατοκλεῦς, représentant du dème des Ἀργεῖοι (16). Or, dans le second état du cycle tribal, les Ἀργεῖοι appartiennent eux aussi à la tribu B. Par conséquent, si les prêtres D 9 - D 16 s’étaient succédé selon le schéma prévu au moment de la réforme des tribus, le nombre d’années séparant la prêtrise de Νικαγόρας Παναϊτίου et celle de Στράταρχος Στρατοκλεῦς devrait être multiple de 3. Il est en réalité de 7 : c’est donc que le fragment D, dans sa partie haute tout au moins, ne reflète pas le second état du cycle tribal. Cependant le raisonnement se trouverait réduit à néant s’il s’avérait que Νικαγόρας Παναϊτίου καθ’ ὄθεσιν δὲ Αἰνησιδάμου a changé de tribu du fait de son adoption. Tel ne sera pas le cas : car Αἰνησίδαμος, attesté comme prêtre d’Halios sur les timbres amphoriques<sup>27</sup>, était sans conteste un Camiréen, père du prytane<sup>28</sup> et prêtre d’Apollon<sup>29</sup> Ἀγησίδαμος Αἰνησιδάμου. La chronologie et l’extrême rareté du nom d’Αἰνησίδαμος ne sont pas seules à garantir cette hypothèse : Παναίτιος, le père de Νικαγόρας, qui exerçait la charge de secrétaire du Conseil pendant la prytanie de Ἀγησίδαμος Αἰνησιδάμου<sup>30</sup>, est au surplus le seul prêtre d’Athana Lindia à avoir élevé un imposant monument familial dans la ville de Camiros<sup>31</sup>.

<sup>25</sup> Cf. pp. 144-145.

<sup>26</sup> Cf. p. 152.

<sup>27</sup> Cf. p. 411.

<sup>28</sup> NESM 31, I, l. 7.

<sup>29</sup> TC 46, II, l. 9.

<sup>30</sup> NESM 31, I, ll. 9-10.

<sup>31</sup> TC 81.

---

L'analyse chronologique d'une famille de notables klasiens permet elle aussi de démontrer que les premiers prêtres du fragment D sont entrés en fonction avant la réforme des tribus. Elle prouve en effet que l'un de ses représentants, Τείσων Καλλικλεῦς, doit être identifié au prêtre D 19, [--- ---]κλεῦς<sup>32</sup>. Στράταρχος Στρατοκλεῦς (D 16), représentant du dème des Ἀργεῖοι appartenait donc à la même tribu que lui (A). Or, les Ἀργεῖοι ont ensuite été rattachés à tribu B. Partant, la seule et unique réforme du cycle tribal dont on ait la trace est intervenue après le sacerdoce du prêtre D 19.

Le nom du prêtre D 20, Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα Λαδάρμιος, a précisément été gravé en rature, et de tout le catalogue il est le seul à porter un démotique. Chr. Blinkenberg ne pouvait en donner d'explication : « l'enregistrement a sans doute eu lieu dans des circonstances extraordinaires »<sup>33</sup>. Or, dans les deux états du cycle tribal, les Λαδάρμιοι (D 20) appartiennent à la même tribu que les Κλάσιοι (D 19). Le sacerdoce de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα marque donc une rupture, et cette rupture n'est autre que la réforme des tribus. Se conformant dans un premier temps à une habitude plus que centenaire, le lapicide avait sans doute omis d'indiquer le démotique du prêtre. Pour le faire apparaître sur la pierre – sans doute à la demande des autorités – il aura dû effacer toute la ligne, et la regraver en petites lettres serrées.

La prêtrise de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα, qui coïncide avec la réforme des tribus, peut être datée de 242 environ<sup>34</sup>.

### **Cause de la réforme**

Comme les tribus semblent avoir été constituées en fonction du « poids » de chaque dème, la cause de leur réforme est sans doute à chercher dans la démographie et dans l'économie. Deux hypothèses sont *a priori* envisageables, qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

Bien que dans un premier temps les ressortissants des territoires intégrés se soient vu refuser toute participation à la gestion des affaires lindiennes, ils semblent avoir été rattachés aux tribus de leur communauté. Ainsi s'expliquerait qu'Ἀριστόμαχος Ἐλπικράτεως Βράσιος καθ' ὑοθεσίαν δὲ Τελέστα Κασαρεύς n'ait pas été revêtu de son sacerdoce pendant une année impartie à la tribu A (celle des Βράσιοι), mais à la tribu C (qui pourrait être celle des

---

<sup>32</sup> Cf. pp. 170-173.

<sup>33</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col 113.

<sup>34</sup> Cf. pp. 132-133.

Κασαρεῖς). Dans cette hypothèse, c’est l’intégration de nouveaux territoires – insulaires et continentaux – à la communauté de Lindos qui aurait provoqué la réforme des tribus.

Il se peut aussi qu’entre le synécisme et le milieu du III<sup>e</sup> siècle certains dèmes de l’île de Rhodes aient connu une phase d’expansion, tandis que d’autres déclinaient : c’est le phénomène qu’A. Bresson a pu mettre en évidence sur la base d’une série d’inscriptions de la période hellénistique. Dans cette hypothèse, le dynamisme propre à chaque dème de l’île de Rhodes serait à l’origine de la réforme.

### **RÔLE DE L’ADOPTION DANS L’ACCÈS À LA PRÊTRISE**

L’adoption a d’abord permis aux Lindiens d’accéder à la prêtrise en dehors des années dévolues à leur tribu d’origine. Elle a ensuite permis aux Ialysiens et aux Camiréens d’accéder aux magistratures lindiennes. En revanche, les Lindiens de l’extérieur n’eurent pas à passer par l’adoption pour parvenir au pouvoir, dès lors qu’ils y furent admis : c’est un indice supplémentaire du fait que les dèmes des territoires intégrés furent d’emblée incorporés aux tribus lindiennes<sup>35</sup>. Alors que l’adoption entre Lindiens participait peut-être de leurs stratégies de pouvoir, l’adoption des Camiréens et des Ialysiens permettait aux Lindiens d’assurer la pérennité de leurs cultes, qu’ils ouvrirent pour les mêmes raisons aux ressortissants de leurs territoires intégrés.

#### ***Changement de tribu***

Lorsque le père naturel et le père adoptif d’un Rhodien étaient issus de deux dèmes différents, l’adopté quittait son dème d’origine pour passer dans celui de son père adoptif. De ce fait, l’adoption pouvait provoquer un changement de tribu, et les Lindiens ont pu l’utiliser pour accéder à la prêtrise d’Athana en dehors des années réservées à leur tribu d’origine. A l’appui de cette hypothèse, Chr. Blinkenberg allègue cinq cas dans lesquels le prêtre d’Athana aurait changé de tribu par l’adoption (années 143, 142, 118, 112 et 71)<sup>36</sup>. Mais Θεουγένης Πιστοκράτους (143) n’a jamais été adopté<sup>37</sup>, et Μοιραγένης Ἀρχοκράτους καθ’ ὕθεσίαν δὲ Λυσιστράτου (118) l’a été par un membre de sa famille, si bien qu’il n’a pas

<sup>35</sup> Outre l’exemple d’Ἀριστόμαχος Ἐλικράτους Βράσιος καθ’ ὕθεσίαν δὲ Τελέστα Κασαρεύς, cf. *supra* n. 11.

<sup>36</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 96.

<sup>37</sup> NS 9, I, l. 3. *Lindos* 167, I, ll. 15-16. *Lindos* 1, G, I, l. 18.

quitté son dème d'origine<sup>38</sup>; Ἀρίστανδρος Ἀριστωνύμου (142) n'est attesté qu'en qualité de prêtre d'Athana, après son adoption par Σωκράτης<sup>39</sup> ; et Τιμοκράτης Ἀγήμονος καθ' ὕθεσίαν δὲ Λυσιστράτου (112) n'est pas attesté avant son adoption<sup>40</sup>. Il est vrai qu'Ἀριστόμαχος Ἐλπικράτεως καθ' ὕθεσίαν δὲ Τελέστα<sup>41</sup> (71) n'était pas encore adopté lorsqu'il participa à une souscription visant à financer les couronnes d'or votées à Athana Lindia, Zeus Polieus et à la Victoire, mais l'inscription qui en fait mention est d'un demi-siècle antérieure à son sacerdoce : à cette époque, il était encore sous la tutelle de son père<sup>42</sup>. Par conséquent, aucun des exemples cités par Chr. Blinkenberg ne soutient son hypothèse. P. Fraser a relevé deux autres cas de prêtres d'Athana ayant accédé au sacerdoce par l'intermédiaire de leur tribu d'adoption (années 39 et 9)<sup>43</sup>. Mais le cas le plus intéressant a été omis tant par Chr. Blinkenberg que par P. Fraser : Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου καθ' ὕθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου n'était pas encore adopté lorsqu'il participa au financement de la statue d'un gymnasiarque, vers 81<sup>44</sup>, pas plus qu'au moment où il devint prophète à Rhodes, vers 79<sup>45</sup> ; mais il l'était quand il accéda au sacerdoce d'Athana Lindia, en 64<sup>46</sup>. Alors que Διόφαντος était Λινδοπολίτας (tribu B), Ὀνάσανδρος était Βράσιος (tribu A). L'adoption de Ζηνόδοτος, qui le fit changer de tribu, pourrait donc avoir été motivée par sa candidature à la prêtrise d'Athana Lindia. Il en va peut-être de même pour un certain nombre de Lindiens tardivement adoptés, dont il est impossible d'établir s'ils ont quitté leur dème et leur tribu d'origine<sup>47</sup>.

A l'inverse, les prêtres qui avaient changé de tribu par adoption pouvaient néanmoins exercer la prêtrise en tant que ressortissants de leur tribu d'origine (années 109 et 16)<sup>48</sup>.

<sup>38</sup> Cf. Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος καθ' ὕθεσίαν δὲ Λυσιστράτου, H 6.

<sup>39</sup> *Lindos* 1, G, I, ll. 19-20 ; 227.

<sup>40</sup> *Lindos* 1, G, II, ll. 4-5 ; 254 ; 255 ; 256, ll. 2-3.

<sup>41</sup> *Lindos* 1, G, III, ll. 7-8. *CDR-I* 31, b I, ll. 20-21.

<sup>42</sup> *Lindos* 252, II, ll. 150-156.

<sup>43</sup> P.M. FRASER, *op. cit.*, pp. 31-32, qui se trompe lorsqu'il écrit que Τιμόδικος Μοιραγένεως καθ' ὕθεσίαν δὲ Εὐκλεῦς, prêtre d'Athana en 39, « retained his original deme-attribution for purposes of election ».

<sup>44</sup> *CDR-I* 31, b III, ll. 6-7.

<sup>45</sup> *CDR-I* 2, ll. 34-37.

<sup>46</sup> *Lindos* 1, G, III, l. 16-18.

<sup>47</sup> Ainsi Ἀναξίτιμος Ἀναξιτίμου τοῦ Ἀναξιτίμου καθ' ὕθεσίαν δὲ Κλεάρχου, prêtre d'Athana en 76 (*Lindos* 1, F, III, ll. 16-18), qui n'était pas encore adopté en 81 (*CDR-I* 31, b I, ll. 96-97).

<sup>48</sup> P.M. FRASER, *loc. cit.*

**Changement de communauté**

Νικασαγόρας Ἴπποκλεῦς καθ’ ὕθεσίαν δὲ [---]σιστράτου, qui devint prêtre d’Athana en 123 et accéda vraisemblablement à la prêtrise d’Halios<sup>49</sup>, est sans doute le petit-fils de Νικασαγόρας Ἴπποκλεῦς Τλωϊος<sup>50</sup>, attesté dans une souscription camiréenne de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>51</sup>

Παυσάνιος Κλινομβρότου était damiurge à Camiros vers 1 av. J.-C. Il devint prêtre d’Athana Lindia environ 27 ans plus tard, après avoir été adopté par un certain Εὐφανίσκος. Un autre Camiréen est devenu hiérothyte à Lindos une fois adopté<sup>52</sup>.

Dès la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., certains prêtres d’Athana s’étaient donc servi de l’adoption pour changer non seulement de tribu, mais de communauté.

Κόμων Ἴπποκρατεῦς, qui fut revêtu du sacerdoce d’Athana vers 185, est sans conteste le fils d’un Lindien devenu camiréen grâce à une adoption : Ἴπποκράτης Κόμωνος καθ’ ὕθεσίαν δὲ Πολυχάρμου, attesté comme hiérope en 225<sup>53</sup>.

**Statut des prêtres adoptés**

Le décret rédigé par Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία révèle que le prêtre d’Athana « qui l’était devenu grâce à l’adoption » (ὁ δὲ ἱερεὺς καθ’ ὕθεσίαν [γεν|ό]μενος) était soumis à un statut particulier<sup>54</sup>, dont aucun document ne permet cependant de savoir en quoi il consistait. Chr. Blinkenberg a pourtant publié quatre fragments de ce qui semble avoir été « un décret qui avait quelque relation à la justice », que la paléographie permet de placer au début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>55</sup> Le troisième fragment fait deux fois mention d’une [---]θεσία, qui se retrouve dans le quatrième fragment<sup>56</sup>. Comme le relève Chr. Blinkenberg, « la forme ἐλαιοθεσία n’était [...] pas usitée dans l’île de Rhodes ; dans les inscriptions, on trouve

<sup>49</sup> Cf. p. 392.

<sup>50</sup> Cf. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 559.

<sup>51</sup> *TC* 157, I, l. 2 (cf. l. 23).

<sup>52</sup> [Φίλων Σωπόλεως] Χαλκήτας καθ’ ὕθεσίαν δὲ Γαλέστου Καττάβιος : *TC* 89 (après 79 ap. J.-C.). Cf. A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, p. 1052.

<sup>53</sup> *TC* 38, I, l. 11.

<sup>54</sup> *CDR-I* 25, ll. 86-88.

<sup>55</sup> *Lindos* 410, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 762.

<sup>56</sup> *Lindos* 410, III, ll. 5-6 ; IV, l. 3.

θέσις τοῦ ἐλαίου ou ἐλαιοθέσια (pluriel)<sup>57</sup>». Il ne peut donc s'agir d'un document relatif à la fourniture d'huile du gymnase. Mais le troisième fragment évoque également une [ὑπ]όλευκος στά[λα]<sup>58</sup>. Or, sous un numéro différent, Chr. Blinkenberg a publié le fragment d'une stèle en « marbre blanc à veines bleues », qui évoque une fois encore quelque [---]θεσία<sup>59</sup>. Ce fragment, note l'éditeur, pourrait appartenir à « la même stèle que le numéro précédent », parce que la pierre de Lartos « présente quelquefois des parties dans lesquelles la couleur blanche prédomine<sup>60</sup> ». Mais le plus probable est encore qu'il appartienne précisément à l'[ὑπ]όλευκος στά[λα] mentionnée par le décret. Or, le fragment s'achève sur ces lettres : [---]I ὕθ[---]<sup>61</sup>. La haste verticale qui précède le Y exclut que l'on ait affaire à une formule d'adoption. Mais il ne fait guère de doute que le fragment de l'[ὑπ]όλευκος στά[λα] et par conséquent le décret se soient rapportés à l'adoption, ὕθεσια. Or, le premier fragment du décret mentionne les [ἱερε]ῖς Ἀθάνας Λινδίας<sup>62</sup>. Est-il hasardeux d'en conclure que le décret réglementait le statut des prêtres d'Athana qui, pour reprendre l'expression employée par Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία à la même époque, « l'étaient devenus par l'adoption » ?

L'obligation faite aux Rhodiens de mentionner leur adoption à compter du milieu du III<sup>e</sup> siècle témoigne de son importance juridique. Les prêtres qui avaient accédé à leur sacerdoce grâce à l'adoption avaient peut être dès cette époque un statut particulier.

## IRRÉGULARITÉS

Deux prêtres au moins sont entrés en fonction pendant une année qui n'était pas impartie à leur tribu d'origine, sans porter pour autant de formule d'adoption<sup>63</sup>. Dans ces deux cas, la formule d'adoption pourrait avoir été omise<sup>64</sup>. Cependant, le catalogue des damiurges recèle nombre d'irrégularités comparables, et l'on peut se demander si les Lindiens, comme les Camiréens, n'avaient pas d'autre ressource que l'adoption pour accéder à l'éponymie en dehors des années imparties à leur tribu d'origine. Avant d'aborder le cas des prêtres ayant

<sup>57</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 410, col. 765.

<sup>58</sup> *Lindos* 410, III, l. 7.

<sup>59</sup> *Lindos* 411, l. 1, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 765.

<sup>60</sup> CHR. BLINKENBERG, *ibid.*

<sup>61</sup> *Lindos* 411, l. 8.

<sup>62</sup> *Lindos* 410, I, l. 3.

<sup>63</sup> Εὐκράτης Σωκράτευς, prêtre vers 210 (H 4). Δαμάτριος Ἀριστογένευσ, prêtre en 85 (*Lindos* 1, F, III, l. 3).

<sup>64</sup> Cf. P.M. FRASER, *op. cit.*, pp. 31, 34.

accédé au sacerdoce grâce à l’adoption, Ἰππίας Ἰπία τοῦ Ἰπία semble justement faire allusion à une catégorie de prêtres particulière ; mais le décret est mutilé à cet endroit précis<sup>65</sup>. D’autre part, selon Chr. Blinkenberg, les noms de trois prêtres gravés en rature sur la stèle L pourraient avoir intervertis selon le schéma suivant<sup>66</sup>.

Prêtre	N° catalogue	Correction de Chr. Blinkenberg
Μνασίας Ἀρχεστράτου ὄ Κλευρρόδου	394	395
Νικασικράτης Νικασαγόρα	395	396
Ἀριστόφυλος Ἀριστωνύμου	396	394

Fig. 23 – Irrégularités sur la stèle L.

### MODE DE DÉSIGNATION

Le décret conçu par Ἰππίας Ἰπία τοῦ Ἰπία établit indirectement que les prêtres d’Athana Lindia étaient élus, parce qu’ils étaient « proposés » (au vote) par les épistates<sup>67</sup>. Après la réforme du sacerdoce opérée au début de l’époque hellénistique, les prêtres de Poséidon Hippios étaient aussi élus<sup>68</sup>. Le tirage au sort n’est pas attesté à Lindos.

### PROPOSITION DES CANDIDATS

Le décret nous apprend que les prêtres d’Athana, comme les hiérothytes et l’archiérothyte, étaient élus sur proposition (προβολά) des épistates<sup>69</sup>. A Lindos, les trois épistates étaient élus par l’assemblée des μαστροί, dont ils étaient les présidents. Les μαστροί représentaient l’ensemble de la communauté, à raison d’un élu par κτοίνα ; leur fonction principale était de superviser les cultes de la communauté. Par conséquent, comme l’a relevé A. Bresson, « l’assemblée des μαστροί [...] devait certainement jouer un rôle déterminant dans l’adoption ou le refus des candidatures<sup>70</sup> ». Loin de restreindre la marge de manoeuvre des candidats,

<sup>65</sup> CDR-I 25, ll. 75-77.

<sup>66</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 102.

<sup>67</sup> Cf. *infra*.

<sup>68</sup> CDR-I 13, c.

<sup>69</sup> CDR-I 25, ll. 59-65.

<sup>70</sup> A. BRESSON, *op. cit.*, p. 255.

---

comme l'a suggéré P. Fraser<sup>71</sup>, la προβολά permettait aux notables lindiens de s'arroger le contrôle de la prêtrise d'Athana.

### DATE DE L'ÉLECTION

Le décret « sur le dépôt d'Athana » est daté du 16 Πάναμος. A cette date, le prêtre de l'année suivante (ἱερεὺς ἐνιαύσιος) était connu : il se nommait Καλλίστρατος β<sup>72</sup>. L'étude du calendrier a montré qu'il était appelé à entrer en fonction quinze jours plus tard, le 1<sup>er</sup> Δάλλιος<sup>73</sup>. On pourrait en déduire que les élections se déroulaient dans la première quinzaine de Πάναμος, dernier mois de l'année des communautés. Cependant, le prochain prêtre d'Halios était aussi connu de Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία lorsqu'il rédigea son décret, alors même qu'il n'était appelé à entrer en fonction que deux mois et demi plus tard, au 1<sup>er</sup> Καρνεῖος. Il ne serait donc pas surprenant que le prêtre d'Athana ait été désigné bien avant le mois de Πάναμος.

### LIEU DE L'ÉLECTION ET NOMBRE D'ÉLECTEURS

L'élection des candidats proposés par les épistates se déroulait ἐπὶ δειράδος. D'après Chr. Blinkenberg<sup>74</sup>, suivi par L. Migeotte<sup>75</sup>, « Δειράς » serait une « localité lindienne inconnue ». Mais peut-on seulement imaginer que les élections se soient tenues « à Deiras », loin de la ville de Lindos ? Pour A. Bresson, « il se peut que cette δειράς ait été un lieu particulier dans la ville ou sur l'acropole », à moins que le terme n'ait servi à « désigner une tribune de rocher brut sur laquelle les épistates faisaient monter les candidats à leur côté<sup>76</sup> ».

S'il importe d'identifier la δειράς, c'est que sa localisation est à même de révéler la nature des élections à Lindos : étaient-elles ouvertes au plus grand nombre, ou se restreignaient-elles à un petit nombre de votants<sup>77</sup>? Le terme de δειράς est extrêmement rare : dans les sources littéraires, il n'est guère employé que par les poètes et par Pausanias, qui l'applique à la

---

<sup>71</sup> P.M. FRASER, *op. cit.*, p. 36, qui semble considérer la προβολά comme un régime d'exception.

<sup>72</sup> CDR-I 25, ll. 17-18.

<sup>73</sup> Cf. p. 73.

<sup>74</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 419, col. 782.

<sup>75</sup> L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec, 1992, p. 123, n. 62.

<sup>76</sup> A. BRESSON, *Catalogue* 28, p. 209.

<sup>77</sup> *Ibid.*

« terrasse » sur laquelle s’élevait le sanctuaire d’Apollon Πυθαεύς à Argos<sup>78</sup>. Or, dans l’île de Rhodes, Apollon porte généralement l’épithète de Πύθιος. Mais à Lindos il porte très régulièrement l’épithète de Πυθαεύς, qui n’est pas attestée en dehors de l’aire culturelle argienne<sup>79</sup>. On est donc porté à croire que le terme de δειράς, comme l’épithète de Πυθαεύς, est arrivée à Rhodes avec les colons venus d’Argos, et qu’il désignait une « terrasse ». Précisément, la ville de Lindos s’étendait entre deux éminences : l’ἄκρα, à l’Est, était la demeure d’Athana ; le plateau de Krana, à l’Ouest, semble avoir été dénué de constructions (à l’exception d’un dispositif d’approvisionnement en eau ?), et sa forme rappelle la « terrasse » d’Argos. C’est là, ἐπὶ δειράδος, que devaient se dérouler les élections lindiennes. La surface disponible était telle que tous les citoyens de la communauté pouvaient y participer.

## TITULATURE DES PRÊTRES ÉPONYMES

La titulature des prêtres éponymes reflète une double évolution. Sur le plan historique, le prêtre d’Athana Lindia s’est à un certain moment trouvé chargé du culte de Zeus Polieus ; par la suite, la prêtrise d’Artamis Kékoia a constitué le prolongement nécessaire de l’éponymie, en lui étant assujettie par un intervalle de deux ans. Sur le plan linguistique, la construction ἱερατεύω + génitif a progressivement supplanté la construction ἱερατεύω + datif.

## ASPECTS HISTORIQUES

### *Prêtrise de Zeus Polieus*

L’acropole de Lindos a d’abord été la demeure exclusive d’Athana : les plus anciennes dédicaces en témoignent par centaines<sup>80</sup>. L’institution du culte de Zeus Polieus n’a eu qu’un impact très faible sur la religion populaire, la plupart des particuliers continuant à adresser leurs dédicaces à Athana<sup>81</sup>. En revanche, Zeus Polieus s’est imposé dans la titulature des prêtres éponymes, et il est régulièrement nommé aux côtés d’Athana dans les documents officiels de la communauté de Lindos. C’est Chr. Blinkenberg qui a fixé l’opinion commune : « le culte de Zeus Polieus fut introduit, auprès de celui d’Athana Lindia, probablement peu

<sup>78</sup> Paus. 2.24.1.

<sup>79</sup> Cf. p. 264.

<sup>80</sup> Ainsi les statuette du « grand dépôt d’ex votos », fermé après l’incendie de 392.

<sup>81</sup> Cf. CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 103.

---

après le début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. » Parmi les « données les plus importantes relatives à cette innovation », Chr. Blinkenberg cite<sup>82</sup>:

- les trois statues que Πολυκράτης Πολυκράτεος éleva à Ἀθαναία Λινδία, Ζεὺς Πολιεὺς et Ἀπόλλων Πύθιος<sup>83</sup>, ainsi que le monument de famille qu'il dédia à Ἀθάνα Λινδία et à Ζεὺς Πολιεὺς à l'issue de son sacerdoce<sup>84</sup> ;
- la dédicace à laquelle Σωσίλας Σιμία participa en qualité d'ἱερεὺς Ἀθαναίας Λινδίας<sup>85</sup> ;
- la dédicace que Καλλικράτης Εὐφραντίδα éleva en qualité d'ἱερατεύσας Ἀθαναίας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως καὶ Ἀρτάμιτος Κεκοίας<sup>86</sup>.

Or, Chr. Blinkenberg place la prêtrise de Πολυκράτης Πολυκράτεος en 313, celle de Σωσίλας Σιμία en 296, celle de Καλλικράτης Εὐφραντίδα en 266. « C'est donc pendant l'époque allant d'environ 296 à 266 qu'Athana Lindia a dû partager, officiellement, le sanctuaire avec son père, Zeus Polieus. » Un ensemble d'inscriptions, que Chr. Blinkenberg qualifie d'« ex votos », mais qui sont en réalité des dédicaces comparables aux précédentes, lui fait ensuite ramener cet intervalle à la période 283-273<sup>87</sup>.

Aucune des dates alléguées par Chr. Blinkenberg n'est correcte : Πολυκράτης Πολυκράτεος n'a pas été revêtu de son sacerdoce en 313, mais un peu plus tard<sup>88</sup>; Σωσίλας Σιμία n'était pas éponyme en 296, mais en 281 environ<sup>89</sup>; quant à Καλλικράτης Εὐφραντίδα, il n'a pas exercé sa prêtrise en 266, mais vers 193<sup>90</sup>.

Néanmoins, c'est le raisonnement de Chr. Blinkenberg qui est le plus problématique. Sur le monument élevé à sa famille, en effet, Πολυκράτης Πολυκράτεος a fait suivre son nom de ces mots : ἱερατεύσας ἀνέθηκε Ἀθάνα[ι] Λ[ινδ]ίαι καὶ Διῖ Πολιεῖ. Il est vrai que la dédicace a été regravée, de même que la signature des sculpteurs. Mais le fait s'explique par le remaniement du monument, et Chr. Blinkenberg ne semble pas avoir envisagé que le message ait été altéré après l'apparition du culte de Zeus Polieus ; plusieurs exemples montrent d'ailleurs que la titulature originelle du prêtre a toujours été respectée quand la regravure d'une inscription s'est avérée nécessaire<sup>91</sup>. Chr. Blinkenberg évoque d'autre part

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, col. 102-103.

<sup>83</sup> *Lindos* 57.

<sup>84</sup> *Lindos* 56.

<sup>85</sup> *Lindos* 70 (CDR-I 41).

<sup>86</sup> *Lindos* 106a.

<sup>87</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 103.

<sup>88</sup> Cf. p. 158.

<sup>89</sup> Cf. p. 127.

<sup>90</sup> Fragment H, 15.

<sup>91</sup> Cf. (e.g.) *Lindos* 93 et 111.

« trois statues votives, dédiées à Athanaia Lindia, Zeus Polieus et Apollon Pythios<sup>92</sup> ». Ces trois bases portent une inscription similaire, associant le nom de Πολυκράτης Πολυκράτεος, le participe ἱερατεύσας, et un nom de divinité au datif – Ἄθαναίαι Λινδίαι, Διῖ Πολιεῖ ou Ἀπόλλωνι Πυθίωι. La construction ἱερατεύω + datif est très fréquente dans l'épigraphie lindienne et, comme le relève Chr. Blinkenberg, elle équivaut exactement à la construction ἱερατεύω + génitif<sup>93</sup>. C'est donc solliciter le texte des inscriptions que d'en donner l'explication suivante : « vu la tendance rhodienne à mettre en relief le culte de Zeus à côté de celui d'Athana, on comprend bien que les prêtres de la déesse ont fait, par occasion, des dédicaces au dieu suprême des Grecs, même avant l'époque où Athana a dû partager officiellement son ancien sanctuaire avec son père<sup>94</sup> ». L'éponymie de Πολυκράτης Πολυκράτεος fournit un *terminus ante quem* incontestable à l'association des sacerdoce d'Athana Lindia et de Zeus Polieus. Cette association remonte peut-être au synécisme.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le titre de « prêtre d'Athana » (sans mention de Zeus Polieus) s'est maintenu après l'éponymie de Πολυκράτης Πολυκράτεος, puisque c'est encore celui que portent Δαμῶναξ Ἀγησικράτεος<sup>95</sup> et Σωσίλας Σιμιά<sup>96</sup>, tous deux entrés en fonction après Πολυκράτης Πολυκράτεος. Par conséquent, l'évolution de la prêtrise n'est qu'imparfaitement traduite par les variations de la titulature<sup>97</sup>. Les prêtres entrés en fonction à la fin de l'intervalle C-D semblent les premiers à avoir fait régulièrement mention de leur double sacerdoce<sup>98</sup>.

Enfin, il ne faut pas s'exagérer la pertinence de l'opposition entre documents privés et documents publics. Si les dédicaces des particuliers n'évoquent Zeus Polieus que par exception, les documents émanant de la communauté de Lindos peuvent fort bien en faire abstraction. L'exemple le plus frappant en est fourni par le décret de Ἰππίας, qui évoque le dépôt<sup>99</sup>, le sanctuaire<sup>100</sup> et le prêtre<sup>101</sup> de la seule Athana. Si le culte de Zeus Polieus avait une

<sup>92</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 56, col. 271.

<sup>93</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 102, n. 1.

<sup>94</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 57, col. 272-273.

<sup>95</sup> *Lindos* 73.

<sup>96</sup> *CDR-I* 41.

<sup>97</sup> Dans *Lindos* 90 (milieu du III<sup>e</sup> siècle), Chr. Blinkenberg se contente paradoxalement de restituer [ἱερατ]ευσας Ἀθ[α]να[ίαι Λι]νδ[ίαι]. Comme il manque un bloc à droite, on peut se demander si la titulature du prêtre ne faisait pas mention du sacerdoce de Zeus Polieus.

<sup>98</sup> Dans *Lindos* 90, Chr. Blinkenberg a probablement eu tort de ne pas restituer la prêtrise de Zeus Polieus.

<sup>99</sup> *CDR-I* 25, ll. 2, 82-83 (cf. ll. 119, 126 ; 46, 59, 62, 123). Mentions de Zeus Polieus à côté d'Athana Lindia : ll. 16-17, 29-30, 39-40, 57.

<sup>100</sup> *CDR-I* 25, l. 136.

---

faible importance pour les Lindiens, il n'en avait aucune pour les étrangers. C'est donc pure perte que de tirer argument de la non-mention de Zeus Polieus pour dater les offrandes égyptiennes consignées dans la *Chronique* de Lindos comme on l'a fait jusqu'à présent<sup>102</sup>. Le monde connaissait Athana Lindia ; les Lindiens reconnaissaient Zeus Polieus.

### ***Prêtrise d'Artamis Kékoia***

Si Chr. Blinkenberg a attaché une grande importance à l'apparition du sacerdoce de Zeus Polieus dans la titulature des prêtres éponymes, il s'est contenté de noter que les Lindiens devenaient prêtres d'Artamis Kékoia deux ans après avoir été éponymes<sup>103</sup>. La règle vaut certainement au I<sup>er</sup> siècle, puisque c'est à cette époque que remontent les deux inscriptions qui en révèlent l'existence<sup>104</sup> ; elle vaut très probablement dans le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle, puisque Πολύξενος Ἀριστοκράτης (F 3, vers 220), Σωσίλας Κλεαγόρα (G 3, vers 211), Ἱερόκριτος Πύθωνος (G-H, vers 208) et Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος καθ' ὕοθεσίαν δὲ Λυσιστράτου (H 6, vers 202), comme leurs successeurs, portent le titre d'ἱερατεύσας Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως καὶ Ἀρτάμιτος τᾶς ἐν Κεκοίαι dans les dédicaces et les monuments honorifiques élevés au terme de leur mandat ; mais auparavant ?

Les bases des statues élevées par ou pour les prêtres des fragments D et E ne mentionnent généralement que le double sacerdoce d'Athana Lindia et de Zeus Polieus. Lorsque le cursus de l'éponyme a été gravé, la prêtrise d'Artamis Kékoia n'y apparaît pas forcément ; le cas échéant, elle suit la prêtrise d'Apollon Pythios ou celle de Poséidon Hippios. Mieux, la base de Ξέναρχος Ἐξακέστου (de date inconnue) lui prête le titre d'ἱερατεύσας Ἀπόλλωνος Πυθαέως καὶ Ἀπόλλωνος Ὀλίου [καὶ] Ἀρτέμιτος τᾶς ἐν Κεκοίαι<sup>105</sup>. La prêtrise d'Athana Lindia et de Zeus Polieus est absente du cursus de Ξέναρχος Ἐξακέστου : de ce fait, elle ne pouvait pas précéder de deux ans le sacerdoce d'Artémis Kékoia, qui constitue le premier degré du même cursus.

A l'origine, la prêtrise d'Artamis Kékoia n'était donc qu'une étape facultative sur la voie de l'éponymie ; ce n'est qu'après sa réforme, survenue vers 220 (comme le montre la titulature

---

<sup>101</sup> CDR-I 25, ll. 3, 17-18, 20-21, 22, 28, 49, 52-53, 71, 76, 93-94.

<sup>102</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, 103, n. 1.

<sup>103</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 92.

<sup>104</sup> CDR-I 55. *Lindos* 349.

<sup>105</sup> IG XII, 1, 834.

de Πολύξενος Ἀριστοκράτους), qu’elle a constitué le prolongement nécessaire de l’éponymie.

Si certaines dédicaces légèrement postérieures à 220 omettent la prêtrise d’Artamis Kékoia, c’est sans doute que leurs auteurs les ont consacrées moins de deux ans après avoir été prêtres d’Athana Lindia, ou que l’usage de mentionner le dernier degré du *cursus* lindien ne s’était pas encore imposé<sup>106</sup>. Si certains monuments élevés en l’honneur des éponymes du II<sup>e</sup> siècle font figurer quelque sacerdoce entre l’éponymie et la prêtrise d’Artamis Kékoia, c’est que les prêtrises s’y trouvent strictement hiérarchisées, sans égard pour la chronologie<sup>107</sup>.

Prêtre	Catalogue	Bases de statues	A	B	C	D	E	F
Ξέναρχος Ἐξακέστου	-	IG XII, 1, 834	-	1	-	2	-	-
Ἀριστόδικος Ἀριστή	D 3	Lindos 97	1	-	-	-	-	-
Πραξίδαμος Ἀρχινόμου	D 4	Lindos 87	1	-	-	-	-	-
Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτους	D 7	CDR-I 44	1	2	3	4	5	-
Κλεαγόρας Σωσίλα	D 11	Lindos 111	1	-	-	-	-	-
Τείσων Καλλικλεῦς	D 19	CDR-I 42	1	2	4	-	3	-
Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα	D 20	Lindos 91	1	-	2	3	-	-
Πύθων Ἱεροκρίτου	D 21	Lindos 93a	1	-	-	-	-	-
Ἄρχυλλος [---]ονος ὃ Ἀρχινόμου	E 1	Lindos 117	1	-	-	-	-	-
Ξενοκλῆς Ἀπολλοδότου ὃ Καλλιγνώτου	E 3	Lindos 109	1	-	-	-	2	-
Τιμάπολις Ξενοφῶντος	E 4	Lindos 158	1	2	4	3	-	5
Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλευς	F 1	Lindos 99	1	2	-	-	-	-
Νικάσιδαμος Μεγακλεῦς	F 2	IG XII, 1, 812	1	-	-	-	-	-
Πολύξενος Ἀριστοκράτους	F 3	Lindos 100 ; 101	1	-	-	2	-	-

*Catalogue* = catalogue des prêtres d’Athana Lindia. *Bases de statues* : dédicace consacrée par le prêtre ; monument honorant le prêtre. *A-E* = prêtrises. *F* = Archiérothyte.

*Prêtrises* : A = Athana Lindia et Zeus Polieus. B = Apollon Pythios (et Olios). C = Poséidon Hippios. D = Artamis Kékoia. E = Dionysos.

Fig. 24 – Cursus de quatorze prêtres du III<sup>e</sup> siècle.

Les Lindiens devenaient fréquemment prêtres d’Halios, c’est-à-dire éponymes de la cité, après avoir été éponymes de leur communauté. L’obligation qui leur était faite d’exercer le sacerdoce d’Artamis Kékoia deux ans après la prêtrise d’Athana Lindia et de Zeus Polieus (à partir de 220 environ) leur interdisait vraisemblablement de se constituer candidat à la prêtrise d’Halios pour la même période<sup>108</sup>.

<sup>106</sup> E.g. Lindos 104.

<sup>107</sup> E.g. IG XII, 1, 820.

<sup>108</sup> Cf. p. 342.

---

## ASPECT LINGUISTIQUE

Dans les inscriptions lindiennes, la construction ἱερατεύω + datif est la seule qui ait été d'abord utilisée. Ce n'est qu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle que la tournure ἱερατεύω + génitif se répand : les premiers exemples en sont fournis par les dédicaces d'Ἀριστόδικος Ἀριστῆ<sup>109</sup> et de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτους<sup>110</sup>, que les nouvelles restitutions du fragment D permettent de placer vers 259 et vers 255. L'usage de la construction ἱερατεύω + datif décroît en conséquence : encore attesté sur l'exèdre de Πασιφῶν Ἐπιλύκου καθ' ὕθεσίαν δὲ Δαμοκλεῦς<sup>111</sup> (éponyme vers 187), il disparaît avant 170. La base d'Ἰερόκριτος Πύθωνος, datable de 208 environ, illustre à merveille le changement syntaxique, puisqu'elle porte : ἱερατεύσας Ἀθαναίαι Λινδίαι | καὶ Διῖ Πολιεῖ (datif) | καὶ Ἀρτέμιτος τᾶς ἐν Κεκοίαι (génitif)<sup>112</sup>.

Certes, Chr. Blinkenberg, suivi par Chr. Habicht, a placé l'exèdre de Πασιφῶν Ἐπιλύκου καθ' ὕθεσίαν δὲ Δαμοκλεῦς en 124, et la base d'« Ἀγέ[μαχο]ς Ἀριστοτέλεως | [ἱερα]τεύσας | Ἀθά[να]ι Λι]νδίαι Διῖ Πολιεῖ | Ἀλίωι » après 135. Mais le premier prêtre (H 21) a été confondu avec son petit-fils, comme le relevait déjà M. Segre<sup>113</sup>, tandis que le second (β 4) était assurément en fonction avant 170, puisque sa titulature n'inclut pas la prêtrise d'Artamis Kékoia<sup>114</sup>. Quel que soit l'angle choisi – historique ou linguistique –, l'analyse de la titulature des éponymes débouche sur des conclusions identiques.

## RANG DU PRÊTRE D'ATHANA LINDIA

Pendant plus de sept siècles, du synécisme rhodien à l'avènement des premiers empereurs chrétiens, la prêtrise d'Athana a constitué la plus haute dignité de la communauté lindienne. Cependant, selon J. Winand, « dans une des dernières inscriptions lindiennes, datant de la fin du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'archiérothyte semble avoir ravi la primauté au prêtre d'Athéna, puisqu'il serait peut-être devenu le magistrat éponyme<sup>115</sup> ». L'inscription en question<sup>116</sup> honore un ἱερεὺς Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως καὶ Ἀρτάμιτος Κεκοίας

---

<sup>109</sup> *Lindos* 97.

<sup>110</sup> *CDR-I* 44.

<sup>111</sup> *Lindos* 244.

<sup>112</sup> *Lindos* 93b.

<sup>113</sup> Cf. p. 145.

<sup>114</sup> Cf. p. 164.

<sup>115</sup> J. WINAND, *op. cit.*, p. 90.

<sup>116</sup> *Lindos* 494.

καὶ Ἀπόλλωνος. Elle est datée par la formule : ἀρχιεροθυτοῦντος Μάρκου Αὐρήλιου Ἀριστέως β’ τοῦ δ’ Λαδαρμί(ου). Or, l’*honorandus* n’est autre que Μάρκος Αὐρήλιος Ἀθαναγόρας β’ (τοῦ Οὐλιάδου) Λαδάρμιος (καθ’ ὑοθεσίαν δὲ Δημητρίου), auquel une autre inscription confère le titre de ἱερεὺς τοῦ Ἄλιου, τᾶς Λινδίας Ἀθάνας, τοῦ Ἰετίου διὰ βίου<sup>117</sup>, et dont un papyrus situe la prêtrise d’Halios sous le règne de Gordien III (238-244)<sup>118</sup>. Le rapprochement des deux inscriptions fait voir que l’éponymie de Lindos a été confiée à l’ἀρχιεροθύτας pour la seule raison qu’Ἀθαναγόρας était prêtre d’Athana à vie. Au III<sup>e</sup> siècle, le prêtre d’Athana restait donc le premier magistrat lindien ; seul le défaut de candidat aux magistratures annuelles pouvait lui faire perdre son statut d’éponyme.

### PRÊTRESSES D’ATHANA LINDIA

Dès le début de l’époque impériale, le titre d’ἱερεία pouvait être attribué soit à la mère<sup>119</sup> soit à l’épouse<sup>120</sup> du prêtre d’Athana Lindia. Si le titre avait une valeur honorifique, il marquait néanmoins l’appartenance à la classe sacerdotale qui se constituait alors<sup>121</sup>.

## II. CHRONOLOGIE DES PRÊTRES D’ATHANA LINDIA

### LES FRAGMENTS

Les « fragments » peuvent se définir comme des segments du catalogue. Mais le catalogue était composé de plusieurs stèles, et, à l’exception de la dernière, ces stèles étaient composées de plusieurs blocs. Le terme de fragment peut donc désigner une stèle entière (L), ou l’une de ses unités structurales (H ?; I, J, K), ou encore une partie dont la délimitation, étrangère à l’organisation de l’ouvrage, a altéré le message (A-G)<sup>122</sup>. Les fragments A-G appartiennent à

<sup>117</sup> NSCIR 4, ll. 2-6.

<sup>118</sup> P. Oxy. 3594, ll. 4-6, 33-35. Cf. P. Oxy. 3594, l. 9.

<sup>119</sup> Lindos 384e, l. 1.

<sup>120</sup> CDR-I 55, a II.

<sup>121</sup> CHR. BLINKENBERG, Lindos 1, col. 104-106.

<sup>122</sup> Sur l’opposition du message et de l’ouvrage, PH. BRUNEAU, P.-Y. BALUT, *Artistique et archéologie*, Paris, 1997, 48a.

---

la première partie du catalogue, très mutilée (avant 170). Les stèles I-K et L contenaient la deuxième partie du catalogue, presque intacte (après 170).

## LES MARQUES DE NUMÉROTAGE

A la marge gauche des colonnes du catalogue, les lapicides ont attribué des numéros d'ordre aux prêtres d'Athana. « De dix noms en dix noms y est incisé le signe Δ. [...] Dans le cas où le numéro d'ordre du prêtre est divisible par cent, le Δ ordinaire est remplacé par le chiffre exact, cent ou multiple de cent.<sup>123</sup> » Le fragment J porte ainsi le chiffre HHH, et le fragment L le chiffre HHHH. Ces marques garantissent la restitution du catalogue ; elles font défaut sur les fragments C, D, E et G mal conservés, mais aussi sur les fragments H et F, dénués de marge à gauche.

## L'ÈRE DE LINDOS

L'ère de Lindos peut se définir comme l'an I du catalogue des prêtres d'Athana Lindia, auquel renvoient les marques de numérotage gravées en marge de l'inscription. Or, deux prêtres du catalogue sont associés à un événement dont la date est connue par ailleurs.

## ΘΕΥΓΕΝΗΣ ΠΙΣΤΟΚΡΑΤΕΥΣ

Le dixième prêtre du fragment A, Θευγένης Πιστοκράτης, est mentionné dans la *Chronique du Temple*.

*Lindos 2, XXXVIII*

βασιλεὺς Ἀλέξαν[δ]ρος [β]ο[υ]κέφαλ]α, ἐφ' ὧν [ἐ]πιγέγραπται  
βασιλεὺς Ἀλέξανδρος μάχαι κρατήσας Δαρειῶν καὶ κύριος  
γενόμενος τᾶς Ἀσίας ἔθυσσε τᾶι Ἀθήναι τᾶι Λινδίαι κατὰ  
μαντεῖαν ἐπ' ἱερέως Θευγένεως τοῦ Πιστοκράτους.  
περὶ [τ]ούτων το[ῖ] Λινδί[ων] χρηματισμοὶ περ[ι]έχοντι. ἀν[έ]θηκε δὲ  
καὶ [ὄ]πλα, ἐφ' ὧν ἐπιγέγραπται.

---

<sup>123</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos 1*, col. 89-90.

Le roi Alexandre (a consacré) des bucranes, qui portent une inscription :

Le roi Alexandre, après avoir vaincu Darius dans une bataille, devenu maître de l’Asie, a sacrifié à Athana Lindia, conformément à un oracle, sous le prêtre Theugénès fils de Pistokratès.

Les archives des Lindiens en témoignent. Il a également consacré des armes, qui portent une inscription.

La date de la « bataille » évoquée par la *Chronique* de Lindos détermine celle de la prêtrise de Θεουγένης Πιστοκράτους. Dans un commentaire inédit, K.-Fr. Kinch proposait d’y reconnaître la bataille d’Issos (novembre 333)<sup>124</sup>. Cependant, comme l’a démontré Chr. Blinkenberg, la *Chronique* fait nécessairement allusion à la bataille de Gaugamélès (octobre 331)<sup>125</sup>. Ce n’est qu’à cette date, en effet, qu’Alexandre put se prétendre « maître de l’Asie »<sup>126</sup>. D’autre part, au moment de la bataille d’Issos, les Rhodiens étaient encore dans le camp des Perses : ils ne le quittèrent qu’au moment du siège de Tyr (printemps 332)<sup>127</sup>. Alexandre allait-il consacrer le butin de ses victoires à la divinité tutélaire de ses ennemis ? Enfin, pendant la bataille de Gaugamélès, Alexandre était revêtu d’un manteau que les Rhodiens lui avaient offert<sup>128</sup> : tissé par Hélikon de Salamine, ce manteau vénérable provenait peut-être du sanctuaire d’Athana Lindia, qui abritait nombre d’œuvres auxquelles Chr. Blinkenberg a attribué une origine chypriote<sup>129</sup>.

En suivant les routes de l’empire perse<sup>130</sup>, quelque deux mille kilomètres séparent Gaugamélès de Rhodes : pendant les onze mois qui séparaient la bataille (octobre) du début de l’année lindienne (septembre)<sup>131</sup>, les émissaires d’Alexandre n’auront eu aucune peine à rallier le sanctuaire d’Athana ; mais avant de procéder à la consécration, il aura encore fallu graver les dédicaces. Θεουγένης Πιστοκράτους a donc été prêtre d’Athana l’année même de la bataille de Gaugamélès, en 331/330, ou l’année suivante, en 330/329.

<sup>124</sup> K.-Fr. Kinch, [inédit], cité par Chr. Blinkenberg, *Lindos* 1, col. 92-93.

<sup>125</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 92-94. Sur la période d’Issos à Gaugamélès, cf. P. BRIANT, *Histoire de l’empire perse de Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996, pp. 848-852.

<sup>126</sup> Cf. Plu., *Alex.*, 34.

<sup>127</sup> Arr., *An.*, II, 20, 2.

<sup>128</sup> Plu., *Alex.*, 32, 6.

<sup>129</sup> CHR. BLINKENBERG, *Fibules grecques et orientales*, Copenhague, 1926, pp. 230-253 ; *Lindos* I. *Les petits objets*, Berlin, 1931, p. 762 (index).

<sup>130</sup> Cf. P. BRIANT, *op. cit.*, pp. 369-388.

<sup>131</sup> Cf. p. 73.

## ΦΙΛΙΠΠΟΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ Ὁ ΑΣΤΥΚΡΑΤΕΥΣ

Nommé sur la stèle L, le 365<sup>e</sup> prêtre d'Athana, Φίλιππος Φιλίππου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Ἄστυκράτεις, s'est vu décerner des honneurs hors du commun. Dès 1905, Chr. Blinkenberg publiait en effet la base de deux statues signées par Ἀθανόδωρος Ἀγησάνδρου, sculpteur du Laocoon et futur prêtre d'Athana<sup>132</sup>. La première statue représentait Φίλιππος Φιλίππου, la seconde son épouse Ἀγαυρίς Ἡροδότου<sup>133</sup>.

D'après la paléographie, l'inscription gravée sur la base appartient au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., « et plutôt au milieu de ce siècle qu'à son commencement »<sup>134</sup>. La prosopographie le confirme. Les dédicants des deux statues sont en effet très nombreux, et aucun d'entre eux n'apparaît dans la « grande liste des πρεσβύτεροι », qui énumère les quelque 500 donateurs – non seulement lindiens mais rhodiens – de la statue d'un gymnasiarque<sup>135</sup>. En revanche, plusieurs prêtres d'Athana apparaissent dans la liste des πρεσβύτεροι : ils ont été en fonction entre 9 et 40 ans avant Φίλιππος Φιλίππου<sup>136</sup>. D'autre part, la liste des πρεσβύτεροι mentionne le nom de Παυσανίας Ἀριστεΐδα<sup>137</sup> : il ne peut s'agir que du père d'Ἀριστεΐδας Παυσανία, qui a participé à la dédicace des statues de Φίλιππος et d'Ἀγαυρίς en qualité de prêtre d'Artamis Κέκοια<sup>138</sup>. Par conséquent, la statue du gymnasiarque rhodien est antérieure d'une génération environ au groupe signé par Ἀθανόδωρος Ἀγησάνδρου. Comme le navarque Δαμαγόρας Εὐφράνορος, adversaire de Mithridate à la bataille de Myndos (88 av. J.-C.), figure parmi les donateurs de la statue du gymnasiarque<sup>139</sup>, les statues de Φίλιππος et d'Ἀγαυρίς appartiennent nécessairement au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Or, la titulature de Φίλιππος Φιλίππου comporte un indice de datation exceptionnel. La base de sa statue précise en effet : Φίλιπ[πο]ν Φιλίππου | καθ' ὑ[οθεσίαν δὲ Ἄ]στυκράτεις | ἱερῆ Ἀθάνας Λιν[δίας] κ[αὶ Διὸς Πολι]έως καὶ Ἀρτάμιτος | Κεκοίας, ἐφ' οὗ ἅ εἰρήνα καὶ εὐετηρία ἐγένετο<sup>140</sup>.

<sup>132</sup> CHR. BLINKENBERG, in Chr. Blinkenberg, K.-Fr. Kinch, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Troisième rapport*, Copenhague, 1905, pp. 55-83.

<sup>133</sup> CDR-I 55.

<sup>134</sup> CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 64.

<sup>135</sup> CDR-I 31. Sur cette inscription, cf. ch. VI.

<sup>136</sup> Prêtres n<sup>os</sup> 325 (b II, l. 98), 331 (b II, ll. 96-97), 333 (b I, l. 23), 335 (b II, ll. 30-32), 336 (b I, ll. 20-21), 339 (b IV, l. 42), 340 (b I, l. 32), 343 (b III, ll. 7-8), 356 (b II, l. 6).

<sup>137</sup> CDR-I 31, b IV, l. 42.

<sup>138</sup> CDR-I 55, b I, l. 10 ; b IV, l. 11.

<sup>139</sup> CDR-I 31, b II, l. 29.

<sup>140</sup> CDR-I 55, a I.

Selon K.-Fr. Kinch, « la paix et la prospérité » seraient apparues lorsque Φίλιππος Φιλίππου exerçait la prêtrise d’Artamis Kékoia<sup>141</sup> : l’hypothèse s’accorde parfaitement à la construction de la phrase. Mais Chr. Blinkenberg en a eu raison : « on n’aurait pas conféré des honneurs extraordinaires à celui qui était chargé des fonctions d’un culte local insignifiant [...]; c’était le prêtre d’Athana qui provoquait le secours divin, et c’était à la divinité suprême de Lindos qu’il fallait adresser les remerciements pour avoir porté une telle assistance et à son prêtre pour l’avoir obtenue ». De plus, le prêtre d’Artamis Kékoia, Ἀριστείδας Πανσανία, figure lui-même au nombre des dédicants du monument. La formule ἐφ’ οὗ ἂ εἰρήνη καὶ εὐετηρία ἐγένετο se rapporte donc au temps où Φίλιππος Φιλίππου était prêtre d’Athana Lindia. « La confection du groupe des deux statues en bronze que portait la base a demandé deux ou trois ans (ou même plus) : entre-temps Φίλιππος avait été revêtu, selon la règle ordinaire, de la prêtrise d’Artamis Kékoia.<sup>142</sup> » Une autre base dédiée par les συνιερεῖς d’un prêtre d’Athana ajoute ainsi le sacerdoce d’Artamis Kékoia à la titulature du prêtre éponyme<sup>143</sup>.

En quelle année « la paix et la prospérité » sont-elles apparues à Rhodes ? Comme le note Chr. Blinkenberg, « si le I<sup>er</sup> siècle tout entier restait disponible pour une hypothèse relative à la date, on penserait tout d’abord à la fin de la guerre avec Mithridate »<sup>144</sup>; mais c’est ce qu’exclut la prosopographie. L’expression ἐφ’ οὗ ἂ εἰρήνη καὶ εὐετηρία ἐγένετο ne peut donc se rapporter qu’à la fin de la guerre contre les pompéïens : le catalogue des prêtres d’Apollon Eréthimios<sup>145</sup> et la base d’un prêtre ialysien ἐφ’ οὗ ἂ πᾶσα εἰρήνη καὶ εὐωνία ἐγένετο<sup>146</sup> font allusion au même événement.

Rhodes avait pris le parti de César : vaincue et pillée par Cassius Longinus, occupée par Varus, ses navires brûlés ou confisqués par Cassius Parmensis<sup>147</sup>, la cité devait renaître après la bataille de Philippes (septembre 42). La victoire des césariens mettait un terme à son martyre. Bien plus, Antoine la récompensait de sa fidélité en lui soumettant des territoires étendus : Myndos, Naxos, Andros et Ténos<sup>148</sup>. Φίλιππος Φιλίππου, ἐφ’ οὗ ἂ εἰρήνη καὶ εὐετηρία ἐγένετο, était donc en fonction pendant l’année 42/41.

<sup>141</sup> K.-Fr. Kinch, [inédit], cité par Chr. Blinkenberg, *Lindos* 1, col. 92-93.

<sup>142</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 92.

<sup>143</sup> *Lindos* 294.

<sup>144</sup> CHR. BLINKENBERG, in Chr. Blinkenberg, K.-Fr. Kinch, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Troisième rapport*, Copenhague, 1905, p. 67.

<sup>145</sup> *CDR-I* 6, l. 23 : πανάγυρις μετὰ τὸν πόλεμον.

<sup>146</sup> *NESM* 10, ll. 6-7.

<sup>147</sup> H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Hague, 1900, pp. 169-172.

<sup>148</sup> App., *BC*, 5.7.

---

## 407 OU 406 ?

Constatant que le 365<sup>e</sup> prêtre d'Athana, Φίλιππος Φιλίππου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Ἀστυκράτεις, était en fonction en 42/1, Chr. Blinkenberg a situé l'ère de Lindos en 406/5. Mais la chronologie de Chr. Blinkenberg instaure un décalage de deux ans entre l'ère de la cité rhodienne (408/7) et celle de la communauté lindienne (406/5). Voilà pourquoi K.-Fr. Kinch proposait d'identifier la μάχα de la *Chronique* à la bataille d'Issos (plutôt qu'à celle de Gaugamélès), et d'associer la formule ἐφ' οὗ ἂ εἰρήνη καὶ εὐετηρία ἐγένετο à la prêtrise d'Artamis Kékoia (plutôt qu'à celle d'Athana Lindia) : la chronologie de tout le catalogue aurait ainsi été relevée de deux ans. Chr. Blinkenberg a démontré que la chronologie haute, défendue par K.-Fr. Kinch, reposait sur une analyse faussée de la *Chronique* et de l'inscription de Φίλιππος Φιλίππου. Mais il n'a jamais rendu compte du décalage que sa chronologie basse instaurait entre l'ère de Rhodes et celle de Lindos.

En réalité, il n'y a pas à choisir entre 408 et 406, mais entre 407 et 406. La première hypothèse, qui n'a jamais été envisagée jusqu'à présent, mérite que l'on s'y arrête un instant.

Dans le catalogue des prêtres d'Athana, le numéro d'ordre attribué à Θεουγένης Πιστοκράτεις se termine par 7 : d'après la date assignée à Φίλιππος Φιλίππου, ce ne peut être que 77. Or, il est tout à fait concevable que Θεουγένης Πιστοκράτεις ait exercé son sacerdoce l'année même de la bataille de Gaugamélès, en 331/330. Cela reviendrait à placer l'ère de Lindos en  $331 + 76 = 407$  : le décalage entre l'ère rhodienne (408/7) et l'ère lindienne (407/6) se trouverait réduit à une année au maximum. Et ce décalage pourrait alors s'expliquer par le retard de l'année rhodienne sur l'année des communautés<sup>149</sup>. Au moment du synécisme, soit en Καρνεῖος (~novembre) 408, l'année lindienne avait commencé depuis deux mois. Le premier éponyme de la communauté serait donc entré en fonction au mois de Δάλιος (~septembre) 407, alors que le premier éponyme de la cité, Εὐφραγόρας Πυργάλο<sup>150</sup>, était en charge depuis dix mois.

Si l'ère de Lindos se situait bien en 407/6, comment expliquer cependant que Φίλιππος Φιλίππου, le 365<sup>e</sup> prêtre du catalogue, n'ait pas exercé sa prêtrise en  $407/6 - 364 = 43/42$ , mais en 42/41 ? En près de quatre siècles, le catalogue a pu connaître bien des perturbations : la deuxième colonne de la stèle L en témoigne, qui a été presque entièrement regravée (la numérotation a elle aussi été bouleversée). Partant, il est *a priori* concevable qu'un prêtre n'ait pas été comptabilisé dans le catalogue : ainsi s'expliquerait que le numéro d'ordre de

---

<sup>149</sup> Cf. p. 73.

<sup>150</sup> *CDR-I* 1, I, 1. 2.

Φίλιππος Φιλίππου ne soit pas de 366, mais de 365. Or, sur le fragment D, le nom de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα Λαδάρμιος a été gravé en rature. Cette rature ne masque-t-elle pas le nom d’un autre prêtre, qui aurait subi une *damnatio memoriae* ? S’il s’agissait d’autre chose que d’une correction, le nom de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα apparaîtrait sans doute à la ligne suivant la rature. D’autre part, l’analyse du cycle triennal rend presque certain que la rature du fragment D a été provoquée par la décision d’ajouter le démotique de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα à son nom<sup>151</sup>. Selon toute vraisemblance, il n’y a donc pas trace de *damnatio memoriae* dans le catalogue des éponymes de Lindos.

Mieux vaut en réalité s’en tenir à l’hypothèse de Chr. Blinkenberg, et admettre que Θευγένης Πιστοκράτεως était éponyme l’année suivant la bataille de Gaugamélès, en 330/329. Non seulement cette hypothèse dispense de conjecturer quelque perturbation dans la numérotation des prêtres d’Athana, mais un indice – ténu, mais non négligeable – en renforce le crédit. La *Chronique du Temple* nous apprend en effet que le prêtre de 306 se nommait Καλλικλῆς et qu’il n’était pas Λινδοπολίτας<sup>152</sup>. Or, la grande souscription *CDR-I* 15, en partie mutilée, date de 304 : il y a de bonnes raisons de penser que tous les prêtres d’Athana vivant à cette date s’y trouvaient nommés<sup>153</sup>. Parmi les souscripteurs ne figure qu’un seul Lindien susceptible d’être identifié au prêtre de de 306 : Καλλικλῆς Παντακλέος Κλάσιος, représentant de la tribu B. Si l’on plaçait l’ère de Lindos en 407, l’année 306 serait impartie à la tribu C : il faudrait donc admettre que le prêtre cité par la *Chronique* se trouvait nommé dans une des lacunes de la souscription. En revanche, si l’on plaçait l’ère de Lindos en 406, l’année 306 serait impartie à la tribu B et Καλλικλῆς Παντακλέος Κλάσιος pourrait être identifié au prêtre en fonction cette année là.

Après avoir participé trois années durant aux négociations préparant le synécisme de 408, les Lindiens auraient donc eu besoin d’un an et de dix mois supplémentaires pour mettre en place leurs propres institutions ? Cela n’est nullement invraisemblable : une redéfinition des pouvoirs et des cultes s’imposait ; bien plus, les Lindiens se saisirent sans doute de cette occasion pour s’affranchir des institutions mises en place sous la domination athénienne, attestées par deux décrets datés des années 440-420<sup>154</sup>. On peut donc placer l’ère de Lindos en 406.

<sup>151</sup> Cf. p. 102.

<sup>152</sup> *Lindos* 2, D, III, ll. 96-97.

<sup>153</sup> Cf. p. 192.

<sup>154</sup> *Lindos* 16 – appendice et *Clara Rhodos* IX, 1938, pp. 211-229, avec le commentaire d’A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 95-106.

---

## LES FRAGMENTS A-H

### LE FRAGMENT A

La **paléographie** – en l’occurrence la forme ouverte du  $\Sigma$  et du  $\Omega$  – permet d’attribuer les fragments A et B au IV<sup>e</sup> siècle. Chr. Blinkenberg relevait en outre que « la matière, la facture et l’écriture de B présentent une telle ressemblance avec A que ces deux fragments ont pu faire partie de la même stèle<sup>155</sup> ». L. Morricone a cependant fait observer que les deux fragments n’étaient pas de la même main<sup>156</sup>. Le tableau de la p. 123 permet de s’en convaincre :

1. Le **I** et le **P** occupent plus d’espace dans A que dans B.
2. Le **K** est un peu plus petit dans A que dans B.
3. Dans A, la haste droite du **N** est plus petite que la haste gauche ; dans B, elles ont la même taille.
4. La barre médiane du **E** est plus développée dans A que dans B.
5. Le **O** est plus grand dans A que dans B.
6. Le **Y** est muni de branches incurvées dans A, droites dans B.

Considéré isolément, aucun des points 1 à 6 ne suffirait à définir le rapport chronologique entre les fragments A et B. Mais les points 2, 3, 4 et 6 réunis établissent l’antériorité du fragment A sur le fragment B<sup>157</sup>.

La **morphologie** conduit apparemment à la même conclusion. A la l. 13 du fragment A,  $\Theta\epsilon\omicron[---]$  témoigne en effet du maintien de la diphtongue [eo], alors que le fragment B (l. 11) présente déjà un génitif en  $-\epsilon\upsilon\varsigma$ , où [eu] < [eo]. Néanmoins, le génitif en  $-\epsilon\omicron\varsigma$  fait encore concurrence au génitif en  $-\epsilon\upsilon\varsigma$  dans le fragment C, assurément postérieur aux fragments A et B. D’autre part, dans le dialecte rhodien, la diphtongue [eo] n’a jamais disparu de  $\theta\epsilon\acute{\omicron}\varsigma$  et de ses composés. Par conséquent, la morphologie n’offre aucun indice permettant de définir la date du fragment A.

---

<sup>155</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 64-65.

<sup>156</sup> L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], p. 360, n. 3 et p. 376.

<sup>157</sup> A. BRESSON a attiré mon attention sur la paléographie des fragments A et B, que j’avais d’abord tenue pour uniforme (communication orale du 5.I.2007).

<b>A</b>	<b>Α</b>	<b>Γ</b>	<b>Ε</b>	<b>Η</b>	<b>Θ</b>	<b>Ι</b>	<b>Κ</b>	<b>Λ</b>	<b>Μ</b>	<b>Ν</b>	<b>Ξ</b>	<b>Ο</b>	<b>Π</b>	<b>Ρ</b>	<b>Σ</b>	<b>Τ</b>	<b>Υ</b>	<b>Χ</b>	<b>Ω</b>

La **prosopographie** est par contre d'une importance décisive. A la l. 6, il faut en effet restituer le nom de Πάγων Πο[λεμακλεῦς], qui est aussi celui du prêtre d'Halios de l'an 310+/-3<sup>158</sup>. D'autre part, le nom de Σίμων Π[άγωνος], restitué à la l. 10, se retrouve dans la grande souscription ἐς τὰν ἀποκατάσασιν τοῦ κόσμου τᾶι Ἀθήναι καὶ τῶν ποτηρίων, datée de 304<sup>159</sup>. Dans ces deux cas, faut-il admettre une identité ou une homonymie ? La première hypothèse, *a priori* la plus séduisante, ferait descendre le fragment A sous le fragment B : la paléographie impose d'y renoncer. Il faut donc considérer Πάγων Πο[λεμακλεῦς] (6) comme le grand-père du prêtre d'Halios homonyme et Σίμων Π[άγωνος] (10) comme le grand-père du souscripteur homonyme. La charge de prêtre d'Athana Lindia et celle de prêtre d'Halios s'exerçant à peu près au même âge, on peut en première approximation placer la l. 6 du fragment A vers 310 + (2 x 33) = 376.

Or, Chr. Blinkenberg, qui ne pouvait pas restituer le nom de Πάγων Πο[λεμακλεῦς] dans le fragment A (faute d'avoir eu connaissance du catalogue des prêtres d'Halios), a supposé un rapport de parenté entre les prêtres d'Athana Θαρσίπνο[ς Λυσιστράτο] (A 2) et Λυσίστρ[ατος Θαρσιπόνου], (B 2). Le nom de Θαρσίπνο[ς Λυσιστράτο] apparaît en effet dans l'inscription lindienne IG XII, 1, 925, l. 16 avec un patronyme en -ο : il s'agit sans nul doute du grand-père du souscripteur homonyme attesté dans la souscription CDR-I 15 avec un patronyme en -ου. Chr. Blinkenberg datait la première inscription de 370, en fonction de la date qu'il attribuait au fragment A, ce qui hypothéquait la valeur de son raisonnement. Mais le catalogue des prêtres d'Halios permet désormais de restituer Ἀρχοκράτης Μελ[άγγα] en IG XII, 1, 925, l. 17. Par conséquent, cette inscription date bien de 373/2 environ, date à laquelle Ἀρχοκράτης Μελάγγα était prêtre d'Halios, et l'on peut admettre la suite du raisonnement de Chr. Blinkenberg : 1° le nombre des années séparant les prêtrises de Θαρσίπνο[ς] et de Λυσίστράτος doit correspondre à une génération ; 2°, selon la règle triennale, il doit être divisible par 3. D'après les marques de numérotage, l'année de la prêtrise de Ἀγήσαρχος doit en outre se terminer par 7 (en admettant que Θευγένης Πιστοκράτης ait été prêtre en 330/329) : « parmi les années auxquelles on pourrait penser (387, 377, 367, 357, 347), une seule satisfait aux conditions 1-2, à savoir l'an 367 »<sup>160</sup>. Le fragment A date donc de 375-357.

<sup>158</sup> CDR-I 1, II, l. 64.

<sup>159</sup> CDR-I 15, b II, l. 23.

<sup>160</sup> CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 105.